



GILDAN[®]

**RAPPORT AUX
ACTIONNAIRES
2023**

21 février 2024

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE GESTION

1	PRÉFACE	P. 3
2	MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS	P. 3
3	PROFIL DES ACTIVITÉS	P. 5
	3.1 Aperçu	
	3.2 Nos activités	
	3.3 Environnement concurrentiel	
4	STRATÉGIE	P. 9
5	RÉSULTATS OPÉRATIONNELS	P. 10
	5.1 Mesures financières non conformes aux PCGR	
	5.2 Aperçu et contexte commercial	
	5.3 Acquisitions et cessions d'entreprises et fermetures d'installations	
	5.4 Impôt minimum mondial	
	5.5 Principales informations annuelles	
	5.6 Revue des résultats opérationnels consolidés	
	5.7 Sommaire des résultats trimestriels	
	5.8 Résultats opérationnels du quatrième trimestre	
6	SITUATION FINANCIÈRE	P. 26
7	FLUX DE TRÉSORERIE	P. 28
8	SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	P. 31
9	POURSUITES	P. 35
10	GESTION DES RISQUES FINANCIERS	P. 36
11	PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS	P. 37
12	MÉTHODES COMPTABLES ET NOUVELLES NORMES COMPTABLES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES	P. 38
13	CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION	P. 40
14	CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	P. 40
15	RISQUES ET INCERTITUDES	P. 42
16	DÉFINITION ET RAPPROCHEMENT DES MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR	P. 58
	RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE	P. 70
	ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AUDITÉS	P. 76
	NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AUDITÉS	P. 80

1.0 PRÉFACE

Dans le présent rapport de gestion, « Gildan », la « Société » ou les mots « elle », « sa », « son », « nous », « nos » et « notre » renvoient, selon le contexte, soit à Les Vêtements de Sport Gildan Inc., soit à Les Vêtements de Sport Gildan Inc. conjointement avec ses filiales.

Le présent rapport de gestion donne de l'information sur les activités, la performance financière et la situation financière de Gildan au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023 et pour les exercices clos à ces dates. Tous les montants qui figurent dans le présent rapport de gestion sont exprimés en dollars américains, à moins d'indication contraire. Pour avoir une compréhension complète du contexte commercial de la Société, des tendances, des risques et des incertitudes auxquels elle est exposée, ainsi que de l'incidence des estimations comptables sur ses résultats opérationnels et sur sa situation financière, le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés annuels audités de Gildan pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et les notes afférentes.

Dans le cadre de la préparation du présent rapport de gestion, nous avons pris en compte l'ensemble de l'information à notre disposition jusqu'au 21 février 2024, date du présent rapport de gestion. Les états financiers consolidés annuels audités ainsi que le présent rapport de gestion ont été revus par le comité d'audit et des finances de Gildan et ont été approuvés et autorisés aux fins de publication par notre conseil d'administration le 20 février 2024.

L'ensemble de l'information financière contenue dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés annuels audités a été établie selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS »), telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), à l'exception de certaines informations présentées à la section « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

De l'information additionnelle sur Gildan, dont sa notice annuelle 2023, est disponible sur le site Web de la Société, au www.gildancorp.com, sur le site de SEDAR+, au www.sedarplus.com, ainsi qu'à la section EDGAR du site Web de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (où se trouve le rapport annuel sur formulaire 40-F), au www.sec.gov.

2.0 MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés qui figurent dans le présent rapport de gestion constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, y compris des énoncés portant sur la stratégie de croissance durable de Gildan, sa stratégie ESG de nouvelle génération et ses objectifs ESG, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions. En particulier, l'information qui figure aux sections « Profil des activités », « Stratégies », « Résultats opérationnels », « Situation de trésorerie et sources de financement – Dette à long terme et dette nette », « Gestion des risques financiers » et « Risques et incertitudes » contient des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables. Le lecteur est invité à consulter les documents que nous avons déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux sections « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion pour une analyse des divers facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité des cours des matières premières par rapport aux niveaux actuels et des produits énergétiques entrant dans la fabrication de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, telle que la pandémie de COVID-19, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;
- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies (comme la pandémie de COVID-19) et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales ou la modification des droits et des tarifs, des lois et accords sur le commerce international, des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et des programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la non-matérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables, y compris la mise en place prévue d'ici peu d'un taux d'imposition minimum global de 15 %;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses sous-traitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;

- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises;
- les coûts globaux pour la Société liés aux coûts de cessation d'emploi du chef de la direction et aux frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend nécessairement des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce rapport ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce rapport sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

3.0 PROFIL DES ACTIVITÉS

3.1 Aperçu

Gildan est l'un des principaux fabricants verticalement intégrés de vêtements de base de tous les jours, y compris des vêtements de sport, des sous-vêtements et des articles chaussants. Nos produits sont vendus à des grossistes, à des sérigraphes et à des décorateurs en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, ainsi qu'aux détaillants en Amérique du Nord, notamment les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les détaillants spécialisés, les magasins d'artisanat et les détaillants en ligne. Nous confectionnons aussi des produits pour les entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie, qui les commercialisent sous leurs propres marques dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

L'exercice de nos activités de fabrication et d'exploitation en tant que fabricant socialement responsable est au cœur de ce que nous faisons. La vaste majorité de nos ventes proviennent de produits que nous fabriquons nous-mêmes. Depuis la création de la Société, nous avons réalisé d'importantes dépenses d'investissement pour développer et exploiter nos propres installations de production à grand volume et verticalement intégrées, y compris la production de fil, la fabrication de textiles et de chaussettes et les activités de couture, ce qui nous permet de contrôler tous les aspects du processus de production, du début à la fin, des vêtements que nous confectionnons.

Nous estimons que l'ensemble de compétences que nous avons acquises en matière de conception, de construction et de gestion des installations de fabrication qui nous appartiennent, le degré d'intégration verticale de notre chaîne d'approvisionnement et les dépenses d'investissement que nous avons réalisées au fil des ans nous distinguent de nos concurrents dont l'intégration verticale n'est pas aussi poussée et qui peuvent dépendre davantage de fournisseurs tiers. Le fait de posséder et d'exploiter la vaste majorité de nos installations de fabrication nous permet de contrôler plus rigoureusement nos processus de production, les niveaux d'efficacité, les coûts et la qualité des produits, ainsi que d'assurer un service fiable dont les délais de production et les cycles de livraison sont de courte durée. De plus, le fait d'exploiter nos propres installations nous permet de nous assurer du respect de normes élevées en matière de protection de l'environnement et de responsabilité sociale dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement.

3.2 Nos activités

3.2.1 Marques, produits et clientèle

Les produits que fabrique et vend la Société sont commercialisés sous des marques qui lui appartiennent, dont les marques Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, Gildan® Hammer™, Gold Toe® et Peds®. En outre, nous fabriquons des produits pour approvisionner une sélection d'importantes marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie, ainsi que certains clients de la vente au détail qui commercialisent ces produits sous leurs propres marques exclusives. Nous vendons aussi des chaussettes sous la marque Under Armour® grâce à des droits de distribution exclusive aux États-Unis et au Canada aux termes d'une licence pour les chaussettes qui viendra à échéance le 31 mars 2024.

Nos principales catégories de produits comprennent les hauts et bas de sport (vêtements de sport), les chaussettes (articles chaussants) et les hauts et bas de sous-vêtements (sous-vêtements). Pour l'exercice 2023, les ventes de vêtements de sport ont représenté 83 % du total des ventes nettes et les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements ont représenté 17 % du total des ventes nettes.

Nous vendons principalement nos vêtements de sport sans motif, sans imprimé ni embellissement. La majorité de nos ventes de vêtements de sport proviennent actuellement des vêtements de sport vendus à des distributeurs de vente en gros dans le réseau de vêtements à imprimer en Amérique du Nord et à l'international. Ces distributeurs de vente en gros vendent ensuite les vêtements sans motif à des imprimeurs sérigraphes ou à des entreprises d'embellissement de vêtements qui les décorent de motifs et de logos, et qui, pour leur part, revendent les vêtements de sport imprimés auprès d'un éventail très diversifié de consommateurs. Ceux-ci incluent des établissements d'enseignement, des vendeurs d'articles de sport, des marchandiseurs pour des événements spéciaux, des distributeurs d'articles promotionnels, des organismes de bienfaisance, des promoteurs des secteurs du divertissement, du voyage et du tourisme, de même que des détaillants. Les vêtements de sport peuvent servir à différentes utilisations, que ce soit en tant qu'uniformes professionnels, scolaires ou sportifs, ou simplement pour conférer une identité individuelle ou communiquer l'appartenance à des groupes ou à des équipes. Nous vendons aussi des vêtements de sport sans motif directement à divers détaillants ainsi que par le biais de comptes nationaux qui traitent avec les détaillants, en plus de sous-vêtements et des chaussettes pour hommes, femmes et enfants. Parmi ces détaillants figurent les marchands du marché de masse, les grands magasins, les chaînes nationales, les magasins de sport spécialisés, les magasins d'artisanat, les détaillants en alimentation et pharmacies, les magasins à un dollar et les clubs-entrepôts, lesquels vendent tous aux consommateurs dans leurs magasins ayant pignon sur rue ou par l'entremise des plateformes de commerce électronique. De plus, nous vendons nos produits à des détaillants présents uniquement en ligne qui, eux, les vendent aux consommateurs. Nous assurons aussi la fabrication de produits que nous vendons à une sélection d'importantes entreprises de marques mondiales grand public axées sur le sport et le style de vie qui distribuent les produits dans le réseau de la vente au détail dans des établissements de vente au détail et sur des plateformes de commerce électronique qui leur appartiennent ou par l'entremise de détaillants indépendants.

Le tableau qui suit résume notre offre de produits de marque Gildan et sous-licence :

Principales catégories de produits	Détails de la gamme de produits	Marques
Vêtements de sport	t-shirts, hauts et bas molletonnés et chandails sport	Gildan®, Gildan Performance®, Gildan® Hammer™, Gildan Softstyle®, Gildan Heavy Cotton™, Gildan Ultra Cotton®, Gildan DryBlend®, Gildan HeavyBlend™, Comfort Colors®, American Apparel®
Articles chaussants	chaussures sport, habillées, tout-aller et chaussettes de travail, chaussettes invisibles et chaussettes thérapeutiques ¹⁾	Gildan®, Under Armour ^{®2)} , Gold Toe®, Signature Gold by GoldToe®, Gold Toe Edition™, Peds®, MediPeds®, All Pro®
Sous-vêtements	sous-vêtements pour hommes et pour garçons (hauts et bas) et petites culottes pour femmes	Gildan®, Gildan Platinum®

1) Applicable seulement à MediPeds®.

2) En vertu d'un contrat de licence pour les chaussettes seulement – droits de distribution exclusifs aux États-Unis et au Canada. Ce contrat vient à échéance le 31 mars 2024.

3.2.2 Fabrication

La vaste majorité de nos produits sont fabriqués dans des installations qui nous appartiennent et que nous gérons. Dans une bien moindre mesure, nous avons également recours à des sous-traitants pour combler le reste de nos besoins relatifs à certains produits. Nos activités de fabrication verticalement intégrées couvrent le processus de fabrication des vêtements du début à la fin et comprennent des installations à forte intensité de capital pour la filature, la fabrication de textiles et la confection de chaussettes, ainsi que des installations de couture nécessitant une main-d'œuvre importante. Nos installations de fabrication sont situées dans quatre centres de fabrication principaux, plus précisément aux États-Unis, en Amérique centrale, dans les Caraïbes et au Bangladesh. Toutes nos installations de filature sont situées aux États-Unis, tandis que les installations de fabrication de textiles, les installations de couture et les installations de fabrication de chaussettes se trouvent dans les autres centres de fabrication mentionnés précédemment, dont le plus important est situé au Honduras, en Amérique centrale.

Afin de soutenir la croissance additionnelle des ventes, de favoriser une structure de coûts efficiente et concurrentielle et d'accroître la diversification géographique de notre chaîne d'approvisionnement, nous augmentons notre capacité de fabrication grâce à une expansion importante au Bangladesh qui implique le développement d'un important complexe de fabrication comptant plusieurs installations qui devrait accueillir deux grandes installations de fabrication de textiles et les activités de couture connexes. La construction du premier complexe de fabrication de textiles et de couture est pratiquement terminée, alors que l'accélération progressive des activités est en cours et se poursuivra en 2024.

Le tableau suivant résume nos principales activités de fabrication par région :

	États-Unis	Amérique centrale	Caraïbes	Asie
Installations de filature¹⁾ : transformation du coton, du polyester et d'autres fibres en fil	<ul style="list-style-type: none"> ■ Salisbury, Caroline du Nord ■ Mocksville, Caroline du Nord ■ Eden, Caroline du Nord ■ Clarkton, Caroline du Nord ■ Sanford, Caroline du Nord (2 installations) ■ Mayodan, Caroline du Nord 			
Installations de fabrication de textiles : tissage du fil pour fabriquer du tissu, teinture et découpage du tissu		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras (4 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ République dominicaine 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bangladesh (2 installations)
Installations de couture²⁾ : assemblage et couture du tissu coupé		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras (2 installations) ■ Nicaragua (4 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ République dominicaine (3 installations) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bangladesh (3 installations)
Installation de teinture de vêtements³⁾ : processus de teinture pigmentaire ou de teinture réactive (Pigment Pure™)		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras 		
Installations de confection d'articles chaussants : transformation de fil en chaussettes finies		<ul style="list-style-type: none"> ■ Honduras 		

1) Bien que nous produisons à l'interne la majorité du fil dont nous avons besoin, nous avons également recours à des tiers fournisseurs de fil, principalement en Asie pour nos activités au Bangladesh, pour combler le reste de nos besoins de fil. La majorité du coton utilisé par nos sous-traitants asiatiques est du coton américain.

2) Même si nous gérons la majorité de nos installations de couture, nous avons également recours aux services de couture de sous-traitants, dans d'autres régions de l'Amérique centrale et en Haïti, pour combler le reste de nos besoins de couture.

3) La teinture des vêtements est une caractéristique exclusive des vêtements Comfort Colors® et elle nécessite un processus de teinture exclusif appelé Pigment Pure™, processus de teinture différent de celui que nous utilisons habituellement pour teindre la majorité de nos vêtements dans nos installations de teinture. Nos installations de teinture sont situées dans notre installation Rio Nance 3 au Honduras.

3.2.3 Représentation, commercialisation et distribution

Notre bureau de représentation et de commercialisation international est situé à Christ Church, à la Barbade, à partir duquel nous avons établi diverses fonctions liées à la clientèle, notamment la gestion des ventes, la commercialisation, le service à la clientèle, la gestion du crédit, la prévision des ventes, la planification de la production, la gestion des stocks et la logistique, ainsi que les fonctions liées aux finances, aux ressources humaines et aux technologies de l'information. Nous avons aussi des bureaux de représentation aux États-Unis. Nous avons établi des activités de distribution étendues essentiellement en ayant recours à de grands centres de distribution et à certaines installations plus petites aux États-Unis, à une grande installation de distribution au Honduras ainsi qu'à une grande installation de distribution au Bangladesh. Pour compléter certains de nos besoins de distribution, nous utilisons aussi des entrepôts de tierces parties situés en Amérique du Nord et en Europe.

3.2.4 Effectif et siège social

La Société compte actuellement un effectif de plus de 43 000 employés à l'échelle mondiale. Son siège social est situé à Montréal, au Canada.

3.3 Environnement concurrentiel

Le marché des vêtements de base où nous offrons nos produits est hautement concurrentiel. La concurrence s'exerce généralement sur le plan du service et de la disponibilité des produits, des prix, de la qualité, du confort et de l'ajustement, du style et des marques. Pour livrer concurrence à ces égards, nous mettons à profit nos avantages concurrentiels, notamment notre chaîne d'approvisionnement de fabrication stratégiquement située et verticalement intégrée, notre grande envergure, notre structure de coûts, nos capacités de distribution à l'échelle mondiale et le positionnement de nos marques sur les marchés que nous desservons. Nous estimons que notre ensemble de compétences en matière de fabrication, de même que l'infrastructure de chaîne d'approvisionnement verticalement intégrée, à grande échelle et à faible coût que nous avons établie en réalisant des investissements importants au fil du temps, représentent des avantages concurrentiels clés et des éléments qui nous distinguent de nos concurrents.

Nous faisons face à la concurrence de fabricants ou de fournisseurs de vêtements de base pour la famille établis aux États-Unis et à l'étranger, de grande envergure et de plus petite taille. Parmi les plus grands fabricants qui sont en concurrence avec nous en Amérique du Nord, on compte Hanesbrands Inc. ainsi que Fruit of the Loom, Inc., filiale de Berkshire Hathaway Inc., qui nous livre concurrence au moyen de ses propres marques et de celles de sa filiale, Russell Corporation. Ces deux sociétés exercent des activités de fabrication à partir de certaines des mêmes régions géographiques que Gildan et livrent concurrence à la Société principalement dans les mêmes catégories de vêtements de base et par l'intermédiaire de réseaux de distribution communs en Amérique du Nord et sur les marchés internationaux. En ce qui concerne les chaussettes et les sous-vêtements, nos concurrents comprennent aussi Renfro Corporation, Jockey International, Inc. et Kayser Roth Corporation. De plus, nous sommes en concurrence avec des sociétés américaines de plus petite taille qui vendent à des distributeurs de vente en gros de vêtements de sport à imprimer ou qui exercent leurs activités à ce titre, comme Next Level Apparel, Color Image Apparel, Inc. (propriétaire de la marque Bella + Canvas) et Delta Apparel Inc., ainsi que des manufacturiers situés en Amérique centrale, au Mexique et en Asie qui approvisionnent aussi le réseau des vêtements à imprimer. Finalement, bien que la concurrence vienne aussi des marques privées de certains de nos clients, nous fournissons aussi des produits à des clients qui recherchent des fournisseurs stratégiques possédant le type de capacités de fabrication que nous pouvons offrir afin de soutenir leur offre de produits de marque privée.

4.0 STRATÉGIES

Stratégie de croissance durable de Gildan

Forte de ses assises solides, la Société a lancé en 2022 sa stratégie de croissance durable de Gildan qui vise à stimuler la croissance interne du chiffre d'affaires et du bénéfice net, en prenant appui sur trois piliers clés : l'expansion de la capacité, l'innovation et les pratiques ESG. Nous croyons qu'en mettant à profit notre avantage concurrentiel en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût et en mettant à exécution avec succès des plans bien définis d'expansion de la capacité, en offrant des produits axés sur la valeur et novateurs à nos clients et grâce à nos pratiques de premier plan en matière d'ESG, nous pourrions générer une forte croissance des produits, une grande rentabilité et une utilisation efficace de nos actifs, ce qui devrait nous permettre de créer une grande valeur pour nos actionnaires.

Les trois piliers de notre stratégie de croissance durable sont les suivants :

Croissance fondée sur la capacité : *Exploiter notre avantage concurrentiel important en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût alors que nous mettons à exécution des plans bien définis pour augmenter et optimiser notre capacité de production mondiale de manière à soutenir nos plans de croissance à long terme.*

Mettant à exécution nos plans bien définis, nous avons renforcé notre intégration verticale en augmentant nos capacités de filature grâce à l'acquisition et à la modernisation de Frontier Yarns. De plus, nous réalisons actuellement la première phase du développement d'un important complexe de fabrication de textiles et de couture verticalement intégré au Bangladesh comme il est décrit plus en détail à la rubrique 3.2.2 « Fabrication » du présent rapport de gestion.

Innovation : Stimuler le leadership dans l'innovation à l'échelle de l'organisation et dans tous les aspects des activités dans le but d'offrir des produits de haute qualité axés sur la valeur, d'accélérer la mise en marché, de générer des gains d'efficacité opérationnelle et de réduire notre empreinte environnementale.

La Société a relevé et défini des initiatives clés spécifiques, ainsi que des investissements visant à stimuler l'innovation dans nos processus de développement et de fabrication de produits, la distribution et les produits finis, notamment en ce qui concerne les caractéristiques du tissu, l'ajustement des produits, la capacité d'adaptation du tissu aux techniques d'impression et de décoration qui évoluent, et les caractéristiques de produits respectueuses des pratiques ESG. Au début de 2024, nous avons annoncé le lancement de nouveaux produits, dont notre t-shirt ultra coton 2000 amélioré. Nous avons mis au point une nouvelle technologie exclusive de fabrication du coton en remaniant notre processus de A à Z, du fil jusqu'à la finition, pour rendre le tissu plus doux et mieux adapté à l'impression. De plus, nous investissons activement dans les outils numériques, l'analyse prédictive et l'intelligence artificielle afin d'accélérer la prise de décisions à l'échelle de l'organisation, de rationaliser les processus, et d'optimiser la planification de la chaîne d'approvisionnement.

ESG : Continuer d'accroître l'importance accordée aux pratiques ESG dans toutes nos activités et mettre à profit notre excellente posture en matière d'ESG et nos progrès afin d'offrir une plus grande valeur à nos parties prenantes.

En 2024, Gildan entame la troisième année de mise en œuvre de sa stratégie ESG de nouvelle génération, qui englobe un large éventail d'initiatives. Celles-ci consistent notamment à réduire l'empreinte carbone et l'intensité d'utilisation de l'eau, à promouvoir une économie circulaire, à contribuer au développement économique régional, à assurer le respect des droits de la personne et à maintenir des normes de sécurité au sein de la chaîne d'approvisionnement. La stratégie englobe aussi un engagement envers notre personnel, met l'accent sur les investissements destinés à notre main-d'œuvre et fait la promotion de la diversité et de l'inclusion, en plus d'accroître la transparence en matière d'ESG. Cette stratégie comprend dix objectifs axés sur cinq piliers différents : les changements climatiques, l'énergie et l'eau; la circularité; la gestion du capital humain; la création de valeur à long terme; et la transparence et la divulgation. Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur ces initiatives, il y a lieu de se reporter au Rapport ESG 2022 de Gildan. Les renseignements présentés dans notre Rapport ESG 2022 ne font pas partie du présent rapport de gestion et ne sont pas intégrés par renvoi à celui-ci.

La mise en œuvre fructueuse de toutes les initiatives susmentionnées qui sous-tendent les trois piliers de notre stratégie de croissance durable devrait permettre à la Société de générer une croissance à long terme des produits et une rentabilité élevée et d'utiliser efficacement ses actifs, facteurs qui devraient tous se traduire par la création d'une valeur à long terme pour nos actionnaires.

5.0 RÉSULTATS OPÉRATIONNELS

Le présent rapport de gestion donne de l'information sur les activités, la performance financière et la situation financière de Gildan au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date (exercice 2023) et au 1^{er} janvier 2023 et pour l'exercice clos à cette date (exercice 2022).

5.1 Mesures financières non conformes aux PCGR

Pour évaluer notre performance opérationnelle et notre situation de trésorerie, nous utilisons des mesures financières et des ratios financiers qui ne sont pas conformes aux PCGR. Les organismes de réglementation des valeurs mobilières exigent que les sociétés informent les lecteurs que le bénéfice et toutes autres mesures ajustées selon des paramètres autres que les IFRS n'ont aucun sens normalisé et qu'il est donc peu probable qu'ils soient comparables aux mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée. Dans le présent rapport de gestion, nous utilisons des mesures financières et des ratios financiers non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté, le bénéfice brut ajusté, les charges de ventes et charges générales et administratives ajustées, les charges de ventes et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes, la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le BAIIA ajusté et le rendement de l'actif net moyen ajusté (« RAN ajusté ») pour mesurer notre performance et notre situation financière d'une période à l'autre, ce qui exclut la variation provoquée par divers ajustements pouvant contribuer à fausser

l'analyse des tendances au niveau de notre performance opérationnelle et parce que nous croyons que de telles mesures procurent aux investisseurs des renseignements utiles sur notre performance financière et sur notre situation financière. Nous utilisons également d'autres mesures financières non conformes aux PCGR, notamment les flux de trésorerie disponibles, le total de la dette, la dette nette, le ratio de levier financier de la dette nette et le fonds de roulement.

Reportez-vous à la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion pour obtenir une définition de toutes les mesures financières non conformes aux PCGR que la Société utilise et présente, ainsi qu'un rapprochement complet avec celles qui sont conformes aux IFRS et qui se prêtent le mieux à une comparaison.

5.2 Aperçu et contexte commercial

Tout au long de 2023, le secteur du vêtement a fait face à des défis importants, dans un contexte d'incertitude économique et politique généralisée, qui ont contribué à créer un environnement de faible demande dans l'ensemble du secteur, malgré l'amélioration depuis 2022. Nous avons constaté des améliorations séquentielles des tendances dans les points de vente pour les vêtements de sport au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, avant une stabilisation au quatrième trimestre. Nos ventes nettes ont diminué d'un exercice à l'autre, car nous avons été confrontés à de fortes périodes comparatives pour 2022 qui avaient bénéficié du réapprovisionnement des stocks des distributeurs après la pandémie de COVID-19. Néanmoins, le secteur des vêtements imprimés a fait montre de résilience, caractérisé par l'enthousiasme soutenu autour des expériences comme les voyages, les concerts et les grands événements. Dans les catégories des articles chaussants et des sous-vêtements, même si la demande est restée faible dans l'ensemble du secteur, nous avons également tiré parti d'un environnement de demande plus favorable qu'en 2022.

Nous avons dégagé des marges opérationnelles ajustées qui se situaient dans notre fourchette cible de 18 % à 20 % au deuxième semestre de 2023, alors que la pression découlant de l'incidence du coût du coton, qui avait atteint un sommet, s'est estompée. Tout compte fait, nous sommes fiers d'avoir manœuvré avec diligence dans un environnement changeant ces dernières années, ce qui nous a permis de dégager une solide performance dans les principales catégories de croissance. Par ailleurs, en 2023, nous avons réalisé des progrès importants à l'égard de chacun des trois piliers de la stratégie de croissance durable de Gildan : nous avons optimisé notre capacité de fabrication, favorisé l'innovation et continué de renforcer notre engagement en matière d'ESG. Bien que nous soyons d'avis que notre modèle de fabrication verticalement intégré et notre solidité financière améliorent notre capacité à surmonter les multiples difficultés qui plombent actuellement le marché, il est difficile de prédire l'incidence sur notre entreprise des effets tardifs des pressions inflationnistes, des risques accrus de récession ainsi que d'autres facteurs.

5.3 Acquisitions et cessions d'entreprises et fermetures d'installations

Exercice 2023 (exercice clos le 31 décembre 2023)

Au cours de l'exercice 2023, Gildan a fermé son installation de couture San Miguel située à Choloma, au Honduras. Cette décision répondait aux conditions du marché et de la concurrence à l'échelle mondiale, ainsi qu'au besoin d'optimiser et de diversifier nos activités. Nous avons également fermé une des deux usines de filature de Salisbury, en Caroline du Nord, regroupant cette capacité dans l'usine de Mocksville, elle aussi située en Caroline du Nord, dans le cadre de nos efforts continus visant à optimiser la fabrication de fil à anneaux et à établir une plateforme de fabrication efficiente et concurrentielle.

Exercice 2022 (exercice clos le 1^{er} janvier 2023)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a vendu une installation de filature située aux États-Unis, soit la plus petite des quatre installations acquises par la Société le 10 décembre 2021 dans le cadre de l'acquisition de Frontier Yarns. La vente comprenait la cession de stocks, de matériel, du goodwill et le transfert d'une participation locative et d'une obligation locative connexe.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Société a vendu ses stocks de bas collants diaphanes et les marques de commerce y afférentes pour un produit total de 6 millions de dollars. Le profit à la sortie de ces actifs était négligeable. Il y a lieu de se reporter à la note 5 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2022.

Exercice 2021 (exercice clos le 2 janvier 2022)

Le 10 décembre 2021, la Société a acquis la totalité des titres de capitaux propres de Phoenix Sanford, LLC, société mère de Frontier Yarns, pour une contrepartie en trésorerie (déduction faite de la trésorerie acquise et du règlement des relations préexistantes) de 164 millions de dollars. Lors de l'acquisition, les activités de Frontier Yarns comprenaient quatre installations situées en Caroline du Nord. En 2021, environ 40 % de la production de Frontier était consacrée à du fil vendu à Gildan pour la fabrication de textiles en Amérique centrale et dans les Caraïbes.

5.4 Impôt minimum mondial

Le 4 août 2023, le gouvernement du Canada a publié pour consultation des propositions législatives relatives à l'impôt minimum mondial qui visent à suivre le modèle de règles et les directives du Plan d'action concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« BEPS ») de l'OCDE. Si le projet de loi est adopté tel que publié, un taux d'imposition minimum mondial de 15 % serait instauré pour les années d'imposition ouvertes à compter du 31 décembre 2023. Les règles proposées s'appliqueraient aux bénéfices de certaines des filiales non canadiennes de la Société qui sont assujetties à un taux d'impôt effectif inférieur à 15 %, après prise en compte de l'incidence des critères de substance prévue par les règles, filiales qui, ensemble, représentent la majorité du bénéfice imposable de la Société. Le 15 décembre 2023, le gouvernement de la Barbade a aussi publié des propositions législatives en réponse au Pilier Deux qui auraient pour effet d'assujettir le bénéfice de la Société à la Barbade à un taux d'impôt effectif de 15 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024. Si les lois relatives au Pilier Deux s'étaient appliquées en 2023, le taux d'impôt effectif moyen de la Société aurait été d'environ 18 %.

La Société surveille de près l'évolution du dossier dans les différentes juridictions où elle exerce ses activités, notamment les détails spécifiques de mise en œuvre des lois relatives au Pilier Deux et d'autres lois ou programmes sans lien avec le Pilier Deux, afin de continuer à évaluer l'incidence globale de ces lois sur le taux d'impôt net effectif et les résultats opérationnels de la Société. Bien que le moment de l'adoption éventuelle du projet de loi demeure incertain, nous avons pris en compte, dans nos plans relatifs au bénéfice financier et aux flux de trésorerie pour 2024, l'incidence estimée de la mise en œuvre du projet de loi sur l'impôt minimum mondial, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024. Pour des informations supplémentaires concernant l'impôt minimum mondial, notamment l'incidence de l'adoption des lois relatives au Pilier Deux en Belgique et au Royaume-Uni, il y a lieu de se reporter à la note 19 des états financiers consolidés annuels, ainsi qu'à la section 15.0 intitulée « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion.

5.5 Principales informations annuelles

(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)				Variation 2023-2022		Variation 2022-2021	
	2023	2022	2021	\$	%	\$	%
Ventes nettes	3 195,9	3 240,5	2 922,6	(44,6)	(1,4)%	317,9	10,9 %
Bénéfice brut	880,1	992,4	940,2	(112,3)	(11,3)%	52,2	5,6 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	877,0	965,5	903,0	(88,5)	(9,2)%	62,5	6,9 %
Charges de vente et charges générales et administratives	330,4	326,3	311,6	4,1	1,3 %	14,7	4,7 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	324,1	326,3	311,6	(2,2)	(0,7)	14,7	4,7 %
Profit sur une cession-bail	(25,0)	—	—	(25,0)	n. s.	—	n. s.
Profits nets sur l'assurance	(74,2)	—	—	(74,2)	n. s.	—	n. s.
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	45,8	0,5	8,2	45,3	n. s.	(7,7)	(93,9)%
Perte de valeur des immobilisations incorporelles (reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur)	(40,8)	62,3	(31,5)	(103,1)	n. s.	93,8	n. s.
Bénéfice opérationnel	643,9	603,4	651,9	40,5	6,7 %	(48,5)	(7,4)%
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	552,9	639,3	591,4	(86,4)	(13,5)%	47,9	8,1 %
BAlIA ajusté ¹⁾	674,5	764,2	726,8	(89,7)	(11,7)%	37,4	5,1 %
Charges financières	79,7	37,0	27,3	42,7	115,4 %	9,7	35,5 %
Charge d'impôt sur le résultat	30,6	24,9	17,4	5,7	22,9 %	7,5	43,1 %
Bénéfice net	533,6	541,5	607,2	(7,9)	(1,5)%	(65,7)	(10,8)%
Bénéfice net ajusté ¹⁾	452,6	574,7	538,1	(122,1)	(21,2)%	36,6	6,8 %
Bénéfice de base par action	3,03	2,94	3,08	0,09	3,1 %	(0,14)	(4,5)%
Bénéfice dilué par action	3,03	2,93	3,07	0,10	3,4 %	(0,14)	(4,6)%
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	2,57	3,11	2,72	(0,54)	(17,4)%	0,39	14,3 %
Marge brute ²⁾	27,5 %	30,6 %	32,2 %	s. o.	(3,1)pp	s. o.	(1,6)pp
Marge brute ajustée ¹⁾	27,4 %	29,8 %	30,9 %	s. o.	(2,4)pp	s. o.	(1,1)pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes ³⁾	10,3 %	10,1 %	10,7 %	s. o.	0,2 pp	s. o.	(0,6)pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes ¹⁾	10,1 %	10,1 %	10,7 %	s. o.	—	s. o.	(0,6)pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	20,1 %	18,6 %	22,3 %	s. o.	1,5 pp	s. o.	(3,7)pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	17,3 %	19,7 %	20,2 %	s. o.	(2,4)pp	s. o.	(0,5)pp
Total des actifs	3 514,9	3 440,2	3 136,7	74,7	2,2 %	303,5	9,7 %
Total des passifs financiers non courants	685,0	780,0	600,0	(95,0)	(12,2)%	180,0	30,0 %
Dettes nettes ¹⁾	993,4	873,6	529,9	119,8	13,7 %	343,7	64,9 %
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation (en milliers)	176 224	184 532	197 595	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Rendement de l'actif net moyen ajusté (« RAN ajusté ») ¹⁾	16,2 %	21,0 %	23,1 %	s. o.	(4,8)pp	s. o.	(2,1)pp
Dividendes en trésorerie annuels déclarés par action ordinaire	0,744	0,676	0,462	0,068	10,1 %	0,214	46,3 %
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	1,5	1,1	0,7	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.

n. s. = non significatif

s. o. = sans objet

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

3) Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

4) La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel (à la perte opérationnelle) divisé(e) par les ventes nettes.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

5.6 Revue des résultats opérationnels consolidés

5.6.1 Ventes nettes

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	2023	2022	2021	Variation 2023-2022		Variation 2022-2021	
				\$	%	\$	%
Vêtements de sport	2 668,0	2 762,5	2 364,7	(94,5)	(3,4) %	397,8	16,8 %
Articles chaussants et sous-vêtements ¹⁾	527,9	478,0	557,8	49,9	10,5 %	(79,8)	(14,3) %
Total des ventes nettes	3 195,9	3 240,5	2 922,5	(44,6)	(1,4) %	318,0	10,9 %

1) Comprend aussi la lingerie et les produits périphériques.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

Les ventes nettes pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 se sont élevées à 3 196 millions de dollars, en baisse de 1,4 %, du fait d'un recul de 3,4 % des ventes de vêtements de sport partiellement compensé par une augmentation de 10,5 % dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements. Le recul des ventes de vêtements de sport s'explique principalement par les volumes de ventes moins élevés par rapport à l'exercice précédent alors que le réapprovisionnement des distributeurs avait été plus important, en partie compensés par les prix de vente nets légèrement plus élevés. Pour l'exercice complet, les ventes dans les points de vente ont été faibles globalement pour la catégorie des vêtements de sport, mais nous avons constaté une amélioration séquentielle des tendances dans les points de vente pour cette catégorie au cours des trois premiers trimestres de l'exercice, avant une stabilisation au quatrième trimestre. Les ventes sur les marchés internationaux, de 225 millions de dollars, ont diminué de 17 % par rapport à l'exercice précédent, en raison surtout de la non-récurrence du réapprovisionnement effectué à l'exercice précédent et de la gestion prudente des stocks des distributeurs tout au long de l'exercice, dans des conditions de marché difficiles. L'augmentation dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements reflète principalement l'incidence des volumes unitaires de ventes plus élevés découlant de l'expansion de notre offre de marques privées et du lancement de nouveaux programmes de sous-vêtements dans le réseau de la vente au détail sur le marché de masse ainsi que la vigueur des ventes d'articles chaussants. Par ailleurs, même si la demande est restée faible pour ces catégories dans l'ensemble du secteur, nous avons tiré parti d'un environnement de demande plus favorable par rapport à 2022, ainsi que du retour à la normale des stocks des détaillants. L'expiration du contrat de licence avec Under Armour, le 31 mars 2024, aura une incidence négative sur nos ventes nettes de l'exercice 2024, et une incidence minime sur notre rentabilité.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023, les ventes nettes se sont élevées à 3 240 millions de dollars en 2022, en hausse de 10,9 % par rapport à l'exercice précédent, ce qui reflète une augmentation des ventes de vêtements de sport, partiellement compensée par une baisse des ventes dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements. L'augmentation des ventes de vêtements de sport d'un exercice à l'autre s'explique principalement par les prix de vente nets plus élevés, qui ont augmenté d'environ 15 % en moyenne, et par la gamme de produits avantageuse. En dépit de l'augmentation du volume des ventes au cours des neuf premiers mois de l'exercice en raison de la reprise continue de la demande de vêtements à imprimer et de l'incidence d'un réapprovisionnement plus important des distributeurs afin de reconstituer les stocks pour atteindre des niveaux plus optimaux (les stocks des clients ayant souffert de nos contraintes de production imputables aux ouragans qui ont frappé l'Amérique centrale en 2020 et des pénuries de main-d'œuvre qui touchent la production de fil), ces hausses des volumes ont été neutralisées au quatrième trimestre par l'absence de réapprovisionnement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et par la diminution dans les points de vente, surtout sur les marchés finaux de détail. La baisse des ventes dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, qui se sont chiffrées à 478 millions de dollars, reflète principalement l'incidence de la baisse des volumes de ventes unitaires attribuable au ralentissement de la demande dans la vente au détail et l'impact soutenu de la gestion serrée des stocks par les détaillants.

5.6.2 Bénéfice brut (marge brute) et bénéfice brut ajusté (marge brute ajustée)

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2023	2022	2021	Variation 2023-2022	Variation 2022-2021
Bénéfice brut	880,1	992,4	940,2	(112,3)	52,2
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits ¹⁾	—	(1,0)	8,8	1,0	(9,8)
Profits nets sur l'assurance ¹⁾	(3,1)	(25,9)	(46,0)	22,8	20,1
Bénéfice brut ajusté ²⁾	877,0	965,5	903,0	(88,5)	62,5
Marge brute	27,5 %	30,6 %	32,2 %	(3,1) pp	(1,6) pp
Marge brute ajustée ²⁾	27,4 %	29,8 %	30,9 %	(2,4) pp	(1,1) pp

1) Voir la rubrique « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Le bénéfice brut correspond à nos ventes nettes, moins le coût des ventes. Les marges brutes correspondent au bénéfice brut exprimé en pourcentage des ventes. Le coût des ventes comprend le coût de toutes les matières premières, les coûts de conversion à la fabrication, incluant la charge d'amortissement liée à la fabrication, les coûts d'approvisionnement, les frais liés au fret entrant et au transport entre nos installations, de même que les frais de transport des marchandises de nos installations jusqu'à celles de nos clients. Le coût des ventes comprend également le coût des produits finis achetés, les coûts liés aux activités d'achat, de réception et d'inspection, de même qu'à la gestion de la fabrication, aux services de fabrication des tiers, aux coûts de redevances fondées sur les ventes, à l'assurance, aux réductions de valeur des stocks, aux droits de douane et aux profits nets sur l'assurance, tel qu'il est décrit à la note 17 c) afférente aux états financiers consolidés audités au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date. Le bénéfice brut et les marges brutes que nous présentons ne sont pas forcément comparables à ceux présentés par d'autres sociétés, étant donné que certaines entités incluent les coûts d'entreposage et de manutention et/ou excluent du coût des ventes la charge d'amortissement, les frais de transport des marchandises jusque chez les clients et les coûts de redevances.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

La diminution du bénéfice brut et du bénéfice brut ajusté non conformes aux PCGR pour l'exercice 2023 reflète des ventes moins élevées et des marges plus faibles. Le repli de la marge brute conforme aux PCGR reflète aussi la baisse des profits nets sur l'assurance inclus dans le coût des ventes par rapport à l'exercice précédent (3 millions de dollars en 2023 et 26 millions de dollars en 2022), qui a eu une incidence de 70 points de base sur les marges. Les profits nets sur l'assurance s'expliquent par les recouvrements d'assurance accumulés à ce jour au titre de la réclamation pour pertes de la Société se rapportant aux deux ouragans qui ont sévi en Amérique centrale en novembre 2020. Les profits sur l'assurance pour l'exercice 2023 qui se rapportent aux pertes liées à l'interruption des activités sont présentés au poste distinct « Profits nets sur l'assurance » de l'état consolidé du résultat net et du résultat global. Le repli de la marge brute conforme aux PCGR et la marge brute ajustée reflète aussi l'incidence, sur notre coût des ventes de l'exercice 2023, du coût des fibres qui a atteint un sommet et, dans une moindre mesure, la hausse du coût des intrants utilisés dans la fabrication, y compris l'incidence de la baisse des volumes. Ces facteurs ont été compensés en partie par les prix de vente nets légèrement plus élevés.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

L'augmentation du bénéfice brut et du bénéfice brut ajusté conformes aux PCGR pour l'exercice 2022 reflète des ventes plus élevées, partiellement contrebalancées par des marges plus faibles. Le repli de la marge brute conforme aux PCGR reflète essentiellement la baisse des profits nets sur l'assurance décrits ci-dessus par rapport à l'exercice précédent (26 millions de dollars en 2022 et 46 millions de dollars en 2021), qui a eu une incidence de 70 points de base sur les marges. La marge brute et la marge brute ajustée conformes aux PCGR reflètent l'augmentation des coûts des fibres et des autres coûts de fabrication, qui a plus que contrebalancé les prix de vente nets plus élevés et la gamme de produits

avantageuse. De plus, la variation des marges brutes ajustées et conformes aux PCGR témoigne de l'incidence de 18 millions de dollars ou de 60 points de base découlant d'un paiement non récurrent reçu de l'USDA dans le cadre de son programme d'aide pandémique pour les utilisateurs de coton comptabilisé au premier trimestre de 2021.

5.6.3 Charges de vente et charges générales et administratives

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2023	2022	2021	Variation 2023-2022	Variation 2022-2021
Charges de vente et charges générales et administratives	330,4	326,3	311,6	4,1	14,7
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :					
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires	6,3	—	—	6,3	—
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	324,1	326,3	311,6	(2,2)	14,7
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes	10,3 %	10,1 %	10,7 %	0,2 pp	(0,6) pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes ¹⁾	10,1 %	10,1 %	10,7 %	—	(0,6) pp

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

La hausse de 4 millions de dollars des charges de vente et charges générales et administratives pour l'exercice 2023 en regard de l'exercice 2022 est principalement attribuable à l'incidence des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires de 6 millions de dollars (se reporter à la section 5.8 « Résultats opérationnels du quatrième trimestre » du présent rapport de gestion pour en savoir plus) et à l'incidence de l'inflation sur les coûts en général, facteurs partiellement contrebalancés par la reprise de perte de valeur des créances clients, les charges moins élevées liées à la rémunération variable et l'incidence favorable de nos mesures de contrôle des coûts. Après ajustement, les charges de vente et charges générales et administratives ont diminué de 2 millions de dollars et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes se sont établies à 10,1 %, un niveau semblable à celui de l'exercice précédent.

Le 15 décembre 2023, le gouvernement de la Barbade a publié un projet de loi proposant deux nouveaux crédits d'impôt, un crédit pour l'emploi et un crédit pour la recherche et le développement, afin de stimuler l'activité économique et l'emploi à la Barbade. Les crédits d'impôt proposés qui, s'ils sont adoptés, entreraient en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2024, sont conçus pour être des « crédits d'impôt remboursables admissibles » selon les règles du Pilier Deux. La Société s'attend à être admissible aux crédits pour l'emploi à un taux de 100 % des charges salariales admissibles, et le montant du crédit serait comptabilisé en tant que réduction des charges de vente et charges générales et administratives à compter de l'exercice 2024. C'est pourquoi cet avantage attendu a été pris en compte dans nos plans relatifs au bénéfice financier et aux flux de trésorerie pour 2024. Cependant, rien ne garantit que ce projet de loi sera adopté ni que, s'il est adopté, la Société sera admissible à la totalité de ces crédits d'impôt.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

La hausse de 15 millions de dollars des charges de vente et charges générales et administratives pour l'exercice 2022 en regard de l'exercice 2021 est principalement attribuable à l'incidence de l'inflation sur les coûts en général et à l'incidence d'une perte de valeur des créances clients de 2 millions de dollars, contrebalancées en partie par les charges moins élevées liées à la rémunération variable et à l'avantage de nos mesures de contrôle des coûts. En pourcentage des ventes,

l'amélioration de 60 points de base des charges de vente et charges générales et administratives reflète essentiellement l'incidence favorable du levier financier lié aux ventes.

5.6.4 Profit sur une cession-bail et profits nets sur l'assurance

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, la Société a conclu une entente visant la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. Le produit de la cession s'est élevé à 51 millions de dollars. La Société a inscrit un actif au titre de droits d'utilisation de 4 millions de dollars et une obligation locative de 16 millions de dollars. De plus, un profit avant impôt sur la vente de 25 millions de dollars (16 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé au titre du profit sur une cession-bail dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

Au cours du deuxième trimestre, la Société a finalisé une entente avec son assureur pour fermer ses réclamations d'assurance liées aux deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 et a reçu un paiement final de 74 millions de dollars au titre des réclamations d'assurance, relativement à la partie des réclamations qui concerne l'interruption des activités. Ce paiement a donné lieu à la comptabilisation d'un profit correspondant à l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

5.6.5 Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022	2021	Variation 2023-2022	Variation 2022-2021
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	16,6	1,0	0,3	15,6	0,7
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts	10,9	2,2	3,3	8,7	(1,1)
Perte nette (profit net) à la sortie, à la réduction de valeur et à l'amortissement accéléré d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	18,1	(3,3)	3,1	21,4	(6,4)
Coûts de transaction connexes à des acquisitions	—	0,6	1,5	(0,6)	(0,9)
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	45,6	0,5	8,2	45,1	(7,7)

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises.

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour l'exercice 2023 se rapportent aux éléments suivants : un montant de 28 millions de dollars lié au regroupement et à la fermeture des installations de fabrication en Amérique centrale au deuxième trimestre de 2023, un montant de 11 millions de dollars lié à la fermeture d'une installation de filature aux États-Unis au quatrième trimestre de l'exercice 2023, un montant de 4 millions de dollars lié à la fermeture, en décembre 2022, d'une installation de filature aux États-Unis et aux coûts de sortie liés à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée, ainsi qu'un montant de 3 millions de dollars lié à d'autres coûts, y compris les coûts engagés pour l'achèvement d'activités de restructuration amorcées au cours de l'exercice 2022.

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour l'exercice 2022 se rapportent aux éléments suivants : un montant de 5 millions de dollars lié à la fermeture d'une installation de filature aux États-Unis, un montant de 2 millions de dollars au titre de l'amortissement accéléré d'actifs au titre de droits d'utilisation liés à des installations qui ne sont plus utilisées, des indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel de 1 million de dollars liés à la fermeture d'un centre de distribution aux États-Unis, ainsi qu'un montant de 2 millions de dollars lié à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement, facteurs contrebalancés en partie par un profit de 6 millions de

dollars sur les cessions d'entreprises (se reporter à la note 5 des états financiers consolidés) et par un profit de 3 millions de dollars sur la vente d'une ancienne installation de fabrication au Mexique.

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour l'exercice 2021 se rapportent aux éléments suivants : un montant de 4 millions de dollars lié aux coûts postérieurs à la fermeture des anciennes usines de fabrication de textiles et de couture de la Société au Mexique; un montant de 2 millions de dollars lié à une installation de filature aux États-Unis qui a été fermée en 2020, y compris des coûts de résiliation de contrats de location; un montant de 1 million de dollars lié à des coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition de Frontier Yarns; et un montant de 1 million de dollars lié à d'autres coûts, pour l'achèvement des activités de restructuration amorcées aux cours d'exercices antérieurs.

5.6.6 Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur

Au cours de l'exercice 2023, à la lumière des résultats du test de dépréciation effectué le 31 décembre 2023, la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants était supérieure à sa valeur comptable. La Société a donc comptabilisé une reprise de perte de valeur hors trésorerie de 41 millions de dollars au 31 décembre 2023 relativement aux immobilisations incorporelles (à durée d'utilité déterminée et indéterminée) acquises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises précédentes, comme il est décrit à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. Les événements et circonstances qui ont conduit à cette reprise sont notamment l'amélioration du bénéfice prévu, ainsi que les perspectives actuelles pour cette catégorie.

Au cours de l'exercice 2022, à la lumière des résultats du test de dépréciation effectué le 1^{er} janvier 2023, nous avons comptabilisé une perte de valeur de notre unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants de 62 millions de dollars relativement aux immobilisations incorporelles (à durée d'utilité déterminée et indéterminée) acquises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises précédentes, comme il est décrit à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023. La perte de valeur découlait d'un repli de la juste valeur de l'UGT Articles chaussants, essentiellement imputable à l'incidence de l'environnement macroéconomique sur les conditions du marché à ce moment.

Au cours de l'exercice 2021, à la lumière des résultats du test de dépréciation effectué le 2 janvier 2022, la valeur recouvrable estimée de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants était supérieure à sa valeur comptable. La Société a donc comptabilisé une reprise de perte de valeur de 56 millions de dollars au 2 janvier 2022 relativement aux immobilisations incorporelles (à durée d'utilité déterminée et indéterminée) acquises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises précédentes, comme il est décrit à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 2 janvier 2022. Les événements et circonstances qui ont conduit à cette reprise sont notamment l'amélioration des marges et du bénéfice prévu, ainsi que la conjoncture économique et les perspectives actuelles plus favorables pour cette catégorie. La Société a aussi radié certaines immobilisations incorporelles de 24 millions de dollars après avoir évalué qu'elles ne procuraient aucun avantage économique futur. Ces radiations d'actifs découlent du plan de la Société de cesser de vendre des bas collants diaphanes, des collants, des leggings, des vêtements amincissants pour femmes et des accessoires de lingerie commercialisés sous les marques Secret[®], Silks[®], Secret Silky[®] et Therapy Plus[®].

5.6.7 Bénéfice opérationnel et bénéfice opérationnel ajusté

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2023	2022	2021	Variation 2023-2022	Variation 2022-2021
Bénéfice opérationnel	643,9	603,4	651,9	40,5	(48,5)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions ¹⁾	45,8	0,5	8,2	45,3	(7,7)
Perte de valeur (reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur ¹⁾)	(40,8)	62,3	(31,5)	(103,1)	93,8
Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits	—	(1,0)	8,8	1,0	(9,8)
Profit sur une cession-bail	(25,0)	—	—	(25,0)	—
Profits nets sur l'assurance	(77,3)	(25,9)	(46,0)	(51,4)	20,1
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires	6,3	—	—	6,3	—
Bénéfice opérationnel ajusté²⁾	552,9	639,3	591,4	(86,4)	47,9
Marge opérationnelle	20,1 %	18,6 %	22,3 %	1,5 pp	(3,7) pp
Marge opérationnelle ajustée ²⁾	17,3 %	19,7 %	20,2 %	(2,4) pp	(0,5) pp

1) Voir la rubrique « Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR » pour en savoir plus sur les ajustements présentés à la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

L'augmentation du bénéfice opérationnel reflète principalement l'incidence favorable de la reprise d'une partie de la perte de valeur hors trésorerie de notre unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants comptabilisée en 2022, la hausse des profits comptables sur assurance en regard de l'exercice précédent et le profit sur une cession-bail, contrebalancés en partie par les coûts de restructuration plus élevés. Après ajustement, nous avons dégagé un bénéfice opérationnel moins élevé, en raison surtout du recul des ventes d'un exercice à l'autre et de la contraction de la marge opérationnelle ajustée. La diminution de 240 points de base de la marge opérationnelle ajustée reflète essentiellement la pression exercée sur la marge brute au cours de l'exercice.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

La baisse du bénéfice opérationnel reflète la perte de valeur hors trésorerie de notre unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants au quatrième trimestre de l'exercice 2022, par rapport à une reprise de perte de valeur pour l'exercice 2021, et la baisse des profits comptables sur assurance en regard de l'exercice 2021 (qui explique la majorité du repli de la marge opérationnelle), ce qui a plus que contrebalancé l'apport de l'augmentation des ventes pour l'exercice 2022. Après ajustement, nous avons dégagé un bénéfice opérationnel qui s'explique d'abord et avant tout par l'accroissement des ventes d'un exercice à l'autre, annulé en partie par la baisse de la marge opérationnelle ajustée. La diminution de 50 points de base sur une base ajustée rend essentiellement compte des marges brutes moins élevées ayant contrebalancé l'incidence favorable du levier financier lié aux charges de vente et charges générales et administratives.

5.6.8 Charges financières, montant net

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022	2021	Variation 2023-2022	Variation 2022-2021
Charge d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti	53,4	25,7	14,9	27,7	10,8
Charges bancaires et autres charges financières	22,3	10,5	8,8	11,8	1,7
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	3,4	3,1	2,6	0,3	0,5
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	0,4	—	0,2	0,4	(0,2)
Perte (profit) de change	0,2	(2,3)	0,8	2,5	(3,1)
Charges financières, montant net	79,7	37,0	27,3	42,7	9,7

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

L'accroissement des charges d'intérêts pour l'exercice 2023 par rapport à l'exercice 2022 est principalement attribuable à l'incidence des taux d'intérêt effectifs plus élevés sur la dette à long terme de la Société portant intérêt à des taux variables, représentant une hausse de 210 points de base par rapport à l'exercice 2022, ainsi qu'aux niveaux d'emprunt moyens supérieurs. L'augmentation des charges bancaires et autres charges financières est principalement imputable aux frais plus élevés engagés à l'égard de notre programme de vente de créances, principalement en raison de la hausse des taux variables et, dans une moindre mesure, de l'accroissement des volumes dans le cadre de ce programme. Les profits et les pertes de change pour les deux périodes sont principalement liés à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

L'accroissement des charges d'intérêts pour l'exercice 2022 par rapport à l'exercice 2021 est principalement attribuable aux niveaux d'emprunt moyens supérieurs, ainsi qu'à l'incidence des taux d'intérêt plus élevés. L'augmentation des charges bancaires et autres charges financières est principalement imputable aux frais plus élevés engagés au titre de l'accroissement des volumes dans notre programme de vente de créances. Les profits et les pertes de change sont principalement liés à la réévaluation des actifs monétaires nets libellés en monnaies étrangères.

5.6.9 Impôt sur le résultat

Le taux d'impôt effectif moyen de la Société est calculé comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2023	2022	2021	Variation 2023-2022	Variation 2022-2021
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	564,2	566,4	624,6	(2,2)	(58,2)
Charge d'impôt sur le résultat	30,6	24,9	17,4	5,7	7,5
Taux d'impôt effectif moyen	5,4 %	4,4 %	2,8 %	1,0 pp	1,6 pp

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

La charge d'impôt sur le résultat de 31 millions de dollars pour l'exercice 2023 comprend une charge d'impôt de 10 millions de dollars principalement liée au profit sur la cession-bail d'un centre de distribution situé aux États-Unis. La charge d'impôt sur le résultat de 25 millions de dollars pour l'exercice 2022 comprend des charges d'impôt de 7 millions de dollars liées aux profits sur cession d'actifs pris en compte dans les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions et des recouvrements d'impôt de 10 millions de dollars au titre de la comptabilisation des actifs d'impôt différé qui avaient été décomptabilisés antérieurement et que la Société s'attend à recouvrer par suite de sa réévaluation de la recouvrabilité de ses actifs d'impôt différé aux États-Unis. Si l'on exclut l'incidence des recouvrements d'impôt sur le résultat susmentionnés et l'incidence avant impôt des pertes de valeur et reprises de perte de valeur, des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de

services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires, des profits sur l'assurance et du profit sur une cession-bail, le taux d'imposition effectif moyen ajusté pour les deux exercices est comparable.

Les informations au sujet des projets de loi sur l'impôt minimum mondial sont présentées à la section 5.4 intitulée « Impôt minimum mondial » du présent rapport de gestion.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

La charge d'impôt sur le résultat de 25 millions de dollars pour l'exercice 2022 et de 17 millions de dollars pour l'exercice 2021 tient compte dans les deux cas des recouvrements d'impôt au titre de la comptabilisation des actifs d'impôt différé qui avaient été décomptabilisés antérieurement et que la Société s'attend à recouvrer par suite de sa réévaluation de la recouvrabilité de ses actifs d'impôt différé aux États-Unis. De plus, l'impôt sur le résultat de l'exercice 2022 comprend des charges d'impôt liées aux profits sur cession d'actifs pris en compte dans les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions. Si l'on exclut l'incidence des recouvrements d'impôt sur le résultat susmentionnés, des pertes de valeur et reprises de perte de valeur, des profits nets sur l'assurance et des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, le taux d'imposition effectif moyen ajusté pour les deux exercices est comparable.

5.6.10 Bénéfice net, bénéfice net ajusté, mesures de bénéfice par action et bénéfice par action ajusté

<i>(en millions de dollars, sauf les montants par action)</i>	2023	2022	2021	Variation 2023-2022	Variation 2022-2021
Bénéfice net	533,6	541,5	607,2	(7,9)	(65,7)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	45,8	0,5	8,2	45,3	(7,7)
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur	(40,8)	62,3	(31,5)	(103,1)	93,8
Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits	—	(1,0)	8,8	1,0	(9,8)
Profit sur une cession-bail	(25,0)	—	—	(25,0)	—
Profits nets sur l'assurance	(77,3)	(25,9)	(46,0)	(51,4)	20,1
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires	6,3	—	—	6,3	—
Charge (recouvrement) d'impôt lié aux ajustements qui précèdent	10,0	7,2	—	2,8	7,2
(Recouvrement) charge d'impôt lié à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé ¹⁾	—	(9,9)	(8,6)	9,9	(1,3)
Bénéfice net ajusté²⁾	452,6	574,7	538,1	(122,1)	36,6
Bénéfice dilué par action	3,03	2,93	3,07	0,10	(0,14)
Bénéfice dilué par action ajusté ²⁾	2,57	3,11	2,72	(0,54)	0,39

1) Compte tenu d'un recouvrement d'impôt de néant (9,9 millions de dollars en 2022) au titre de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé antérieurement décomptabilisés (au cours des exercices 2018 et 2017 aux termes du plan de réorganisation) à la suite de la réévaluation de la probabilité de réalisation de ces actifs d'impôt différé.

2) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Comparaison de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022

La légère diminution du bénéfice net conforme aux PCGR pour l'exercice 2023 comparativement à l'exercice précédent s'explique surtout par les charges financières et la charge d'impôt sur le résultat plus élevées qui ont plus que neutralisé la hausse du bénéfice opérationnel. Le bénéfice par action a augmenté pour s'établir à 3,03 \$, reflétant l'incidence du programme de rachat d'actions de la Société. Le recul du bénéfice net ajusté est attribuable à la diminution du bénéfice opérationnel ajusté et à la hausse des charges financières, partiellement neutralisées par la baisse de la charge d'impôt sur le résultat après ajustement.

Comparaison de l'exercice 2022 et de l'exercice 2021

Le repli du bénéfice net et du bénéfice ajusté par action pour 2022 s'explique en grande partie par la diminution du bénéfice opérationnel et par la hausse des charges financières et de la charge d'impôt sur le résultat. Le bénéfice net ajusté de 575 millions de dollars enregistré en 2022 reflète la hausse du bénéfice opérationnel ajusté, légèrement atténuée par des charges financières plus élevées. Le bénéfice dilué par action ajusté de 3,11 \$ dégagé en 2022 est également attribuable à l'avantage de la baisse du nombre d'actions d'un exercice à l'autre résultant des rachats d'actions aux termes du programme de rachat d'actions de la Société.

5.7 Sommaire des résultats trimestriels

Le tableau qui suit présente un sommaire de certaines données financières trimestrielles non auditées pour les huit trimestres complets les plus récents. Cette information trimestrielle a été établie conformément aux IFRS. Les résultats opérationnels d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats qui pourraient être obtenus pour toute autre période future.

Périodes de trois mois closes les (en millions de dollars, sauf les actions et les montants par action, à moins d'indication contraire)	T4 2023	T3 2023	T2 2023	T1 2023	T4 2022	T3 2022	T2 2022	T1 2022
Ventes nettes	782,7	869,9	840,4	702,9	720,0	850,0	895,6	774,9
Bénéfice net	153,3	127,4	155,3	97,6	83,9	153,0	158,2	146,4
Bénéfice net par action								
De base ¹⁾	0,89	0,73	0,87	0,54	0,47	0,84	0,85	0,77
Dilué ¹⁾	0,89	0,73	0,87	0,54	0,47	0,84	0,85	0,77
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)								
De base	171 495	175 087	177 624	179 543	179 680	181 980	185 506	189 344
Dilué	171 806	175 348	177 902	179 843	179 897	182 239	185 869	190 214

1) Il est possible que la somme du bénéfice par action trimestriel ne corresponde pas au bénéfice par action jusqu'à ce jour en raison de l'arrondissement.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

5.7.1 Variabilité saisonnière et autres facteurs faisant varier les résultats et la situation financière

Les résultats opérationnels de nos périodes intermédiaires et de nos exercices varient sous l'effet de certains facteurs, incluant, sans s'y limiter, les variations de la demande des utilisateurs finaux et de nos clients, la décision de nos clients d'augmenter ou de diminuer leurs stocks, les variations de la composition de nos ventes et les fluctuations des prix de vente et des coûts des matières premières. Même si nos produits sont vendus tout au long de l'année, nos affaires fluctuent en fonction des variations saisonnières de la demande, ce qui fait varier nos résultats opérationnels sur une base trimestrielle. Bien que certains produits connaissent une période de pointe saisonnière relativement à la demande, la dynamique de la concurrence peut influencer sur le moment des achats des clients, menant à des tendances saisonnières qui peuvent varier d'un exercice à l'autre. Historiquement, la demande de t-shirts atteint un creux au quatrième trimestre et un sommet au deuxième trimestre de l'année, alors que les distributeurs s'approvisionnent en prévision de la haute saison estivale. Historiquement, la demande pour les vêtements molletonnés est habituellement plus grande aux deuxième et troisième trimestres de chaque année, soit à l'approche de l'automne et de l'hiver. Les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements sont habituellement plus élevées pendant le deuxième semestre de l'année, lors de la rentrée scolaire et de la

saison des ventes du temps des Fêtes de Noël. Ces tendances saisonnières des ventes dans le secteur entraînent aussi des fluctuations de nos stocks tout au long de l'année.

Nos résultats subissent aussi l'influence de la fluctuation des prix des matières premières et des coûts des autres intrants. Les fibres de coton et les fibres de polyester sont les principales matières premières entrant dans la fabrication de nos produits. Nous avons également recours à des produits chimiques, des colorants et des garnitures que nous nous procurons auprès de divers fournisseurs. Les prix du coton fluctuent en fonction de la demande des consommateurs et de l'offre mondiale, qui peuvent subir l'impact des conditions météorologiques pendant une année donnée, de la spéculation sur les marchés des marchandises, des évaluations et des fluctuations relatives de la monnaie du pays producteur par rapport à la monnaie du pays consommateur et d'autres facteurs qui sont généralement imprévisibles. Bien que nous concluons des contrats d'achat et des instruments financiers dérivés avant livraison qui visent à fixer des prix fermes pour la composante coton de nos besoins en fil, les prix que nous payons pour le coton peuvent fluctuer considérablement d'une période intermédiaire ou d'un exercice à l'autre. Les coûts de l'énergie comptabilisés dans nos résultats opérationnels sont également affectés par les fluctuations des prix du pétrole brut, du gaz naturel et du pétrole, ce qui peut aussi avoir une influence sur les frais de transport et sur le coût des divers intrants utilisés dans notre production, comme les fibres de polyester, les produits chimiques, les colorants et les garnitures. Les variations du coût des matières premières se reflètent initialement dans le coût des stocks; elles se répercutent sur le bénéfice net seulement lorsque les stocks respectifs sont vendus.

Les acquisitions d'entreprises peuvent avoir une incidence sur la comparabilité des résultats. Par ailleurs, les décisions de la direction de regrouper ou de réorganiser ses activités, notamment de fermer des installations, peuvent engendrer des coûts de restructuration importants au cours d'une période intermédiaire ou d'un exercice. La rubrique 5.6.5 intitulée « Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du présent rapport de gestion présente une analyse des coûts liés aux activités de restructuration et aux acquisitions d'entreprises de la Société. Les rachats d'actions ont réduit notre nombre d'actions en circulation et augmenté notre bénéfice net par action au cours de chacun des cinq derniers trimestres. La Société peut racheter d'autres actions à l'avenir si elle le juge approprié dans les circonstances, mais de tels rachats ne sont pas garantis. Les dépréciations d'actifs, incluant les corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, les provisions pour stocks abandonnés et les pertes de valeur d'actifs à long terme, peuvent aussi faire varier nos résultats. Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, nous avons comptabilisé une reprise de perte de valeur de 41 millions de dollars, alors que nous avons enregistré une perte de valeur de 62 millions de dollars au titre de notre unité génératrice de trésorerie (UGT) Articles chaussants pour l'exercice 2022. Nos résultats opérationnels des deux derniers exercices comprennent aussi des profits nets sur l'assurance découlant des recouvrements d'assurance accumulés à ce jour relativement aux réclamations de la Société pour les pertes qui ont résulté des deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 (0,3 million de dollars au premier trimestre de 2022; 25,6 millions de dollars au quatrième trimestre de 2022; 3,3 millions de dollars au premier trimestre de 2023 et 74 millions de dollars au deuxième trimestre de 2023), ainsi qu'un profit après impôt de 16 millions de dollars sur la cession-bail d'une installation de distribution aux États-Unis.

Les montants présentés relativement aux ventes nettes, au coût des ventes, aux charges de vente et aux charges générales et administratives, ainsi qu'aux charges financières ou produits financiers, varient en fonction du taux de change de certaines devises par rapport au dollar américain, tel qu'il est décrit à la section intitulée « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. La Société recourt à l'occasion à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change.

5.8 Résultats opérationnels du quatrième trimestre

Périodes de trois mois closes les				
(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	Variation \$	Variation %
Ventes nettes	782,7	720,0	62,7	8,7 %
Bénéfice brut	236,6	234,8	1,8	0,8 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	236,6	209,2	27,4	13,1 %
Charges de vente et charges générales et administratives	88,3	73,6	14,7	20,0 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	82,0	73,6	8,4	11,4 %
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	10,9	6,3	4,6	73,0 %
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles	(40,8)	62,3	(103,1)	n. s.
Bénéfice opérationnel	178,1	92,6	85,5	92,3 %
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	154,5	135,6	18,9	13,9 %
BAIIA ajusté ¹⁾	185,3	163,6	21,7	13,3 %
Charges financières	21,2	13,3	7,9	59,4 %
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	3,6	(4,6)	8,2	n. s.
Bénéfice net	153,3	83,9	69,4	82,7 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	129,2	117,2	12,0	10,2 %
Bénéfice de base par action	0,89	0,47	0,42	89,4 %
Bénéfice dilué par action	0,89	0,47	0,42	89,4 %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,75	0,65	0,10	15,4 %
Marge brute	30,2 %	32,6 %	s. o.	(2,4) pp
Marge brute ajustée ¹⁾	30,2 %	29,1 %	s. o.	1,1 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes	11,3 %	10,2 %	s. o.	1,1 pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes ¹⁾	10,5 %	10,2 %	s. o.	0,3 pp
Marge opérationnelle	22,8 %	12,9 %	s. o.	9,9 pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	19,7 %	18,8 %	s. o.	0,9 pp
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation (en milliers)	171 806	179 897	s. o.	s. o.

n. s. = non significatif

s. o. = sans objet

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Les ventes nettes de 783 millions de dollars pour le quatrième trimestre clos le 31 décembre 2023 ont augmenté de 9 % par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, compte tenu des ventes de vêtements de sport de 644 millions de dollars, en hausse de 8 %, et des ventes de 139 millions de dollars dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, en hausse de 11 %. L'augmentation des ventes de vêtements de sport est aussi attribuable aux volumes plus élevés résultant de la performance dans les points de vente, ainsi qu'aux niveaux de réapprovisionnement des clients qui ont été plus importants qu'à l'exercice précédent. Les tendances dans les points de vente reflètent aussi la vigueur dans certaines catégories de produits clés, dont les vêtements molletonnés et les produits faits de fil à anneaux, ce qui a donné lieu à une gamme de produits avantageuse. En dépit d'une certaine reprise dans les points de vente sur les marchés internationaux, les ventes ont fléchi de 24 % en raison des difficultés macroéconomiques qui persistent sur ces marchés et de l'insuffisance du réapprovisionnement des stocks par rapport à l'exercice précédent. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, l'augmentation des ventes s'explique surtout par les volumes plus élevés attribuables à l'effet combiné de l'amélioration des tendances dans les points de vente et du lancement de nouveaux programmes dans

le réseau de la vente au détail sur le marché de masse. Malgré la demande qui reste faible dans l'ensemble du secteur pour ce qui est des sous-vêtements pour hommes et des chaussettes, notre performance a été solide dans cette catégorie.

Nous avons dégagé un bénéfice brut de 237 millions de dollars, ou 30,2 % des ventes, comparativement à 235 millions de dollars, ou 32,6 % des ventes, à l'exercice précédent, compte tenu d'un profit sur l'assurance de 26 millions de dollars. Le bénéfice brut ajusté s'est chiffré à 237 millions de dollars, ou 30,2 % des ventes, soit une hausse de 28 millions de dollars. L'amélioration de 110 points de base de la marge brute ajustée qui en découle s'explique principalement par la baisse des coûts des matières premières, légèrement contrée par les prix de vente nets moins élevés. Comme prévu, nous avons constaté une amélioration séquentielle de 270 points de base de la marge brute ajustée, alors que la pression découlant de l'incidence du coût du coton, qui avait atteint un sommet, s'est considérablement atténuée au quatrième trimestre.

Les charges de vente et charges générales et administratives de 88 millions de dollars, ou 11,3 % des ventes, ont augmenté de 15 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, ce qui traduit l'incidence sur les coûts de distribution de la hausse des volumes et d'une charge de 6 millions de dollars au titre des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires. Après ajustement pour exclure cette charge, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes se sont établies à 10,5 % pour le trimestre à l'étude, contre 10,2 % un an plus tôt, l'incidence des charges plus élevées ayant plus que neutralisé l'incidence favorable de l'effet de levier sur les ventes.

Pour le trimestre à l'étude, nous avons engagé des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions de 11 millions de dollars essentiellement attribuables à la fermeture annoncée au préalable d'une installation de filature aux États-Unis, en regard de coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions de 6 millions de dollars à l'exercice précédent. Étant donné la performance pour l'exercice 2023 et les projections de la rentabilité liées à nos ventes d'articles chaussants, nous avons également comptabilisé une reprise de pertes de valeur antérieures liées aux articles chaussants de 41 millions de dollars. Compte tenu de l'incidence nette de ces éléments pour les deux exercices, le bénéfice opérationnel de 178 millions de dollars a progressé par rapport à 93 millions de dollars pour l'exercice précédent. Après ajustement, le bénéfice opérationnel¹ s'est chiffré à 155 millions de dollars, ou 19,7 % des ventes, contre 136 millions de dollars, ou 18,8 % des ventes, à l'exercice précédent. La hausse du bénéfice opérationnel ajusté reflète l'augmentation des ventes et la marge brute ajustée plus élevée. L'amélioration de 90 points de base de la marge opérationnelle ajustée¹ est principalement attribuable à l'augmentation de la marge brute ajustée.

Compte tenu des charges financières nettes de 21 millions de dollars, en hausse de 8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des taux d'intérêt et des niveaux d'emprunt nets moyens, ainsi que de l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, nous avons présenté un bénéfice dilué par action de 0,89 \$ et un bénéfice dilué par action ajusté de 0,75 \$, en hausse de 89 % et de 15 %, respectivement, comparativement à un bénéfice dilué par action de 0,47 \$ et à un bénéfice dilué par action ajusté de 0,65 \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent.

6.0 SITUATION FINANCIÈRE

6.1 Actifs courants et passifs courants

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89,6	150,4	(60,8)
Créances clients	412,5	248,8	163,7
Stocks	1 089,4	1 225,9	(136,5)
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	96,0	101,8	(5,8)
Créditeurs et charges à payer	(408,3)	(471,2)	62,9
Partie courante des obligations locatives	(14,2)	(13,8)	(0,4)
Impôt sur le résultat à payer	(1,6)	(6,6)	5,0
Partie courante de la dette à long terme	(300,0)	(150,0)	(150,0)
Total du fonds de roulement ¹⁾	963,4	1 085,3	(121,9)
Ratio de liquidité générale ²⁾	2,3	2,7	n. s.

n. s. = non significatif

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Le ratio de liquidité générale correspond aux actifs courants divisés par les passifs courants.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

- La diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie reflète principalement les rachats d'actions aux termes du programme de rachat dans le cours normal des activités de la Société et le versement de dividendes, compensés en partie par le produit de la dette à long terme renouvelable et les flux de trésorerie disponibles dégagés au cours de l'exercice 2023.
- L'augmentation des créances clients (déduction faite des provisions pour escomptes sur les ventes) par rapport à la clôture de l'exercice 2022 est surtout attribuable à l'incidence des modalités de paiement plus longues et de l'augmentation des ventes nettes par rapport au quatrième trimestre de 2022 ainsi qu'au calendrier des ventes du trimestre considéré par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent.
- La diminution des stocks au cours de l'exercice 2023 est principalement attribuable à la baisse des stocks de matières premières et des travaux en cours résultant des volumes moindres de ces stocks et de la baisse du prix des matières premières, ainsi que de la baisse des coûts unitaires pour les stocks de produits finis découlant de la diminution du coût des fibres, facteurs en partie compensés par l'augmentation des volumes de produits finis.
- Les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants ont diminué, en raison principalement d'une baisse de la juste valeur des actifs financiers dérivés du fait de l'échéance des contrats de swap à terme liés aux marchandises qui ont été désignés comme couvertures des achats de coton de la Société pour l'exercice 2023.
- La diminution des créditeurs et charges à payer est principalement attribuable à l'incidence de la baisse du prix des matières premières et à la baisse des volumes d'achats, ainsi qu'à la diminution des provisions liées à la rémunération variable.
- Le fonds de roulement s'élevait à 963 millions de dollars au 31 décembre 2023, comparativement à 1 085 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023. Le ratio de liquidité générale était de 2,3 à la clôture de l'exercice 2023, ce qui est inférieur au ratio de liquidité générale de 2,7 à la clôture de l'exercice 2022, principalement en raison de l'augmentation de la partie courante de la dette à long terme.

6.2 Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill

<i>(en millions de dollars)</i>	Immobilisations corporelles	Actifs au titre de droits d'utilisation	Immobilisations incorporelles	Goodwill
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	1 115,2	78,0	230,0	271,7
Entrées	195,7	18,5	4,5	—
Amortissements	(101,2)	(13,4)	(13,8)	—
Valeur comptable nette des sorties, réductions de valeur et pertes de valeur	(35,2)	(1,7)	40,7	—
Solde au 31 décembre 2023	1 174,5	81,4	261,4	271,7

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

- Les entrées d'immobilisations corporelles sont principalement attribuables aux dépenses liées à l'expansion des activités de fabrication de textiles et de couture, ainsi qu'à la modernisation des installations de filature acquises dans le cadre de l'acquisition de Frontier Yarns en décembre 2021. Les sorties et les réductions de valeur sont principalement attribuables à la cession-bail d'une de nos installations de distribution aux États-Unis, ainsi qu'à la réduction de valeur de certains équipements d'une de nos installations de filature américaines.
- La légère augmentation des actifs au titre de droits d'utilisation reflète principalement les hausses découlant du contrat de location d'une installation de distribution qui a été conclu dans le cadre de la cession-bail ainsi que des renouvellements de contrats de location visant des installations de fabrication et de distribution qui ont été conclus en 2023, facteurs en partie neutralisés par l'incidence de l'amortissement et des réductions de valeur.
- Les immobilisations incorporelles se composent de contrats avec les clients, de relations clients, de marques de commerce, de contrats de licence, d'ententes de non-concurrence et de logiciels. La hausse de 31 millions de dollars des immobilisations incorporelles reflète d'abord et avant tout la reprise de perte de valeur de 41 millions de dollars à l'égard de l'UGT Articles chaussants, partiellement contrebalancée par l'amortissement de 14 millions de dollars.

6.3 Autres actifs non courants et passifs non courants

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	Variation
Actifs d'impôt différé	24,0	16,0	8,0
Autres actifs non courants	14,3	2,5	11,8
Dette à long terme	(685,0)	(780,0)	95,0
Obligations locatives	(83,9)	(80,2)	(3,7)
Passifs d'impôt différé	(18,1)	—	(18,1)
Autres passifs non courants ¹⁾	(46,3)	(56,2)	9,9

1) Les autres passifs non courants comprennent les provisions et les obligations au titre des avantages du personnel.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

- Se reporter à la section 8.0 « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour une analyse de la dette à long terme.
- La diminution nette des actifs d'impôt différé est principalement attribuable à l'utilisation des pertes fiscales d'exercices antérieurs pour compenser le profit comptabilisé au titre de la cession-bail de l'une de nos installations de distribution américaines.
- Les autres actifs non courants comprennent un prêt d'un tiers fournisseur de fil.

- La légère augmentation des obligations locatives reflète essentiellement l'incidence des renouvellements de contrats de location visant des installations de fabrication et de distribution qui ont été conclus en 2023 et l'obligation locative découlant de la cession-bail de l'une de nos installations de distribution américaines, facteurs contrebalancés en partie par l'incidence des paiements versés au cours de l'exercice, dont un paiement au titre de la résiliation du contrat de location d'une ancienne installation de filature.
- Les autres passifs non courants comprennent les provisions et les obligations au titre des avantages du personnel. La diminution découle du paiement des obligations au titre des avantages du personnel en lien avec la fermeture d'installations de fabrication en Amérique centrale.

7.0 FLUX DE TRÉSORERIE

7.1 Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022	Variation
Bénéfice net	533,6	541,5	(7,9)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	121,6	124,9	(3,3)
Charges (profits) de restructuration hors trésorerie liés aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels	18,1	(3,3)	21,4
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles	(40,8)	62,3	(103,1)
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations corporelles, y compris les recouvrements d'assurance liés aux immobilisations corporelles	(24,6)	(34,2)	9,6
Rémunération fondée sur des actions	27,0	32,4	(5,4)
Impôt sur le résultat différé	10,1	(0,2)	10,3
Autres	(14,0)	(3,0)	(11,0)
Variations des soldes du fonds de roulement	(84,5)	(307,1)	222,6
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	546,5	413,3	133,2

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

- Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles se sont établis à 547 millions de dollars pour l'exercice 2023, contre 413 millions de dollars pour l'exercice 2022. Pour l'exercice 2023, les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont essentiellement été tributaires de la hausse moins importante des éléments du fonds de roulement, expliquée ci-après, et du produit réalisé en 2023 par suite de la finalisation de la réclamation d'assurance de la Société décrite à la section 5.6.4 « Profit sur une cession-bail et profits nets sur l'assurance » du présent rapport de gestion, ces facteurs ayant été atténués par le recul du bénéfice brut.
- L'augmentation nette des éléments du fonds de roulement s'est chiffrée à 84 millions de dollars pour l'exercice 2023, contre une augmentation nette de 307 millions de dollars pour l'exercice 2022. L'augmentation moins importante des éléments du fonds de roulement en regard de l'exercice précédent est principalement attribuable à la réduction des stocks, alors qu'ils avaient augmenté à l'exercice précédent, contrebalancée en partie par la hausse des créances clients, par rapport à une baisse pour l'exercice 2022, ainsi que la diminution des créanciers et charges à payer, comparativement à une hausse pour la période correspondante de l'exercice précédent.

7.2 Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022	Variation
Achat d'immobilisations corporelles	(203,3)	(239,1)	35,8
Achat d'immobilisations incorporelles	(4,7)	(5,4)	0,7
Cessions d'entreprises (acquisitions)	—	33,5	(33,5)
Produit d'une cession-bail, produit d'assurance lié aux immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles	53,2	28,6	24,6
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(154,8)	(182,4)	27,6

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

- La diminution des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement pour l'exercice 2023 est principalement attribuable aux dépenses d'investissement moins élevées et au produit de la cession-bail de l'un de nos centres de distribution situé aux États-Unis, facteurs partiellement contrebalancés par le produit tiré en 2022 de la vente de l'une de nos installations de filature américaines acquises dans le cadre de l'acquisition de Frontier Yarn en 2021.
- Les dépenses d'investissement¹ de l'exercice 2023 sont décrites à la section 6.2 intitulée « Immobilisations corporelles, actifs au titre de droits d'utilisation, immobilisations incorporelles et goodwill » du présent rapport de gestion et les dépenses d'investissement prévues pour le prochain exercice sont analysées à la section 8.0 « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion.

7.3 Flux de trésorerie disponibles

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022	Variation
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	546,6	413,5	133,1
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(154,9)	(182,4)	27,5
Ajustement pour tenir compte des éléments suivants :			
Acquisitions (cessions) d'entreprises	—	(33,5)	33,5
Flux de trésorerie disponibles¹	391,7	197,6	194,1

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

- Pour l'exercice 2023, l'augmentation de 194 millions de dollars des flux de trésorerie disponibles d'un exercice à l'autre s'explique surtout par l'augmentation de 133 millions de dollars des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles, le produit de 51 millions de dollars tiré de la cession-bail d'un centre de distribution situé aux États-Unis, ainsi que par la diminution des dépenses d'investissement par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

¹ Les dépenses d'investissement comprennent les achats d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles.

7.4 Flux de trésorerie liés aux activités de financement

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022	Variation
(Diminution) augmentation des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable	(95,0)	330,0	(425,0)
Paiement au titre des effets	(150,0)	—	(150,0)
Produit du prêt à terme à prélèvement différé	300,0	—	300,0
Paiement au titre des obligations locatives	(24,9)	(16,6)	(8,3)
Dividendes versés	(131,8)	(123,8)	(8,0)
Produit tiré de l'émission d'actions	55,1	15,0	40,1
Rachat et annulation d'actions	(360,5)	(449,2)	88,7
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises	(26,2)	(8,3)	(17,9)
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises	(19,5)	(5,5)	(14,0)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(452,8)	(258,4)	(194,4)

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

- Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice 2023 reflètent principalement le rachat et l'annulation d'actions ordinaires aux termes des programmes de rachat d'actions dans le cours normal des activités, comme il est décrit à la section 8.5 du présent rapport de gestion, le versement de dividendes et les paiements effectués au cours de la période à l'égard des obligations locatives, facteurs contrebalancés en partie par le produit de la dette à long terme et le produit de l'émission d'actions liée à l'exercice d'options sur actions octroyées aux employés. Se reporter à la section 8.0 « Situation de trésorerie et sources de financement » du présent rapport de gestion pour une analyse de la dette à long terme.
- Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice 2022 reflètent principalement le rachat et l'annulation d'actions ordinaires aux termes d'offres publiques de rachat dans le cours normal des activités, le versement de dividendes et les paiements effectués au cours de la période à l'égard des obligations locatives, contrebalancés en partie par les entrées de trésorerie de 330 millions de dollars provenant des fonds prélevés sur les facilités de crédit bancaire à long terme de la Société.
- La Société a versé des dividendes de 132 millions de dollars au cours de l'exercice 2023, comparativement à 124 millions de dollars pour l'exercice 2022. L'augmentation d'un exercice à l'autre est due à la hausse de 10 % du montant du dividende trimestriel approuvée par le conseil d'administration le 21 février 2023, facteurs partiellement compensés par l'incidence de la diminution du nombre d'actions ordinaires en circulation en raison du rachat et de l'annulation d'actions ordinaires dans le cadre des programmes de rachat dans le cours normal des activités.

8.0 SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

8.1 Cadre d'affectation des capitaux

Par le passé, les fonds de la Société ont servi principalement à financer les besoins de fonds de roulement, les dépenses d'investissement, les acquisitions d'entreprises, le paiement des dividendes et les rachats d'actions, que nous avons financés à partir des flux de trésorerie générés par nos activités opérationnelles et des montants prélevés sur nos facilités d'emprunt à long terme. Nous avons établi un cadre d'affectation des capitaux destiné à améliorer la croissance des ventes et du bénéfice ainsi que les rendements pour les actionnaires. Après le financement de nos besoins en fonds de roulement, notre principale priorité en matière d'affectation des capitaux consiste à financer notre croissance interne à l'aide d'investissements en capitaux adéquats. Au-delà de ces exigences, nos autres priorités en matière d'affectation des capitaux sont le soutien du paiement de nos dividendes et la réalisation d'acquisitions complémentaires opportunes, avec une préférence pour celles qui ont le potentiel d'enrichir notre modèle de chaîne d'approvisionnement. De plus, nous avons affecté la trésorerie excédentaire au rachat d'actions aux termes des programmes d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités.

La Société a établi un ratio cible de levier financier de la dette nette² à la clôture de l'exercice qui équivaut à une ou deux fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs, ce qui, à son avis, assurera une structure de capital efficace et lui permettra de mettre à exécution ses priorités en matière d'affectation des capitaux en respectant ce cadre. Nous prévoyons que les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et la capacité de financement inutilisée aux termes de nos facilités d'emprunt à long terme continueront à nous procurer des liquidités suffisantes pour financer notre stratégie de croissance interne, y compris nos besoins prévus au niveau du fonds de roulement, les dépenses d'investissement prévues correspondant à 5 % des ventes en 2024, ainsi que pour retourner des capitaux aux actionnaires au moyen de dividendes et assurer la poursuite des rachats d'actions conformément à notre cadre de levier financier et à nos considérations en matière d'évaluation. Se reporter à la note 26 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour une mise à jour sur le risque de liquidité de la Société.

² Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

8.2 Dette à long terme, dette nette et ratio de levier financier de la dette nette

Au 31 décembre 2023, la dette à long terme de la Société s'établissait comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	Taux d'intérêt effectif ¹⁾	Montant en principal		Date d'échéance
		31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2), 3)}	6,4 %	235,0	330,0	Mars 2027
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain payable mensuellement ^{2), 4)}	4,6 %	300,0	300,0	Juin 2026
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁵⁾	2,9 %	100,0	100,0	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux SOFR ajusté majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{5), 6)}	2,9 %	50,0	50,0	Août 2026
		685,0	780,0	
Partie courante de la dette à long terme				
Effets à payer, portant intérêt au taux fixe de 2,70 % payable semestriellement ⁵⁾	2,7 %	—	100,0	Échus et remboursés en août 2023
Effets à payer, portant intérêt au taux ajusté du LIBOR ajusté majoré d'un écart de 1,53 % payable trimestriellement ^{5), 7)}	2,7 %	—	50,0	Échus et remboursés en août 2023
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain payable mensuellement ^{2), 4)}	2,7 %	300,0	—	Mai 2024
		300,0	150,0	
Dette à long terme		985,0	930,0	

1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, incluant l'incidence sur la trésorerie des swaps de taux d'intérêt, le cas échéant.

2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.

3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 36,0 millions de dollars (43,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.

4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).

5) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.

6) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.

7) Le taux LIBOR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,53 %.

La Société a remboursé la partie courante des effets à payer, qui sont arrivés à échéance en août 2023.

Le 26 mai 2023, la Société a modifié son prêt à terme de 300 millions de dollars pour y inclure un prêt à terme à prélèvement différé supplémentaire de 300 millions de dollars d'une durée de un an à compter de la date d'entrée en vigueur. Toutes les autres modalités du contrat sont demeurées inchangées. Le produit de ce prêt à terme a été affecté en partie au remboursement des effets à payer de 150 millions de dollars qui sont arrivés à échéance en août 2023.

Le 30 juin 2022, la Société a modifié sa convention d'achat d'effets afin d'y inclure les clauses définissant les solutions de rechange au taux LIBOR pour remplacer le LIBOR par le SOFR à terme ajusté, le SOFR simple quotidien ajusté ou tout autre taux pertinent choisi par les détenteurs d'effets et la Société dans le cadre d'un changement de taux de référence ou d'une adoption par anticipation.

Le 25 mars 2022, la Société a modifié et prolongé sa facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable non garantie de 1 milliard de dollars pour en proroger la date d'échéance à mars 2027. Dans le cadre de la modification, le taux de référence LIBOR a été remplacé par le taux de financement à un jour garanti à terme (le « SOFR à terme ») et la facilité renouvelable comprend une structure de prêt liée à la durabilité, aux termes de laquelle les marges applicables sont ajustées en fonction de l'atteinte de certains objectifs en matière de durabilité, ce qui a commencé en 2023.

Le 25 mars 2022, la Société a modifié son contrat de prêt à terme de 300 millions de dollars afin de remplacer le taux de référence LIBOR par le taux de référence SOFR à terme.

Au cours de l'exercice 2022, la Société a appliqué la mesure de simplification prévue par l'IFRS 9 relativement aux modifications devant être apportées à la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, au prêt à terme et aux swaps de taux d'intérêt connexes en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence.

En date du 31 décembre 2023, la Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières. La Société prévoit continuer de le faire au cours des douze prochains mois, selon ses attentes et prévisions actuelles.

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Dettes à long terme (y compris la partie courante)	985,0	930,0
Dettes bancaires	—	—
Obligations locatives (y compris la partie courante)	98,1	94,0
Total de la dette ¹⁾	1 083,1	1 024,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(89,6)	(150,4)
Dettes nettes ¹⁾	993,4	873,6

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

La Société se sert principalement du ratio de levier financier de la dette nette comme principale mesure de suivi de son levier financier, tel qu'il est défini à la rubrique 16.0, « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR », du présent rapport de gestion. Au 31 décembre 2023, le ratio de levier financier de la dette nette de Gildan s'élevait à 1,5 fois le BAIIA ajusté (1,1 fois au 1^{er} janvier 2023), ce qui se situe dans la fourchette cible de la Société allant de 1,0 fois à 2,0 fois. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société est calculé comme suit :

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs ¹⁾	674,5	764,2
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	—	—
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs ¹⁾	674,5	764,2
Dettes nettes ¹⁾	993,4	873,6
Ratio de levier financier de la dette nette ^{1) 2)}	1,5	1,1

1) Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Voir la section 16.0 « Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR » du présent rapport de gestion.

2) Aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets, le ratio de la dette nette au BAIIA de la Société était de 1,6 au 31 décembre 2023.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Les ratios de la dette nette totale au BAIIA (tels qu'ils sont définis dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications) diffèrent à certains égards de la définition du ratio financier et des mesures financières non conformes aux PCGR « ratio de levier financier de la dette nette » et « BAIIA ajusté » de la Société, respectivement, qui sont décrits dans le présent rapport de gestion. Les définitions données dans les conventions relatives aux prêts et aux effets sont fondées sur la comptabilisation de tous les contrats de location conformément aux principes comptables antérieurs selon lesquels les contrats de location de la Société visant des locaux étaient comptabilisés en tant que contrats de location simple, tandis que le ratio de levier financier de la dette nette comptabilisé par la Société reflète la comptabilisation des contrats de location conformément aux méthodes comptables actuelles de la Société. De plus, les ajustements du BAIIA permis aux termes des conventions relatives aux prêts et aux effets peuvent différer des ajustements utilisés par la Société pour calculer son BAIIA ajusté, une mesure financière non conforme aux PCGR. En raison de ces différences, le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets était de 1,6 à la clôture de l'exercice 2023 (1,3 en 2022).

La Société, avec l'approbation de son conseil d'administration, peut émettre ou rembourser des titres d'emprunt à long terme, émettre ou racheter des actions, ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées selon les circonstances.

8.3 Données sur les actions en circulation

Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote de la Bourse de New York (« NYSE ») et de la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole GIL. En date du 19 février 2024, 168 661 402 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 467 401 options sur actions 60 528 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque option sur actions confère au porteur le droit d'acheter, à un prix d'exercice prédéterminé, une action ordinaire à la fin de la période d'acquisition des droits. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société. Les UAI visant des actions nouvelles sont exclusivement utilisées pour les attributions non récurrentes afin de recruter des personnes talentueuses ou aux fins de la fidélisation, et les conditions d'acquisition qui s'y rattachent, incluant les objectifs de rendement s'il y a lieu, sont déterminés par le conseil d'administration au moment de l'attribution.

8.4 Déclaration de dividendes

La Société a versé des dividendes de 131,8 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023. Le 20 février 2024, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,205 \$ par action, pour un paiement prévu total de 34 millions de dollars, qui sera versé le 8 avril 2024 pour toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société, de manière équitable et proportionnelle, aux détenteurs inscrits en date du 13 mars 2024. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Dans le contexte du cadre d'affectation des capitaux de la Société décrit à la section 8.1 du présent rapport de gestion, plusieurs facteurs sont pris en compte par le conseil d'administration pour décider de la déclaration de dividendes trimestriels en trésorerie, notamment les bénéfices actuels et futurs de la Société, ses flux de trésorerie aux fins des besoins en fonds de roulement, ses dépenses d'investissement, les clauses restrictives liées à sa dette et ses obligations de remboursement de la dette, ses exigences en matière de capital, la conjoncture macroéconomique ainsi que les restrictions réglementaires et juridiques actuelles et/ou futures.

La politique de la Société à l'égard des dividendes et la déclaration de dividendes étant à la discrétion du conseil d'administration, rien ne garantit que la politique de Gildan à l'égard des dividendes sera maintenue ou que des dividendes seront déclarés à l'égard de tout trimestre ou période futur. La déclaration de dividendes par le conseil d'administration est ultimement tributaire des activités et des résultats financiers de la Société, lesquels sont, pour leur part, assujettis à un éventail d'hypothèses et de risques, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion.

8.5 Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

En août 2022, la Société a obtenu l'approbation de la TSX pour renouveler son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 9 août 2022, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 9 132 337 actions ordinaires, représentant 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2022 (date de référence de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités). Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société était autorisée à faire des achats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant la période allant du 9 août 2022 au 8 août 2023 conformément aux exigences de la TSX.

En août 2023, la Société a obtenu l'approbation de la TSX pour renouveler son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 9 août 2023, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 8 778 638 actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2023 (date de référence du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités). La Société est autorisée à faire des achats aux termes du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 8 août 2024 conformément aux exigences de la TSX. Les rachats peuvent être réalisés au moyen de transactions sur le marché libre sur la TSX et la NYSE ou dans des systèmes de négociation canadiens parallèles, si admissibles, ou par d'autres moyens autorisés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment des applications prédéterminées, des placements dispensés de prospectus, des ententes privées aux termes d'une ordonnance d'exemption relative aux offres publiques de rachat émises par les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des rachats de blocs d'actions ordinaires. Le volume de négociation quotidien moyen d'actions ordinaires sur la TSX pour les six mois se terminant le 31 juillet 2023 était de 370 447. En conséquence, la Société peut racheter, en plus des rachats effectués sur d'autres bourses, dont la NYSE, jusqu'à 92 611 actions ordinaires chaque jour par l'intermédiaire des installations de la TSX, ce qui correspond à 25 % du volume de négociation quotidien moyen des transactions effectuées sur la TSX pour la période de six mois décrite précédemment, et ce, conformément aux modalités de la TSX.

Dans le cadre de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités pour 2022-2023 et 2023-2024, la Société a établi un régime automatique d'achat d'actions (le « régime ») avec un courtier désigné qui permet le rachat d'actions ordinaires aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à des moments où il serait normalement interdit à la Société de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction des opérations auto-imposées.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 11 830 618 actions ordinaires aux termes de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités pour un coût total de 370 millions de dollars, dont 15 millions de dollars ont été imputés au capital social et le solde, aux résultats non distribués.

9.0 POURSUITES

9.1 Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

10.0 GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix des marchandises, ainsi que les risques liés aux variations du cours de nos actions ordinaires aux termes de nos régimes de rémunération fondée sur des actions. Il y a lieu de se reporter à la note 26 des états financiers consolidés annuels audités de l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour en savoir davantage.

10.1 Arrangements hors bilan et analyse des échéances des obligations contractuelles

Dans le cours normal de nos activités, nous nous engageons à remplir certaines obligations contractuelles à l'égard desquelles nous serons appelés à décaisser des fonds au cours de périodes futures. Nos besoins de liquidités à court terme importants comprennent les paiements au titre des obligations locatives et des obligations d'achat; les dépenses d'investissement, les engagements d'achat de coton ainsi que les stocks de matières premières et de produits finis et les autres besoins en fonds de roulement. Le fonds de roulement, qui correspond au total des actifs courants diminué du total des passifs courants, fluctue en fonction de la gestion effective de nos créances clients, des niveaux de stocks et de nos dettes fournisseurs, ainsi que des prix des marchandises.

Nos besoins de liquidités à long terme importants qui découlent d'obligations connues à l'heure actuelle comprennent le remboursement des emprunts en cours, les obligations de versement d'intérêts aux termes de notre convention de crédit, les règlements liés à nos contrats de couverture de contrats dérivés en cours, les obligations locatives à long terme ainsi que les paiements minimaux de redevances.

Tous nos engagements figurent dans nos états consolidés de la situation financière, à l'exception des obligations d'achat et des paiements minimaux de redevances, qui figurent dans le tableau des obligations contractuelles qui suit. Nous n'avons aucun arrangement hors bilan autre que ceux qui sont décrits dans la présente section. Le tableau suivant présente l'échéance de nos obligations contractuelles par période en date du 31 décembre 2023.

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	Entre 1 et 3 ans	Entre 4 et 5 ans	Plus de 5 ans
Créditeurs et charges à payer	408,3	408,3	408,3	—	—	—
Dettes à long terme	985,0	985,0	300,0	450,0	235,0	—
Obligations de versement d'intérêts ¹⁾	—	114,5	43,7	66,9	3,9	—
Obligations d'achat et autres obligations	—	502,3	327,8	99,7	74,8	—
Obligations locatives	98,1	136,2	20,8	39,7	26,3	49,4
Total des obligations contractuelles	1 491,4	2 146,3	1 100,6	656,3	340,0	49,4

1) Les obligations de versement d'intérêts comprennent les versements d'intérêts prévus sur la dette à long terme au 31 décembre 2023 (en supposant que les soldes restent impayés jusqu'à l'échéance). En ce qui concerne la dette à taux variable, la Société a appliqué le taux applicable au 31 décembre 2023 jusqu'aux dates d'échéance actuellement fixées.

Tel que précisé à la note 24 afférente à nos états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2023, nous avons accordé à des tiers des garanties financières, des lettres de crédit de soutien irrévocables ainsi que des cautionnements afin de les indemniser au cas où la Société et certaines de ses filiales manqueraient à leurs obligations contractuelles. En date du 31 décembre 2023, l'obligation éventuelle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 131 millions de dollars, dont 15 millions de dollars étaient liés à des cautionnements et 116 millions de dollars, à des garanties financières ainsi qu'à des lettres de crédit de soutien.

11.0 PRINCIPALES ESTIMATIONS COMPTABLES ET JUGEMENTS

Nos principales méthodes comptables sont décrites à la note 3 afférente aux états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2023. La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

11.1 Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques réalisés par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

Détermination des unités génératrices de trésorerie (« UGT »)

L'identification des UGT et le regroupement d'actifs dans les UGT respectifs reposent sur l'information actuellement disponible concernant l'expérience acquise sur l'utilisation réelle et les plans d'affaires futurs prévus. La direction a pris en considération divers facteurs pour déterminer ses UGT, notamment la manière dont la Société gère et surveille ses activités, la nature des activités de chaque UGT et les principaux segments de marché qu'elles desservent. Ainsi, les deux UGT identifiées par la Société aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation d'actifs non financiers sont les suivantes : Textiles et couture et Articles chaussants.

Impôt sur le résultat

La Société établit sa charge d'impôt et ses actifs et passifs d'impôt en se fondant sur des interprétations des lois fiscales applicables, incluant les traités fiscaux établis entre divers pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que les règles et règlements sous-jacents relatifs aux prix de cession interne. Ces interprétations font appel à des jugements et à des estimations qui peuvent être contestés lors de vérifications fiscales gouvernementales auxquelles la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient devenir disponibles, faisant en sorte que la Société change son jugement à l'égard du caractère approprié des actifs et passifs d'impôt existants. De tels changements auront une incidence sur le bénéfice net au cours de la période où ils surviennent.

11.2 Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes :

Recouvrabilité et dépréciation d'actifs non financiers

Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité aux fins d'évaluation du montant recouvrable des actifs non financiers repose sur des hypothèses et des estimations importantes à l'égard d'une variété de facteurs, notamment les ventes prévues, les marges brutes, les charges de vente et charges générales et administratives, les flux de trésorerie, les dépenses d'investissement et la sélection d'un multiple du bénéfice ou d'un taux d'actualisation approprié, qui font tous l'objet d'incertitudes et d'une subjectivité inhérentes. Ces hypothèses reposent sur des plans d'affaires annuels et d'autres résultats prévus, sur des multiples du bénéfice établis en utilisant des données de marché comparables à titre de référence, ainsi que des taux d'actualisation utilisés pour refléter les estimations fondées sur le marché à l'égard des risques associés aux flux de trésorerie projetés, en fonction de la meilleure information disponible à la date du test de dépréciation. Des changements dans les circonstances, notamment des progrès technologiques, des changements défavorables liés aux ententes de licence avec de tierces parties, une révision de la stratégie de l'entreprise, ou des changements dans les conditions économiques et les conditions du marché peuvent faire en sorte que la durée de vie utile réelle et les flux de trésorerie futurs diffèrent de manière significative de nos estimations et donnent lieu à une hausse de la charge d'amortissement ou à une perte de valeur. Les révisions apportées à la durée d'utilité estimée des actifs non

financiers à durée d'utilité déterminée ou des flux de trésorerie futurs constituent une modification d'estimations comptables et elles sont appliquées prospectivement. Rien ne garantit que les estimations et les hypothèses utilisées dans le cadre des tests de dépréciation se révéleront être des prévisions exactes de l'avenir. Si, dans le futur, les résultats réels devaient varier de façon négative des meilleures estimations de la direction relativement aux hypothèses économiques clés et que les flux de trésorerie qui y sont associés devaient diminuer considérablement, la Société pourrait être tenue d'inscrire une perte de valeur significative ou des charges d'amortissement accéléré à l'égard de ses actifs non financiers. Se reporter à la note 11 afférente aux états financiers consolidés annuels audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 pour en savoir davantage au sujet de la recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie de la Société.

Autres sources d'incertitude relative aux estimations

Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks sont abandonnés, endommagés, excédentaires, ou encore si leurs prix de vente ou les prévisions estimatives de la demande de produits fléchissent. Les stocks abandonnés, endommagés et excédentaires sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation, car ces stocks sont vendus en deçà de leur coût dans les réseaux de liquidation. Pour déterminer la valeur nette de réalisation des produits finis, la Société prend en compte les taux de recouvrement récents et les conditions actuelles du marché dans ces réseaux. La Société examine régulièrement les quantités de stocks disponibles, les plans de production en cours et les prévisions de ventes futures, et la valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsqu'il est déterminé que les stocks ne sont plus entièrement recouvrables. Il existe une incertitude relative aux estimations liées à l'identification des stocks excédentaires utilisés dans l'établissement de la valeur nette de réalisation. Au 31 décembre 2023, une diminution ou une augmentation de 10 % des prix de vente prévus utilisés pour établir la valeur nette de réalisation des stocks abandonnés, endommagés et excédentaires n'entraînerait pas de diminution ni d'augmentation importante des stocks. Si les conditions actuelles du marché sont moins favorables que ce qui avait précédemment été prévu ou si la liquidation des stocks qui ne sont plus considérés comme étant entièrement recouvrables est plus difficile que prévu, des réductions de valeur supplémentaires pourraient devenir nécessaires.

12.0 MÉTHODES COMPTABLES ET NOUVELLES NORMES COMPTABLES N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

12.1 Méthodes comptables

Les états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice 2023 ont été établis conformément aux IFRS, telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), en utilisant les mêmes méthodes comptables que celles qui sont décrites dans ses états financiers consolidés annuels audités de l'exercice 2022, sauf dans les cas décrits ci-dessous.

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux (modifications de l'IAS 12)

En mai 2023, l'International Accounting Standards Board a publié la réforme fiscale internationale – Modèle de règles types du Pilier Deux (modifications de l'IAS 12) sur la dispense obligatoire relative à la comptabilisation de l'impôt différé au titre de l'impôt minimum mondial. Les modifications prévoient une exception temporaire à l'obligation de comptabiliser l'impôt différé découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée qui met en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux publié par l'OCDE et de présenter de l'information à son sujet, y compris la réglementation fiscale qui met en œuvre l'impôt national complémentaire qualifié décrit dans ces règles. Les modifications prévoient également des obligations d'informations ciblées dans les notes pour les entités concernées afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre dans quelle mesure une entité sera touchée par l'impôt minimum, en particulier avant l'entrée en vigueur de la réglementation. Les modifications à l'IAS 12 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a mis à jour ses informations à fournir dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Modifications à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2, *Making Materiality Judgements* (Porter des jugements sur l'importance relative). Les modifications aident les entités à présenter des informations sur les méthodes comptables qui sont plus utiles pour les principaux utilisateurs des états financiers, comme suit :

- L'obligation de présenter les « principales » méthodes comptables selon l'IAS 1 est remplacée par une obligation de présenter les méthodes comptables « importantes ». Ainsi, une méthode comptable est importante si, lorsqu'on la prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers.
- Des indications sont données dans l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes d'évaluation de l'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les modifications doivent être appliquées de façon prospective. Les modifications à l'IAS 1 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Lorsqu'une entité applique les modifications à l'IAS 1, elle est aussi autorisée à appliquer les modifications à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2. La Société a mis à jour ses informations à fournir sur les méthodes comptables dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Modifications à l'IAS 12, Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique

Le 7 mai 2021, l'IASB a modifié l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, de telle façon qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui sont à l'origine de différences temporaires à la fois équivalentes et compensatoires. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a mis à jour les informations fournies dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'adoption de ces modifications a entraîné la présentation d'une majoration de 11,1 millions de dollars de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 1^{er} janvier 2023, aux fins des informations fournies par voie de notes, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé.

12.2 Nouvelles normes comptables et interprétations n'ayant pas encore été appliquées

Les nouvelles normes comptables ci-dessous ne s'appliquent pas pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés annuels audités.

Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la manière de classer la dette et les autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquent explicitement que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*. Ces modifications supplémentaires apportent des éclaircissements quant au traitement des effets sur le classement des clauses restrictives et les informations à fournir à leur sujet si une entité est tenue de respecter les clauses restrictives au plus tard à la date de clôture, et si elle est tenue de les respecter seulement après la date de clôture. Les modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, les « modifications ») sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'adoption anticipée est permise.

Ces modifications seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, une application anticipée étant permise, et doivent être appliquées de façon rétrospective. La Société évalue actuellement l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

13.0 CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Tel que précisé dans le Règlement 52-109, *Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*, publié par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, et dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) promulguées en vertu de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis, dans sa version modifiée, les mécanismes de contrôle et les procédures de communication de l'information constituent les contrôles et les autres procédures de l'émetteur qui sont conçus pour donner une assurance raisonnable que l'information qu'il doit présenter dans ses documents annuels, documents intermédiaires et autres rapports déposés ou transmis en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prévus par la législation en valeurs mobilières. Ceci inclut les contrôles et les procédures conçus pour garantir que l'information en question soit accumulée puis communiquée à la direction de l'émetteur, notamment aux dirigeants qui les attestent, selon ce qui est approprié pour prendre des décisions en temps opportun au sujet de l'information devant être communiquée.

Une évaluation portant sur l'efficacité de nos contrôles et de nos procédures de communication de l'information au 31 décembre 2023 a été effectuée sous la supervision et avec la participation de l'équipe de direction, dont le chef de la direction et le chef des services financiers. À la lumière de cette évaluation, le chef de la direction et le chef des services financiers de la Société ont conclu que nos contrôles et procédures de communication de l'information étaient efficaces au 31 décembre 2023.

14.0 CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE LA DIVULGATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

14.1 Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière

Notre direction est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de la divulgation de l'information financière, au sens où l'entendent les règles 13(a)-15(f) et 15(d)-15(f) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* des États-Unis et le Règlement 52-109.

Notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière s'entend du processus conçu par les dirigeants signataires de l'émetteur, ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction ou d'autres membres du personnel de l'émetteur pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR de l'émetteur et comprend des politiques et procédures qui : 1) visent la tenue de comptes suffisamment détaillés donnant une image fidèle des opérations et des sorties d'actifs de la Société, 2) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées de manière à permettre l'établissement des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière et que les encaissements et décaissements de la Société ne soient effectués qu'avec l'autorisation de la direction et des membres du conseil d'administration de la Société, et 3) sont conçues pour fournir l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou sortie non autorisée des actifs de la Société et pouvant avoir une incidence importante sur les états financiers annuels ou les rapports financiers intermédiaires peut être évitée ou détectée à temps.

La conception de tout système de contrôles et de procédures repose en partie sur certaines hypothèses relativement à la probabilité que surviennent certains faits. Rien ne garantit que la façon dont un système est conçu permette d'atteindre les objectifs en fonction de toutes les éventualités possibles, même s'il y a peu de chances qu'elles se réalisent un jour. Par conséquent, en raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas d'empêcher ou de détecter les inexactitudes. Aussi, la projection, sur des périodes futures, de quelque

appréciation de l'efficacité est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou au risque de détérioration de la conformité aux principes directeurs et procédures.

Sous la supervision et avec la participation du chef de la direction et du chef des services financiers de la Société, la direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière au 31 décembre 2023 en s'appuyant sur les critères établis dans le rapport *Internal Control — Integrated Framework* (2013) publié par le Committee of Sponsoring Organizations (COSO) de la Treadway Commission. À la lumière de cette évaluation, notre chef de la direction et notre chef des services financiers ont conclu que notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière était efficace au 31 décembre 2023.

14.2 Rapport d'attestation d'un cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit et indépendant, qui a audité et fait rapport sur nos états financiers consolidés, a délivré un rapport sans réserve sur l'efficacité de notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière au 31 décembre 2023.

14.3 Modifications au contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière

Au cours du trimestre qui a débuté le 2 octobre 2023 et s'est terminé le 31 décembre 2023, aucune modification n'a été apportée à notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière qui a eu une incidence importante ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur notre contrôle interne à l'égard de la divulgation de l'information financière.

15.0 RISQUES ET INCERTITUDES

En plus des risques décrits ci-dessus aux sections « Gestion des risques financiers » et « Principales estimations comptables et jugements » et ceux décrits ailleurs dans le présent rapport de gestion, la présente section décrit les principaux risques qui pourraient avoir une incidence négative et significative sur notre situation financière, nos résultats et activités opérationnels, nos flux de trésorerie ou le cours de nos actions ordinaires, et qui pourraient aussi faire varier de façon importante les résultats réels par rapport aux prévisions annoncées ou sous-entendues dans nos énoncés prospectifs. De nombreux risques sont attribuables à des facteurs externes sur lesquels la Société n'a aucun contrôle ou sont d'une nature telle qu'ils ne peuvent être éliminés. Les principaux éléments de risque et d'incertitude décrits dans la présente section ne sont pas les seuls auxquels la Société peut être exposée. Des risques et des incertitudes supplémentaires, dont nous ignorons actuellement l'existence ou que nous jugeons actuellement peu significatifs, pourraient aussi avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, nos résultats opérationnels, nos flux de trésorerie ou nos activités.

Notre capacité à mettre nos stratégies et nos plans de croissance à exécution

La croissance de notre entreprise dépend de l'exécution, avec succès, de nos initiatives stratégiques clés dans le cadre de la stratégie Croissance durable de Gildan, telles qu'elles sont décrites à la section 4.0 « Stratégies » du présent rapport de gestion. Nous mettons à exécution notre plan pour réaliser diverses initiatives visant à accroître et à optimiser notre capacité de production mondiale et à maintenir ou améliorer notre structure de coûts, à favoriser l'innovation à l'échelle de l'organisation, dans nos processus de fabrication et de conception de produits, la distribution et les produits finis. Notre capacité à mettre en œuvre notre stratégie et nos plans de croissance dépend d'un certain nombre de facteurs, dont certains échappent à notre contrôle, et comprend, entre autres, notre capacité à tirer parti des forces de l'entreprise, des conditions économiques générales et d'autres facteurs de risque décrits dans le présent rapport de gestion. De plus, la réalisation de ces objectifs exigera des investissements importants qui peuvent entraîner des coûts à court et à long terme. La Société compte traditionnellement sur les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles et ses facilités de crédit comme principale source de liquidité. Afin de soutenir l'entreprise et de mettre en œuvre sa stratégie de croissance et son plan d'accroissement de sa capacité de fabrication, la Société devra continuer de générer des quantités importantes de liquidités provenant de ses activités. Si les activités de la Société ne génèrent pas de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles suffisants pour financer ces activités et si des fonds suffisants ne sont pas disponibles par ailleurs à partir de ses facilités de crédit, la Société pourrait devoir chercher à obtenir des capitaux supplémentaires pour financer ses activités ou mettre en œuvre sa stratégie de croissance, auquel cas rien ne garantit que la Société réussira à obtenir des capitaux supplémentaires au moment voulu, le cas échéant, ou qu'elle réussira à en obtenir selon des modalités favorables. Rien ne garantit que l'exécution de ces initiatives stratégiques sera couronnée de succès, notamment l'expansion en temps opportun de notre capacité de fabrication pour favoriser la croissance, ni que l'exécution fructueuse de ces initiatives stratégiques produira les résultats escomptés ou générera une croissance de nos activités. Si nous sommes incapables de mettre en œuvre efficacement notre stratégie, notre situation financière, nos résultats opérationnels, nos activités ou nos flux de trésorerie pourraient en souffrir.

Notre capacité à bien répondre à la concurrence

Les marchés et les régions géographiques où nous offrons nos produits sont hautement concurrentiels et évoluent rapidement. La concurrence s'exerce généralement sur le plan du service et de la disponibilité des produits, des prix, de la qualité, du confort et de l'ajustement, du style et des marques. Notre compétitivité repose notamment sur notre savoir-faire dans la construction et la gestion de centres de fabrication verticalement intégrés de grande envergure, ce qui nous permet de fonctionner efficacement, de réduire les coûts et d'offrir des prix compétitifs et une chaîne d'approvisionnement fiable. Comme nous l'avons mentionné à la section 4.0 « Stratégies » du présent rapport de gestion, nous avons l'intention d'accroître notre capacité de production mondiale, et tout échec ou retard dans la mise en œuvre ou la gestion efficace d'une telle augmentation de la capacité, ou ce, d'une manière rentable, pourrait avoir un impact négatif sur notre structure de coûts de fabrication et de distribution, ce qui aurait un impact négatif sur notre capacité de concurrencer. Rien ne garantit que nous serons en mesure de maintenir notre structure de fabrication et de distribution à faible coût et que nous pourrions demeurer concurrentiels. Des niveaux d'inflation des coûts plus élevés que la normale pourraient exercer de la pression sur les prix de vente au détail, les marges et les coûts opérationnels. Tel qu'il est indiqué à la section 3.3 du présent rapport

de gestion, nous sommes en concurrence avec des fabricants nationaux et internationaux, avec les marques de sociétés américaines bien établies dans les domaines des vêtements de mode et des vêtements de sport, ainsi qu'avec nos propres clients, incluant les détaillants et les distributeurs de vente en gros qui vendent des vêtements de base sous leurs propres marques privées qui sont en concurrence directe avec nos marques. De plus, l'évolution des préférences et des comportements d'achat en ligne des clients continue de faciliter l'accès à la concurrence et le magasinage comparatif. Si nous sommes incapables de livrer concurrence efficacement et de nous adapter aux tendances en évolution sur le marché, incluant la concurrence qui s'intensifie de la part des marques privées et du commerce électronique, et si nous sommes incapables d'adapter nos activités pour répondre aux besoins changeants de nos clients, cela pourrait avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats opérationnels. Tout changement au niveau de notre capacité à livrer une concurrence efficace à l'avenir pourrait nous faire perdre des clients au profit de concurrents, faire baisser les commandes des clients ou l'espace qui nous est alloué sur les présentoirs, faire diminuer les prix ou rendre nécessaire la mise en place de mesures incitatives basées sur le prix additionnelles ou de toute autre forme de support promotionnel à l'intention de notre clientèle. Tous ces éléments pourraient avoir une incidence négative importante sur nos volumes de ventes ou sur notre rentabilité si nous n'arrivions pas à en atténuer les effets néfastes en trouvant de nouvelles occasions d'affaires ou en réduisant les coûts.

Notre capacité à intégrer les acquisitions

Les occasions stratégiques de la Société peuvent inclure des acquisitions complémentaires potentielles pouvant soutenir, renforcer ou élargir nos activités. L'intégration d'entreprises nouvellement acquises pourrait se révéler plus difficile, prendre plus de temps qu'initialement prévu ou entraîner des coûts additionnels considérables et/ou des enjeux opérationnels, éléments qui pourraient tous avoir une incidence négative sur notre situation financière et sur nos résultats opérationnels. De plus, nous pourrions ne pas être en mesure de tirer pleinement parti des synergies et des autres avantages attendus des acquisitions.

Nous pourrions subir l'incidence négative de l'évolution de la conjoncture économique et financière

La conjoncture économique et financière globale, à l'échelle mondiale ou sur l'un ou plusieurs des marchés que nous desservons, pourrait avoir une incidence négative sur nos activités. Dans l'éventualité d'un repli de la croissance économique, de la consommation et des activités commerciales, et/ou si les marchés du crédit connaissaient des conditions financières difficiles comme ce fut le cas en 2008 et en 2009 lors de la crise mondiale du crédit ou lors de la pandémie de COVID-19, la demande à l'égard de nos produits pourrait diminuer, ce qui entraînerait des réductions de notre volume d'affaires et la réduction de nos prix de vente. Cette situation nous amènerait à opérer à des niveaux de production inférieurs à notre capacité optimale, ce qui ferait augmenter nos coûts de production unitaires. Tous ces facteurs pourraient avoir une incidence négative sur notre rentabilité et réduire les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Une conjoncture économique et financière difficile pourrait aussi avoir une incidence négative sur la situation financière de nos clients, ce qui pourrait engendrer une baisse de nos volumes de ventes et une hausse de notre risque de crédit.

Nous dépendons d'un petit nombre de clients d'envergure

Au cours de toute période donnée, nous réalisons une grande part de nos ventes auprès d'un petit nombre de clients. Pour l'exercice 2023, nos trois premiers clients en importance ont représenté respectivement 22,4 %, 16,3 % et 7,6 % de nos ventes totales (18,1 %, 18,6 % et 10,7 % en 2022), tandis que nos dix plus importants clients ont représenté 69,0 % de nos ventes totales (67,9 % en 2022). Nous prévoyons que ces clients continueront à représenter une part importante de nos ventes à l'avenir.

Les volumes de ventes et la rentabilité futurs pourraient être négativement affectés si l'un ou plusieurs des événements suivants devaient survenir :

- si un client d'envergure réduisait de beaucoup ses achats ou cessait de s'approvisionner auprès de Gildan ou si nous décidions de réduire nos volumes de ventes ou de cesser complètement les ventes que nous réalisons auprès d'un client important et que nous n'étions pas en mesure de remplacer ces ventes par des ventes réalisées auprès d'autres clients à des conditions similaires;
- si un client d'envergure s'appuyait sur son pouvoir d'achat pour négocier des prix à la baisse ou des remises plus élevées, ou pour nous forcer à prendre à notre charge des services ou des frais supplémentaires;
- si un client voyait ses activités d'exploitation perturbées par des incendies, des conditions météorologiques extrêmes, des catastrophes naturelles ou des pandémies (comme celle de COVID-19), des pannes informatiques ou d'autres facteurs;
- si un regroupement plus important d'entreprises au sein du secteur devait entraîner une plus grande concentration des clients et de la concurrence;
- si un client devait éprouver des difficultés financières et se révéler incapable de s'acquitter de ses obligations financières.

Le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes

Les contrats que nous concluons avec nos clients ne les obligent pas à acheter une quantité minimale de nos produits ni à accorder à nos produits un espace minimal sur les présentoirs de leurs magasins. Si l'un de nos clients devait connaître une baisse significative de ses affaires ou ne restait pas fidèle à nos produits, cela pourrait l'amener à réduire ses achats auprès de la Société ou à y mettre fin. Bien que nous entretenions des relations de longue date avec un grand nombre de nos clients de la distribution de vente en gros et de la vente au détail, rien ne garantit que les affaires que ceux-ci nous confient se maintiennent dans le futur.

Notre capacité à prévoir, à identifier et à réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation

Bien que la Société se concentre à l'heure actuelle sur les produits de base, l'industrie du vêtement, en particulier dans le réseau de la vente au détail, est soumise à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation, notamment d'éventuels changements des préférences des consommateurs et des clients en faveur des marques et des fournisseurs ayant des pratiques plus durables et circulaires sur les marchés que nous desservons. Notre réussite pourrait donc subir l'impact négatif des changements dans les préférences de consommation qui ne cadreraient pas avec les compétences de base de Gildan, soit la commercialisation et la fabrication à grande échelle des vêtements de base. Si nous devions être incapables de prévoir, d'identifier et de réagir efficacement à l'évolution des styles ou des tendances ou aux préférences accrues pour les produits durables ou issus de l'économie circulaire, ou si nous devions mal interpréter le marché pour nos produits, notre chiffre d'affaires pourrait en souffrir. Cela pourrait se traduire par des stocks invendus, ce qui aurait une incidence négative sur notre rentabilité. Par ailleurs, lorsque nous proposons de nouveaux produits à nos clients, il est possible que nous engagions des coûts supplémentaires et que des inefficiences transitoires relativement à la fabrication en découlent, alors que nous accélérons la production et rehaussons nos capacités en matière de fabrication afin de soutenir ces programmes clients, ce qui pourrait avoir des effets néfastes sur notre rentabilité.

Notre capacité à gérer efficacement notre volume de production et nos niveaux de stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs

La demande à l'égard de nos produits peut varier d'une année à l'autre. Nous devons donc chercher à établir adéquatement notre volume de production et nos niveaux de stocks en fonction de notre capacité à répondre à la demande du marché et de la cadence du réapprovisionnement des stocks des distributeurs. En fonction de discussions avec nos clients et des projections que nous établissons à l'interne à partir de notre analyse des facteurs qui influencent la demande, nous fabriquons et maintenons un stock de produits finis pour répondre à la demande prévue au niveau des livraisons de catégories de produits spécifiques. Si après avoir produit et maintenu des stocks en prévision des livraisons, la demande se révélait nettement inférieure aux prévisions, nous pourrions devoir maintenir des stocks pendant des périodes prolongées ou vendre nos stocks excédentaires à prix réduit. Dans les deux cas, nos bénéfices diminueraient. Un excédent de stocks pourrait aussi entraîner un ralentissement des niveaux de production, qui entraînerait une sous-utilisation des

installations et du matériel, de même qu'une absorption plus faible des charges opérationnelles fixes. À l'inverse, nous serions aussi exposés à un risque de perdre des occasions de réaliser des ventes ou des parts de marché si nous ne produisons pas des stocks suffisants pour des catégories de produits spécifiques afin de répondre à la demande sur le marché en raison d'une sous-estimation de cette demande ou de notre incapacité à atteindre nos cibles de production. Dans ce cas, nos clients pourraient alors chercher à s'approvisionner auprès de concurrents et à réduire les affaires qu'ils font avec nous.

Nous pourrions subir l'incidence négative des fluctuations et de la volatilité des cours des matières premières entrant dans la confection de nos produits

Le coton et les fibres de polyester sont les principales matières premières entrant dans la confection de nos produits. Nous nous procurons aussi des produits chimiques, des colorants et des garnitures auprès de divers fournisseurs. Le prix du coton varie, notamment en fonction de la demande des consommateurs, de l'offre mondiale qui peut être affectée par les conditions météorologiques pendant une année donnée, de la spéculation sur les marchés des matières premières, des évaluations et fluctuations relatives de la monnaie du pays producteur par rapport à la monnaie du pays consommateur et d'autres facteurs qui sont généralement imprévisibles et sur lesquels la Société n'a donc aucune emprise, y compris l'état général de l'économie et les attentes en termes de croissance économique (en tenant compte de l'inflation actuelle). De plus, les fluctuations des prix de l'énergie, notamment les prix du pétrole brut ou des produits pétroliers, du gaz naturel, de la biomasse et de l'électricité, se répercutent sur nos coûts de consommation d'énergie et peuvent aussi avoir un impact sur les frais de transport et le coût des autres produits entrant dans nos activités, comme les fibres de polyester, les produits chimiques, les colorants et les garnitures. Les fluctuations des prix de l'énergie sont influencées en partie par les politiques gouvernementales en matière de changements climatiques, ce qui pourrait faire augmenter les coûts de l'énergie au-delà de nos prévisions actuelles. Par ailleurs, la Société est assujettie à des règlements liés à la taxe sur le carbone sur différents territoires où elle exerce ses activités. Les taux de la taxe sur le carbone et la portée des émissions visées par ces règlements pourraient changer au fil du temps, et cela pourrait entraîner des fluctuations de nos coûts de consommation d'énergie et d'autres coûts. Les risques géopolitiques et économiques, y compris ceux qui découlent des conflits militaires déclarés ou menacés et de la volatilité des marchés de l'énergie, ont suscité des préoccupations dans les économies internationales. En plus des conséquences immédiates, ces situations pourraient aussi avoir un effet négatif sur l'économie mondiale.

La Société achète du coton et des fibres de polyester par l'entremise de ses installations de filature, ainsi que du fil de coton et des mélanges de fils transformés auprès de fournisseurs externes, à des prix qui varient selon le prix du coton et des fibres de polyester sur le marché. En vue d'atténuer les effets des fluctuations du prix du coton et des fibres de polyester utilisés dans la fabrication de ses produits, la Société peut conclure des contrats visant à fixer, jusqu'à 24 mois à l'avance, les prix de ses achats de coton, de fil à base de coton et de fibres de polyester qui lui seront livrés ultérieurement. En établissant ainsi des prix fixes pour certaines périodes de livraison futures, la Société se protège contre les hausses du prix du coton et des fibres de polyester pouvant survenir au cours de ces périodes, mais elle ne peut toutefois pas tirer parti des éventuelles baisses du prix du coton ou des fibres de polyester au cours de ces périodes. À l'inverse, si elle ne conclut pas de contrats à prix fixe pour ses achats de coton ou de fibres de polyester ou si elle ne prend pas d'autres arrangements afin de fixer le prix du fil de coton ou des fibres de polyester avant la livraison, elle ne se protège pas contre les hausses de prix, mais elle peut toutefois tirer parti des éventuelles baisses des prix. Une augmentation significative des coûts des matières premières, particulièrement des coûts du coton et des fibres de polyester, pourrait avoir une incidence négative importante sur nos activités, sur nos résultats opérationnels et sur notre situation financière si cette augmentation n'était pas atténuée, en tout ou en partie, par des réductions supplémentaires des coûts de production et de distribution et/ou par des hausses des prix de vente, ou encore si de telles hausses des prix de vente avaient une incidence négative sur la demande pour les produits de la Société. De plus, lorsque la Société fixe à l'avance le prix du coton et des fibres de polyester pour des périodes de livraison futures et que le prix du coton ou des fibres de polyester diminue nettement par la suite pour la période en question, la Société pourrait devoir réduire ses prix de vente, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Nous dépendons de fournisseurs clés

Notre capacité à répondre aux besoins de notre clientèle dépend de notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en énergie (y compris la biomasse, le pétrole, le gaz naturel et l'électricité) et en produits finis provenant de fournisseurs tiers. Plus précisément, nous nous approvisionnons en fil de coton, en fil à base de coton, en fibres de polyester, en produits chimiques, en colorants et en garnitures principalement auprès d'un nombre limité de fournisseurs tiers. De plus, une part importante des produits vendus sous le portefeuille de marques GoldToe® sont achetés auprès d'un certain nombre de fournisseurs tiers. Nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière pourraient être affectés négativement si un changement important survenait dans notre relation avec l'un de nos principaux fournisseurs de matières premières, d'énergie ou de produits finis, ou si l'un ou l'autre de nos principaux fournisseurs de fil éprouvait des difficultés à s'approvisionner en fibres de coton ou en matières premières, connaissait des problèmes de production, ne parvenait pas à assurer la qualité de la production, n'arrivait pas à se qualifier aux termes de notre programme de responsabilité sociale, contrevenait aux lois et règlements sur le travail ou connaissait des perturbations de transport ou des difficultés financières. Ces événements peuvent engendrer des pertes de ventes et des frais d'annulation ou des réductions de prix excessives, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, nos résultats opérationnels et notre situation financière.

Nous pourrions subir l'incidence négative des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux pandémies et aux maladies endémiques propres aux pays où nous exerçons nos activités ou auprès desquels nous nous approvisionnons

Tel que mentionné à la rubrique « Nos activités » du présent rapport de gestion, la majeure partie de nos produits sont fabriqués en Amérique centrale, principalement au Honduras et au Nicaragua, ainsi que dans les Caraïbes et au Bangladesh. Nous achetons également une partie des chaussettes dont nous avons besoin auprès de fournisseurs tiers situés en Asie. Certains des pays où la Société exerce ses activités ou s'approvisionne en produits ont connu, dans le passé, une instabilité politique, sociale et économique, et nous ne pouvons être certains de leur stabilité future. De plus, la plupart de nos installations et celles de nos principaux fournisseurs sont situées dans des régions géographiques qui sont vulnérables aux ouragans, aux inondations, aux séismes, aux pandémies et aux maladies endémiques ou qui ont déjà été frappées par de telles catastrophes naturelles. Si l'une ou l'autre de ces catastrophes devait survenir, cela pourrait avoir une incidence négative sur nos activités.

Parmi les conditions ou les événements susceptibles de perturber notre chaîne d'approvisionnement, d'interrompre les activités au sein de nos installations ou de celles de nos fournisseurs et de nos clients, de faire augmenter le coût des marchandises vendues et les autres charges opérationnelles, d'occasionner une baisse des ventes, des pertes d'actifs ou d'engendrer des dépenses en immobilisations additionnelles, mentionnons les suivants :

- les incendies, les événements météorologiques extraordinaires ou les catastrophes naturelles comme les ouragans, les tornades, les inondations, les épisodes de chaleur extrême, les sécheresses, les tsunamis, les typhons et les tremblements de terre;
- les pandémies, comme la pandémie de COVID-19;
- l'instabilité politique, les conflits sociaux et de travail, les violations des droits de l'homme, la guerre ou le terrorisme;
- la perturbation des activités portuaires, des services d'expéditeurs et de transitaires;
- les interruptions de services ou d'infrastructures de base, incluant les pannes d'électricité et les pénuries d'eau.

Nos programmes d'assurance ne couvrent pas toutes les pertes potentielles associées à nos activités, notamment les dommages potentiels aux actifs, les pertes de ventes et de profits et la responsabilité qui pourrait découler des situations ou des événements mentionnés ci-dessus. De plus, notre assurance pourrait ne pas couvrir entièrement les conséquences résultant d'une perte, en raison des limites de couverture, des limites secondaires ou des exclusions. De plus, nous ne serons peut-être pas toujours capables d'obtenir une couverture d'assurance adéquate dans les régions où nous exerçons des activités et où la probabilité de catastrophes naturelles est plus élevée. Toute situation non couverte entièrement par l'assurance pourrait avoir une incidence négative sur nos activités.

Respect des lois et règlements des différents pays où nous exerçons nos activités et incidences négatives potentielles de litiges et/ou de mesures réglementaires

Nos activités sont assujetties à un vaste éventail de lois et règlements dans l'ensemble des pays où nous exerçons nos activités, ce qui nous expose notamment à des risques de poursuites judiciaires et de mesures réglementaires relatives au commerce international, à des sanctions ou à d'autres restrictions commerciales, au lobbying ou à des activités semblables, à la concurrence, à la fiscalité, au respect de l'environnement, à la santé et sécurité au travail, aux droits de la personne, y compris le travail forcé, à la responsabilité de produits, aux pratiques d'emploi, à la contrefaçon de brevets et de marques de commerce, aux lois sur les sociétés et les valeurs mobilières, aux licences et aux permis, à la protection de la vie privée, aux faillites et à d'autres réclamations. Certains de ces risques liés à la conformité sont décrits plus en détail à la section « Risques et incertitudes » du présent rapport de gestion. En cas de non-respect de ces lois et règlements, nous pourrions faire l'objet de mesures réglementaires, de réclamations ou de litiges qui pourraient se solder par des amendes, des pénalités, des frais de règlement de réclamations ou des dommages-intérêts accordés aux demandeurs, des frais de défense juridique, des rappels de produits et les coûts connexes, des coûts de remise en état, la retenue de biens par des instances gouvernementales, des charges opérationnelles et des dépenses d'investissement supplémentaires pour améliorer la conformité actuelle et courante, ainsi qu'une atteinte à la réputation de la Société. De plus, le non-respect de lois et règlements pourrait donner lieu à des mesures réglementaires susceptibles de restreindre ou de limiter, de façon temporaire ou permanente, notre capacité de mener nos activités comme prévu, ce qui pourrait se traduire par des ventes perdues, des coûts de fermeture et des radiations d'actifs. Nous ne pouvons pas prédire l'issue de telles poursuites ou mesures réglementaires compte tenu des incertitudes y étant inhérentes, à la fois dans les juridictions nationales et étrangères.

Vu l'évolution constante et, souvent, la complexité des lois et règlements, la conformité future ne peut être assurée. Les changements nécessaires pour maintenir le respect de ces lois et règlements pourraient faire augmenter les coûts liés à la conformité dans l'avenir et avoir d'autres incidences négatives sur les activités, les résultats opérationnels et la situation financière de la Société.

Dans le cadre de l'environnement réglementaire et juridique dans lequel elle exerce ses activités, Gildan est assujettie à des lois anticorruption qui interdisent d'effectuer des paiements irréguliers directement ou indirectement à des représentants du gouvernement, à des autorités ou à des personnes définies dans ces lois anticorruption en vue d'obtenir des contrats ou d'autres avantages inappropriés dans la conduite des affaires. Le non-respect des lois anticorruption par ses employés, ses sous-traitants, ses fournisseurs, ses agents ou ses partenaires pourrait avoir diverses conséquences pour Gildan, notamment l'imposition de sanctions pénales, civiles et administratives, une mauvaise presse, et pourrait avoir un effet négatif sur sa réputation ainsi que sur ses activités, ses résultats opérationnels et sa situation financière.

Nous dépendons de certains accords commerciaux internationaux (multilatéraux et bilatéraux) et programmes de préférences et sommes soumis à l'évolution de la réglementation en matière de commerce international

En tant que société multinationale, nous sommes affectés par les tarifs des importations, incluant l'imposition potentielle de droits antidumping, de droits compensateurs ou d'autres mesures correctives commerciales sur nos matières premières et nos produits finis, les lois sur le commerce international, ainsi que les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux, les programmes de préférences commerciales et les mesures d'incitation au commerce international dans les pays où nous exerçons nos activités, où nous nous approvisionnons en produits et où nous vendons nos produits. En vue de demeurer concurrentiels à l'échelle mondiale, nous avons établi nos installations de fabrication dans des lieux stratégiques afin de tirer parti de divers traités commerciaux de libre-échange et de programmes de préférences commerciales. De plus, la direction surveille continuellement les nouveaux développements et évalue les risques liés au commerce international, y compris l'application de mesures incitatives et l'admissibilité à celles-ci, les droits antidumping et les droits compensateurs, aux tarifs, les limites quantitatives et les restrictions commerciales proposées qui pourraient avoir une incidence sur l'approche de la Société en matière de fabrication et d'approvisionnement à l'échelle mondiale, et elle apporte des ajustements en conséquence au besoin.

La Société compte sur plusieurs programmes commerciaux préférentiels qui lui procurent un accès en franchise de droits au marché américain pour les marchandises respectant certaines règles d'origine, dont l'Accord de libre-échange entre les États-Unis, l'Amérique centrale et la République dominicaine (« CAFTA-DR »), la loi intitulée *Caribbean Basin Trade Partnership Act* (« CBTPA ») et le Haiti Economic Lift Program (« HELP ») qui était auparavant appelé Haitian Hemispheric Opportunity through Partnership Encouragement Act (« HOPE »). Collectivement, ces accords ont pour effet de consolider les relations économiques des États-Unis avec l'Amérique centrale, la République dominicaine et Haïti et d'étendre le commerce avec cette région et ces pays où nous exerçons d'importantes activités de fabrication et d'exploitation. La Société a aussi recours à des accords commerciaux préférentiels lui donnant accès à l'Union européenne, au Canada et à d'autres marchés. Toute modification des accords commerciaux, des programmes de préférences commerciales ou des mesures d'incitation au commerce international sur lesquels s'appuie actuellement la Société ou l'entrée en vigueur de lois imposant des restrictions commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle mondiale. La probabilité que les accords, les programmes de préférences et les mesures d'incitation au commerce international sur lesquels repose notre chaîne d'approvisionnement en matière de fabrication soient modifiés, abrogés, éliminés progressivement ou que leur expiration soit autorisée, et l'étendue de l'incidence de tels changements sur nos activités ne peuvent être déterminées avec certitude.

Récemment, l'accent mis par les États-Unis sur la fabrication au pays a attiré l'attention du monde entier. Même si une part importante des coûts de fabrication de nos produits provient des États-Unis, la Société mène aussi d'importantes activités de fabrication et d'approvisionnement à l'extérieur des États-Unis. Rien ne garantit que l'attention récente et continue mise sur cette question ne donnera pas mauvaise presse à la Société et à ses activités, ne mènera pas à des changements défavorables aux accords commerciaux internationaux et aux programmes de préférences sur lesquels la Société compte actuellement, n'entraînera pas l'application de tarifs douaniers supplémentaires sur les importations aux États-Unis de nos matières premières et de nos produits finis, ou ne conduira pas à une nouvelle réforme fiscale aux États-Unis qui pourrait faire augmenter le taux d'impôt effectif de la Société. De plus, l'imposition de barrières autres que tarifaires par les pays dans lesquels nous vendons nos produits à l'international pourrait aussi nuire à notre capacité de desservir ces marchés. Toutes ces conséquences pourraient avoir une incidence négative sur notre capacité à soutenir la concurrence efficacement et sur nos résultats opérationnels.

De nombreux accords commerciaux prévoient des mesures de protection extraordinaires sous forme de rétablissement des droits de douane normaux si l'augmentation des importations constitue une cause importante ou une menace de torts substantiels à l'industrie nationale. La probabilité que l'une ou l'autre de ces mesures de protection soit adoptée et l'étendue de l'incidence d'une telle adoption sur nos activités ne peuvent être déterminées avec certitude.

De plus, l'imposition de nouveaux tarifs à l'importation dans l'un ou l'autre des pays où nous exerçons nos activités pourrait aussi avoir une incidence négative sur la position concurrentielle de la Société à l'échelle mondiale. Par exemple, aux États-Unis, la loi prévoit l'application de droits antidumping ou de droits compensateurs sur les importations de produits si les organismes pertinents établissent que ces produits importés ont été subventionnés et/ou sont vendus à un prix inférieur à leur « juste valeur », dans le cas des droits antidumping, ou ont été subventionnés par un pouvoir étranger, dans le cas des droits compensateurs, et que ces importations causent un tort important au secteur d'activité national. Tous les pays membres de l'Organisation mondiale du commerce peuvent avoir recours au mécanisme d'application de droits antidumping ou de droits compensateurs. Les conséquences qu'aurait l'imposition de tels droits sur les produits que nous importons aux États-Unis ou dans d'autres marchés ne peuvent être déterminées avec certitude.

Les États-Unis se sont retirés de l'accord intitulé Partenariat Transpacifique (« PTP ») en 2017, mais les autres pays qui participaient aux négociations sont arrivés à conclure l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) en 2018. Jusqu'à présent, l'Australie, le Brunei, le Canada, le Chili, le Japon, la Malaisie, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, le Pérou, Singapour et le Vietnam ont ratifié et mis en œuvre le PTPGP. De plus, le protocole d'accession du Royaume-Uni, qui lui permet de se joindre au partenariat, a été signé en juillet 2023. Le PTPGP pourrait avoir une incidence négative sur notre position concurrentielle dans certains pays où nous vendons nos produits.

L'Union européenne a conclu un accord d'association avec l'Amérique centrale, notamment le Honduras et le Nicaragua, où nous avons des installations de production. L'Union européenne a également conclu des ententes commerciales préférentielles avec d'autres pays. En outre, l'Union européenne maintient un système généralisé de préférences (« SGP ») et le programme Tout Sauf Des Armes. Ces programmes permettent l'admission sans droits de douane ou moyennant des droits de douane réduits dans l'Union européenne d'articles admissibles, y compris les vêtements, en provenance de pays en développement et de pays moins développés où nous exerçons des activités de fabrication, notamment Haïti et le Bangladesh. L'Union européenne a également accordé une préférence à l'égard de vêtements admissibles provenant d'emplacements de production importants, y compris le Myanmar et le Pakistan, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur notre position concurrentielle au sein de l'Union européenne. Toute modification de ces ententes pourrait avoir une incidence négative sur nos activités.

Le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté en faveur de sa sortie de l'Union européenne (Brexit). La période de transition pour le retrait du Royaume-Uni a pris fin le 31 décembre 2020, et il a officiellement quitté l'Union européenne le 1^{er} janvier 2021. Bien que le Royaume-Uni ait conclu des accords de continuité avec ses partenaires commerciaux de l'Amérique centrale et du CARIFORUM et qu'il ait publié officiellement les règles régissant le nouveau système généralisé de préférences du Royaume-Uni, la compétitivité de notre chaîne d'approvisionnement au Royaume-Uni et dans l'Union européenne pourrait subir une incidence négative si le Royaume-Uni n'est pas en mesure de mettre en place efficacement ces accords et ces programmes, ou les rendre permanents.

La Chine a élargi aux vêtements les avantages en matière d'exonération des droits de douane et de quotas, aux termes de l'Asia-Pacific Trade Agreement et aux termes d'un programme spécial de tarifs préférentiels pour les pays moins développés, y compris aux vêtements dans lesquels le coton représente le poids le plus élevé en provenance du Bangladesh. Toute modification de cette entente ou d'un programme de préférences pourrait avoir une incidence négative sur nos activités. En 2021, l'assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution qui a fait passer le Bangladesh de la catégorie des pays moins développés à celle des pays en développement. Bien que la résolution prévoie un délai de grâce de cinq ans, ce changement de statut du Bangladesh pourrait entraîner une réduction à titre préventif, la résiliation ou l'élimination progressive des préférences commerciales ou des mesures d'incitation au commerce international visant ses exportations au Canada, dans l'Union européenne, au Royaume-Uni, au Japon, aux États-Unis, en Australie et dans d'autres pays. La réduction, la résiliation ou l'élimination progressive des préférences commerciales ou des mesures d'incitation au commerce international du Bangladesh pourrait avoir une incidence négative sur notre position concurrentielle dans certains pays où nous vendons nos produits.

De nombreuses importations chinoises aux États-Unis sont assujetties à des droits de recours commerciaux supplémentaires en vertu de l'article 301 de la loi intitulée *Trade Act of 1974*. Les éléments qui figurent sur les listes 3 et 4A de cette loi comprennent les textiles et les vêtements. À l'heure actuelle, les biens mentionnés sur la liste 3 sont assujettis à des droits supplémentaires de 25 % et les biens mentionnés sur la liste 4A sont assujettis à des droits supplémentaires de 7,5 %. La liste 4B, qui comprend la majorité des vêtements, n'a jamais été mise en œuvre. Ces changements, ou l'imposition de tarifs douaniers additionnels sur les biens chinois, pourraient avoir une incidence négative sur nos activités.

Les États-Unis ont déterminé que la détention massive et le traitement des Ouïghours et d'autres minorités ethniques dans la région autonome ouïghoure du Xinjiang (XUAR) en Chine comprend et cause du travail forcé. La loi intitulée *Uyghur Forced Labor Prevention Act* (UFLPA), qui est entrée en vigueur le 21 juin 2022, établit une présomption que tous les biens produits ou fabriqués en tout ou partie dans la région XUAR sont le fruit d'un travail forcé et ne peuvent être admis aux États-Unis, sauf si les importateurs présentent des preuves claires et convaincantes que les biens ne sont pas le fruit d'un travail forcé. Les États-Unis ont identifié les produits en coton comme une grande priorité de mise en œuvre. L'agence américaine des douanes (U.S. Customs) peut retenir ou exclure des livraisons en vertu de l'UFLPA. Le Canada a adopté la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement*, qui imposera d'importantes obligations en matière de rapport aux entreprises et aux importateurs canadiens qui remplissent certains critères d'admissibilité, notamment les étapes prises par une entité pour prévenir et réduire le risque que du travail forcé ou du travail des enfants entre dans la fabrication, à n'importe quelle étape, des biens fabriqués ou importés au Canada par cette entité, et ils devront être soumis avant le 31 mai de chaque année à compter de 2024. Une législation sur le travail

forcé est aussi en instance au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Même si nous ne nous procurons aucun produit provenant de la région XUAR et que nous avons resserré nos mesures pour nous assurer que la totalité de notre chaîne d'approvisionnement est exempte de travail forcé, il existe néanmoins un risque, étant donné la présence de coton en provenance de la région XUAR dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, que nos activités soient touchées par ces restrictions.

Le système généralisé de préférences des États-Unis a expiré le 31 décembre 2020. Bien que cet ancien programme ne prévoyait pas de préférence sans droits de douane pour les textiles et les vêtements, un renouvellement du programme intégrant l'accès aux États-Unis sans droits de douane des textiles et des vêtements des pays bénéficiaires pourrait avoir une incidence défavorable sur notre compétitivité aux États-Unis.

Le Partenariat régional économique global (Regional Comprehensive Economic Partnership ou RCEP) est un accord de libre-échange conclu entre l'Australie, le Brunei, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Laos, la Malaisie, le Myanmar, la Nouvelle-Zélande, les Philippines, Singapour, la Corée du Sud, la Thaïlande et le Vietnam. L'accord est actuellement en vigueur entre l'Australie, le Brunei, le Cambodge, la Chine, l'Indonésie, le Japon, le Laos, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, Singapour, la Corée du Sud, la Thaïlande et le Vietnam. Une fois ratifié par tous les signataires, le RCEP sera le plus grand accord de libre-échange au monde sur la base du produit intérieur brut des membres. À mesure que le RCEP sera mis en œuvre et utilisé, cela pourrait avoir une incidence négative sur notre position concurrentielle dans certains pays où nous vendons nos produits.

Le système généralisé de préférences en vigueur au Japon autorise actuellement l'admission sans droits de douane des biens admissibles en provenance du Bangladesh. Toute modification du système généralisé de préférences du Japon pourrait avoir une incidence négative sur nos activités.

De façon générale, des modifications des accords commerciaux ou des programmes de préférences dont nous tirons parti sur nos marchés clés, ou de nouveaux accords libéralisant l'accès pour nos concurrents seraient susceptibles d'avoir une incidence négative sur notre compétitivité dans ces marchés. La probabilité de tels changements, ou de modification, de suspension ou de résiliation des accords ou programmes sur lesquels repose notre chaîne d'approvisionnement en matière de fabrication, et l'étendue de l'incidence sur nos activités ne peuvent être déterminés avec certitude.

De plus, la Société pourrait être assujettie à des vérifications douanières ainsi qu'à des vérifications de la valeur et de l'origine dans les divers pays où elle exerce ses activités. Même si nous estimons que nos programmes de conformité nous permettent d'assurer l'admissibilité de tous nos produits fabriqués au traitement préférentiel à l'importation, et le respect des autres exigences de douanes applicables, nous ne pouvons prévoir l'issue de vérifications ou d'enquêtes gouvernementales.

La Société opère dans deux zones franches américaines qui concernent ses entrepôts de distribution en Caroline du Nord et du Sud. Bien que les zones franches augmentent l'efficacité du processus douanier et permettent la non-application des droits à payer sur certaines marchandises distribuées à l'international, elles sont hautement réglementées. La Société estime avoir mis en place les systèmes et les contrôles adéquats pour gérer les exigences réglementaires relatives aux zones franches adéquates, mais elle ne peut prédire l'issue de vérifications ou d'enquêtes gouvernementales.

Au cours des 20 dernières années, les instances gouvernementales ont réagi face à la menace croissante des activités terroristes en exigeant des inspections plus serrées des produits importés et en imposant des exigences en matière de sécurité aux importateurs, aux transporteurs et aux autres intervenants de la chaîne d'approvisionnement mondiale. Ces exigences supplémentaires donnent parfois lieu à des délais et à une hausse des coûts liés à la mise sur le marché de produits importés. La Société estime s'être efficacement conformée à ces exigences en vue de maximiser la rapidité de sa chaîne d'approvisionnement, mais des changements aux exigences en matière de sécurité ou un resserrement des procédures de sécurité, par exemple à la suite d'un incident terroriste, pourraient retarder l'acheminement de nos produits aux marchés où ils sont distribués.

Les produits textiles et les vêtements ne sont habituellement pas soumis aux restrictions propres à l'exportation ou aux exigences en matière de licences à l'exportation dans les pays où nous fabriquons et distribuons les marchandises. Cependant, des sanctions unilatérales et multilatérales et des mesures visant à décourager le commerce international visant certains pays et certaines personnes, qui ne peuvent être prédites, continuent d'évoluer en réponse aux événements politiques et économiques, en particulier dans les pays où nous exerçons nos activités, et pourraient avoir des conséquences importantes sur notre chaîne d'approvisionnement, nos dépenses d'investissement ainsi que notre capacité de servir nos clients. Il est impossible de déterminer ou de prévoir avec certitude l'incidence qu'aurait l'imposition de sanctions et de mesures visant à décourager le commerce international sur les produits que nous importons aux États-Unis ou sur d'autres marchés.

Les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif

La Société bénéficie d'un taux d'impôt effectif des sociétés relativement bas puisqu'elle tire la majorité de son bénéfice et réalise la majorité de ses activités liées aux ventes, à la commercialisation et à la fabrication dans des territoires de l'Amérique centrale et dans les Caraïbes où le taux d'impôt est peu élevé. Les positions fiscales et les charges d'impôt de la Société sont fondées sur des interprétations des lois fiscales applicables dans les territoires où elle exerce ses activités, incluant les traités fiscaux entre divers pays dans lesquels la Société exerce ses activités, ainsi que sur les règles et règlements sous-jacents concernant le prix de transfert. Ces interprétations font appel à des jugements et à des estimations qui peuvent être contestés lors de vérifications fiscales gouvernementales auxquelles la Société est régulièrement soumise. Bien que la Société estime que ses positions fiscales s'appuient sur des arguments valables, elle ne peut prédire avec certitude l'issue d'une vérification menée par les autorités fiscales d'un pays dans lequel elle exerce des activités et le résultat final pourrait différer des estimations et des hypothèses retenues par la direction pour déterminer la charge d'impôt sur le résultat consolidé de la Société et évaluer ses actifs et ses passifs d'impôt. Dépendamment de l'issue d'une telle vérification, il pourrait y avoir une incidence négative sur la situation financière de la Société, ses résultats opérationnels et ses flux de trésorerie. De plus, si la Société devait recevoir un avis de nouvelle cotisation d'une autorité fiscale avant la conclusion définitive d'une vérification, elle pourrait devoir verser un acompte provisionnel correspondant au montant de la nouvelle cotisation.

Le taux d'impôt effectif global de la Société pourrait aussi subir l'incidence négative d'autres facteurs, dont des changements dans la législation nationale des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, des changements dans les traités fiscaux sur lesquels la Société s'appuie actuellement ou la résiliation de ces traités, une hausse des taux d'impôt et des taux des retenues d'impôt, des modifications et des règlements relatifs aux zones de libre-échange et aux zones franches industrielles dans certains pays où la Société n'est actuellement pas assujettie à l'impôt, les modifications des lois nationales et des traités fiscaux qui pourraient résulter des initiatives de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) visant à contrer l'érosion de l'assiette fiscale et le transfert de bénéfices (*base erosion and profit shifting* ou BEPS), y compris la mise en place d'un impôt minimum mondial dont il est question plus en détails ci-dessous, des modifications des directives concernant l'interprétation et l'application des lois nationales, du libre-échange, des zones franches industrielles et des traités fiscaux, des augmentations de la proportion de l'ensemble des profits de la Société qui sont gagnés dans des territoires où le taux d'impôt est plus élevé en raison de changements dans l'emplacement des activités ou le modèle d'affaires de la Société, ou d'autres facteurs.

En octobre 2021, 136 territoires, dont le Canada, ont accepté l'initiative BEPS de l'OCDE visant à apporter une solution à deux piliers aux difficultés liées à l'impôt qui résultent du virage numérique de l'économie. Cette convention comporte deux piliers, appelés Pilier Un et Pilier Deux. En règle générale, le Pilier Un modifie la répartition des profits et les règles de lien applicables aux profits commerciaux pour les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 20 milliards d'euros et la rentabilité est supérieure à 10 %, le seuil de chiffre d'affaires devant en principe être progressivement ramené à 10 milliards d'euros. Sur la base du chiffre d'affaires plancher, la Société s'attend actuellement à être en dehors du champ d'application du Pilier Un. Le Pilier Deux prévoit un niveau minimum d'imposition de 15 % pour les entreprises multinationales dont le chiffre d'affaires annuel dépasse 750 millions d'euros. Le 20 décembre 2021, l'OCDE a publié le modèle de règles pour aider les juridictions à mettre en œuvre au niveau national le Pilier Deux d'une manière conforme à l'accord conclu en octobre 2021 et a publié des commentaires sur ces règles en mars 2022. Les pays membres de l'Union européenne ont adopté à l'unanimité une directive du Conseil qui exige que la composante principale du Pilier

Deux soit transposée dans le droit national des pays membres d'ici le début de 2024. De nombreuses juridictions où la Société exerce des activités ont mis en œuvre ou proposent actuellement de mettre en œuvre la composante principale du Pilier Deux avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024.

Des lois relatives au Pilier Deux ont été adoptées en Belgique et au Royaume-Uni, où des filiales de la Société exercent leurs activités. Dans ces juridictions, les lois relatives au Pilier Deux comprennent une règle d'inclusion du revenu et un impôt complémentaire minimum national, qui seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. La Belgique a également adopté la règle relative aux profits insuffisamment imposés, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2024. Les filiales de la Société en Belgique et au Royaume-Uni sont assujetties à un taux d'impôt effectif d'au moins 15 %. En outre, ces filiales ne détiennent aucune participation dans des entités qui exercent leurs activités dans des juridictions où le taux d'impôt est bas. Par conséquent, nous prévoyons que la règle d'inclusion du revenu et l'impôt complémentaire minimum national n'auront pas d'incidence défavorable importante sur le taux d'impôt effectif global de la Société. Toutefois, en vertu de la règle relative aux profits insuffisamment imposés de la Belgique, les profits de la Société qui proviennent de ses activités dans des juridictions où le taux d'impôt est bas, en particulier la Barbade (où la Société est assujettie à un taux d'impôt effectif inférieur à 15 %), seront assujettis à un impôt complémentaire du Pilier Deux en Belgique pour l'exercice de la Société qui sera ouvert le 29 décembre 2025, à moins que d'autres juridictions adoptent des lois relatives au Pilier Deux.

La Société exerce des activités dans certaines juridictions qui prévoient adopter des lois relatives au Pilier Deux en 2024, lesquelles, si elles sont adoptées, auront préséance sur la règle relative aux profits insuffisamment imposés de la Belgique pour ce qui est de l'imposition des profits de la Société provenant de ses activités dans des juridictions où le taux d'impôt est bas. Plus précisément, le Canada a publié un projet de loi relatif au Pilier Deux qui aurait pour effet d'instaurer une règle d'inclusion du revenu et un impôt complémentaire minimum national qui s'appliqueraient aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. La règle d'inclusion du revenu proposée au Canada s'appliquerait aux profits de la Société provenant de certaines juridictions où le taux d'impôt est bas, en particulier la Barbade, où la Société gagne la majeure partie de ses profits mondiaux, et assujettirait ces profits à un taux d'impôt effectif de 15 % pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023, après prise en compte de l'incidence des critères de substance prévue par les règles. Par ailleurs, la Barbade a également publié un projet de loi en réponse au Pilier Deux, qui aurait pour effet d'assujettir les profits de la Société à la Barbade à un taux d'impôt effectif d'environ 15 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Si le Canada ou la Barbade devaient adopter leurs projets de loi, le bénéfice de la Société à la Barbade serait assujetti à un taux d'impôt effectif de 15 %, ce qui rendrait la règle relative aux profits insuffisamment imposés de la Belgique inapplicable. Si le Pilier 2 est adopté par les différents territoires où la Société exerce des activités, notamment au Canada et à la Barbade, cela pourrait augmenter considérablement le faible taux d'impôt effectif de la Société et entraînerait une augmentation substantielle de notre provision pour impôts et de nos charges d'impôt annuelles, ce qui nuirait à nos résultats opérationnels et à nos flux de trésorerie. Si les lois relatives au Pilier Deux s'étaient appliquées en 2023, le taux d'impôt effectif moyen de la Société aurait été d'environ 18 %.

La Société a des passifs d'impôt différé non comptabilisés au titre des profits non distribués de ses filiales qu'elle n'a actuellement pas l'intention de rapatrier. Si, dans le futur, la Société modifie ses attentes ou ses intentions, elle pourrait être tenue de comptabiliser une charge au résultat pour le passif d'impôt relatif aux profits non distribués de ses filiales, ce qui pourrait également entraîner une sortie de fonds correspondante au cours des exercices pendant lesquels les bénéfices seraient rapatriés. Au 31 décembre 2023, le montant estimatif du passif d'impôt qui résulterait du rapatriement de la totalité de ces profits non distribués s'élève à environ 70 millions de dollars.

Les provisions au titre des positions fiscales incertaines sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des montants que la Société peut espérer payer lorsque ces positions auront été finalement réglées. L'évaluation des positions fiscales incertaines et la question de savoir si des impôts et intérêts additionnels peuvent être dus influent sur le taux d'impôt effectif global de la Société. L'évaluation que fait la Société des positions fiscales incertaines peut subir l'incidence négative de nouvelles informations, d'une modification de l'évaluation par la direction du bien-fondé technique de ses positions, de modifications apportées à la réglementation fiscale ou aux directives administratives et de la conclusion de vérifications fiscales.

La conformité à la réglementation en matière d'environnement et de santé et sécurité

Nous sommes assujettis à une variété de lois et de règlements fédéraux, étatiques et locaux sociaux et en matière d'environnement et de santé et sécurité au travail dans les territoires où nous exerçons nos activités, notamment en ce qui concerne les permis relatifs à l'environnement, les rejets d'eaux usées, les émissions atmosphériques, les débits d'eaux pluviales, l'élimination des déchets et les permis relatifs au feu. Nos installations de fabrication produisent une certaine quantité de déchets qui sont recyclés, transformés ou détruits par des entreprises autorisées de gestion des déchets, dans le cas des déchets dangereux. Par l'entremise de notre Politique énergétique et environnementale globale, de notre Code de pratiques relatives aux substances à usage restreint et de notre Système de gestion environnementale, nous cherchons non seulement à nous conformer à l'ensemble des lois et règlements en vigueur, mais aussi à réduire notre empreinte environnementale grâce à l'utilisation efficace de nos ressources et au recours moindre à l'enfouissement et en faisant de la réutilisation et du recyclage une priorité. Bien que nous estimions nous conformer actuellement, à tous les égards importants, aux exigences réglementaires des territoires où nos installations sont situées, nous ne pouvons déterminer de façon raisonnable la portée de notre éventuelle responsabilité à l'égard d'infractions aux lois, règlements et permis s'appliquant à nos activités.

Conformément à notre engagement envers l'environnement et envers la santé et sécurité de nos employés, nous effectuons tous les ans des dépenses d'investissement et d'autres dépenses qui visent à assurer notre conformité aux normes environnementales actuelles. Rien ne garantit que des changements futurs dans les réglementations fédérales, étatiques, locales ou autres, ou dans les interprétations des réglementations actuelles, ou encore que la découverte de problèmes ou de situations dont nous ignorons actuellement l'existence, ne nécessiteront pas d'importantes dépenses supplémentaires pour apporter des mesures correctives en matière d'environnement ou n'entraîneront pas d'amendes ou de pénalités ni de perturbations de notre chaîne d'approvisionnement. L'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur nos activités.

Les changements climatiques mondiaux pourraient nuire à nos activités

Au cours des dernières années, nous avons observé certains effets des changements climatiques, surtout des phénomènes météorologiques extrêmes (ouragans, inondations, incendies, tempêtes majeures, cyclones rareté de l'eau, etc.) susceptibles d'entraîner des conséquences financières sur nos activités. Nos installations en Amérique centrale, dans les Caraïbes, aux États-Unis et en Asie ont subi une augmentation des événements météorologiques graves. Par exemple, en novembre 2020, nos installations en Amérique centrale ont été frappées par deux ouragans consécutifs, ce qui a nécessité la fermeture temporaire de ces installations. Bien que la Société fasse des investissements supplémentaires pour améliorer la résilience de ses installations de fabrication face aux phénomènes météorologiques extrêmes, dans l'avenir, de tels événements pourraient ralentir ou interrompre la production en raison des dommages matériels causés à nos actifs, se traduire par un plus grand absentéisme des employés et une productivité réduite en raison des mesures de sécurité additionnelles requises en cas de conditions météorologiques extrêmes, ou encore provoquer des perturbations de la chaîne d'approvisionnement limitant le transport des fournitures ou la livraison des biens. De plus, les modifications chroniques à long terme des modèles météorologiques pourraient entraîner des hausses du niveau de la mer ou encore une diminution de l'accessibilité ou de la qualité de l'eau douce, des canicules et une augmentation de la durée, de l'intensité et de la fréquence des événements météorologiques, ce qui pourrait restreindre la capacité de nos activités de fabrication et les rendre moins économiques, et se répercuter sur le coût et la disponibilité de nos principales matières premières, comme le coton.

Les risques découlant de la transition liée aux changements climatiques auxquels la Société pourrait être exposée et dont elle pourrait subir les effets négatifs comprennent, sans s'y limiter, les suivants : l'incidence des modifications des politiques gouvernementales, des lois et des règlements; l'évolution des conditions de marché; les préférences et les attitudes des consommateurs qui influent sur leurs dépenses; un risque accru d'atteinte à la réputation en cas d'incapacité à satisfaire aux attentes en pleine évolution des parties prenantes et des consommateurs; et les conséquences de l'adoption de nouvelles technologies. Dans certaines des régions où nous exerçons nos activités, les politiques gouvernementales évoluent rapidement pour soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone en mettant en œuvre une législation et des règlements liés au climat et au développement durable, notamment des propositions de tarification du carbone, des mandats de réduction des émissions et des divulgations de cartographie de la chaîne d'approvisionnement.

L'émergence de l'écoblanchiment et du blanchiment social pose des risques considérables pour les sociétés dans plusieurs domaines, notamment pour Gildan en raison de ses ventes mondiales. La Société fait face à des risques accrus d'atteinte à la réputation à l'échelle mondiale, alors que des parties prenantes comme les fournisseurs, les investisseurs et les partenaires d'affaires examinent attentivement ses pratiques en matière de développement durable, ce qui peut avoir des répercussions sur la valeur de la marque et les relations de la Société. En outre, les obligations juridiques qui diffèrent entre les territoires et l'évolution rapide des cadres réglementaires dans le monde compliquent encore plus les choses pour Gildan. Les conséquences juridiques, les perturbations de la chaîne d'approvisionnement et les désavantages concurrentiels font ressortir l'importance de privilégier la diligence raisonnable par rapport aux allégations de la Société et relatives aux produits.

Cibles de réduction des émissions de portée 1, 2 et 3

Gildan a établi une stratégie ESG qui vise en partie à répondre aux attentes des parties prenantes et à atténuer les divers risques liés aux changements climatiques. Cette stratégie comprend l'établissement de cibles qui sont décrites de façon plus détaillée à la section 4.0, « Stratégies » du présent rapport de gestion. Notre capacité à réduire nos émissions de GES, tant en chiffres absolus que par rapport à nos cibles de réduction pour 2030, est exposée à une multitude de risques et d'incertitudes, notamment notre capacité à trouver, à concevoir et à mettre en place de nouvelles technologies et de nouveaux processus à un coût raisonnable à long terme qui cadre avec notre modèle de production à faible coût, l'obtention du savoir-faire de la direction propre aux technologies requises et la capacité à continuer de financer ces investissements à long terme. En outre, rien ne garantit que nous atteindrons nos cibles en temps opportun ou du tout, ou que nous nous conformerons aux lois en constante évolution. De plus, les mesures que nous prenons pour atteindre ces objectifs pourraient nous exposer à d'autres risques financiers et opérationnels plus sérieux, notamment le risque de limiter les plans d'expansion de la capacité, les possibilités d'acquisition d'entreprises et d'autres initiatives de croissance. Par ailleurs, les coûts liés à la mise en œuvre de notre stratégie ESG en ce qui a trait aux changements climatiques et à l'environnement pourraient être plus élevés que prévu, et nous ne pourrions pas nécessairement transférer des coûts supérieurs à nos clients. Le rythme auquel nous progressons vers l'atteinte de nos cibles pourrait aussi nous exposer à des risques d'atteinte à la réputation et de poursuite.

De plus en plus, les investisseurs et autres parties prenantes surveillent et évaluent la performance des sociétés liée au climat. L'incapacité d'atteindre nos cibles relatives aux GES ou l'impression parmi les investisseurs que nos cibles manquent d'ambition ou sont jugées insuffisantes pourraient entacher la réputation de la Société et nuire à sa capacité d'attirer des capitaux. La capacité de la Société à accéder à des capitaux pourrait aussi être diminuée si les institutions financières, les investisseurs, les agences de notation ou les prêteurs adoptent des politiques de décarbonisation plus restrictives que la Société pourrait ne pas respecter.

Au bout du compte, les risques physiques et de transition liés aux effets des changements climatiques sur nos activités, à court terme et à long terme, sont complexes et très incertains. Rien ne garantit que nous réussirons à atténuer ces risques, et un échec à cet égard pourrait accentuer les autres risques commerciaux décrits dans le présent rapport de gestion et avoir une incidence négative sur les ventes, la position concurrentielle et la part de marché, la situation financière, la rentabilité, la structure de coûts, les dépenses d'investissement requises, les plans d'augmentation de la capacité, le réseau de distribution, la chaîne d'approvisionnement, les sources de financement et la réputation de la Société, ainsi que sur sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers et ESG stratégiques.

Conformité à la réglementation sur la sécurité des produits

Nous sommes assujettis aux lois et aux règlements sur la sécurité des produits de consommation qui pourraient avoir des répercussions sur nos activités. Aux États-Unis, nous sommes assujettis à la loi intitulée *Consumer Product Safety Act*, à la loi *Federal Hazardous Substances Act*, à la loi *Flammable Fabrics Act*, à la loi *Toxic Substances Control Act* et aux règles et règlements connexes. Ces lois et règlements comprennent des exigences de test et de certification relativement à l'inflammabilité des vêtements, à la teneur en plomb et au plomb utilisé pour les revêtements des produits pour enfants, de même qu'à la teneur en phtalate des articles de soins pour enfants, incluant les composantes recouvertes de plastique des vêtements de nuit pour enfants. Nous sommes assujettis à des lois et règlements similaires, et à des exigences supplémentaires en matière de divulgation de l'information et d'avertissement, dans certains États américains où nous vendons nos produits.

Au Canada, nous sommes assujettis à des lois et à des règlements semblables, notamment la *Loi sur les produits dangereux* et la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation*. Dans les pays de l'Union européenne, nous sommes également assujettis à la directive Sécurité générale des produits et au règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals ou REACH), qui attribuent à tous les fabricants la responsabilité d'identifier et de gérer les risques que les produits chimiques peuvent poser pour la santé humaine et l'environnement. Nous sommes aussi assujettis à des lois et règlements similaires dans les autres territoires où nous vendons nos produits.

La conformité aux lois existantes et aux lois futures en matière de sécurité des produits, ainsi qu'aux règlements et aux politiques d'application connexes pourrait faire en sorte que nous devions engager des coûts qui pourraient être considérables. Le non-respect des lois et règlements applicables en matière de sécurité des produits pourrait se solder par des amendes et des pénalités importantes, des coûts relatifs au rappel, au remplacement et à l'élimination de produits non conformes, ainsi qu'une publicité négative qui pourrait nuire à notre réputation et se traduire par une perte de ventes. Il est également possible que nos clients exigent que nous nous conformions à des exigences existantes et additionnelles relatives à la sécurité des consommateurs. Bien que nous estimions nous conformer, à tous les égards importants, aux lois et règlements en matière de sécurité des produits qui sont en vigueur dans les pays où nous exerçons nos activités, nous ne pouvons déterminer de façon raisonnable la portée de notre éventuelle responsabilité ou du risque d'interruption de nos activités, le cas échéant, à l'égard du risque de violation des lois, des règlements et des permis s'appliquant à nos activités.

Nous pourrions subir l'impact négatif des changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés et aux règlements sur l'emploi au Canada comme à l'étranger

La Société compte environ 43 000 employés à l'échelle mondiale. Par conséquent, une modification des lois nationales ou étrangères régissant nos rapports avec nos employés, notamment en matière de salaires, de ressources humaines, de normes de travail équitables, de rémunération des heures supplémentaires, de taux de cotisation à l'assurance-chômage, du barème de rémunération et de retenues à la source, se répercuterait directement sur nos charges opérationnelles. Comme la majeure partie de l'effectif de la Société se trouve hors du Canada et des États-Unis, une augmentation importante des salaires ou du coût des programmes d'avantages sociaux dans les pays où elle est établie pourrait avoir des répercussions négatives sur ses charges opérationnelles.

Par le passé, la Société a été en mesure de gérer de manière productive toutes ses installations de fabrication sans faire face à d'importants conflits de travail, tels que des grèves ou des arrêts de travail. Plusieurs de nos employés sont membres d'organisations syndicales, et la Société est partie prenante de plusieurs conventions collectives qui concernent principalement ses installations de couture au Nicaragua et au Honduras. Plusieurs conventions collectives auxquelles la Société est partie arriveront à échéance à différentes dates. L'incapacité de renouveler ces conventions collectives selon des modalités mutuellement convenables, lorsqu'elles doivent être renégociées de temps à autre, pourrait entraîner des arrêts de travail ou d'autres conflits de travail comme des grèves, des débrayages ou des lock-outs et/ou faire augmenter les coûts liés à la main-d'œuvre, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur notre capacité à livrer nos produits et services en temps voulu et en respectant le budget prévu, et pourrait aussi nuire à notre situation financière et à nos résultats financiers. Si les relations de travail devaient changer ou se détériorer à l'une des installations de la Société ou de

celles de l'un de ses sous-traitants, cela pourrait avoir une incidence négative sur la productivité et la structure de coûts des activités de fabrication de Gildan ainsi que sur notre capacité à servir efficacement nos clients, ce qui pourrait se traduire par des ventes perdues.

Nous pourrions avoir mauvaise presse à la suite des violations avérées, alléguées ou perçues des lois du travail locales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique

La Société est engagée à s'assurer que toutes ses activités et les activités de sous-traitants soient conformes à son rigoureux Code de conduite interne, ainsi qu'aux lois locales et internationales et aux codes et principes auxquels elle adhère, incluant ceux de la Fair Labor Association (« FLA ») et de la Worldwide Responsible Accredited Production (« WRAP »). Bien que la majeure partie de ses activités de fabrication soient exercées au sein des installations lui appartenant, la Société a parfois recours à des sous-traitants, sur lesquels elle n'exerce pas de contrôle, pour compléter sa production verticalement intégrée. Si l'une de ses installations, l'un de ses sous-traitants ou l'un des sous-traitants de ces derniers devait contrevenir ou être accusé de contrevenir à des lois locales ou internationales sur le travail ou aux règlements qui en découlent, ou encore de se livrer, sur l'un ou l'autre des marchés où elle vend ses produits, à des pratiques de travail ou toutes autres pratiques jugées contraires à l'éthique, la Société pourrait subir une mauvaise presse, ce qui pourrait nuire à sa réputation ou à l'acceptabilité sociale de ses produits, et avoir une incidence sur sa capacité de retenir les clients existants ou d'en attirer de nouveaux et lui faire perdre des ventes, qui à son tour, pourrait avoir un effet négatif important sur la situation financière, les résultats opérationnels, les activités ou les flux de trésorerie de la Société.

Notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle

Nos marques de commerce ont une valeur substantielle et jouent un rôle important dans le cadre de nos efforts de commercialisation. Nous protégeons énergiquement nos marques de commerce contre la contrefaçon et la dilution en prenant les mesures appropriées, notamment les poursuites judiciaires et administratives. Toutefois, les mesures que nous avons prises et que nous prévoyons continuer de prendre pour établir et protéger nos marques de commerce et autres droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être appropriées. Nous ne pouvons avoir la certitude que des tiers n'imiteront pas nos produits ou ne porteront pas atteinte à nos droits de propriété intellectuelle. Une atteinte à nos produits ou leur contrefaçon pourrait diminuer la valeur de nos marques ou avoir d'autres effets négatifs sur nos activités. De plus, les actions unilatérales prises aux États-Unis ou dans d'autres pays, comme la modification ou l'annulation de lois reconnaissant les droits de propriété industrielle et commerciale ou d'autres droits de propriété intellectuelle, pourraient avoir une incidence sur notre capacité à faire respecter nos droits.

À l'occasion, nous participons à des procédures judiciaires en opposition et en annulation relativement à notre propriété intellectuelle, ce qui pourrait avoir des effets défavorables sur sa validité, son caractère exécutoire et son utilisation. La valeur de notre propriété intellectuelle pourrait diminuer si des tiers faisaient valoir des droits ou des droits de propriété intellectuelle à l'égard de nos marques de commerce, ou s'opposaient à nos demandes d'enregistrement de marques de commerce et d'autres droits de propriété intellectuelle. Dans certains cas, des propriétaires de marques de commerce pourraient avoir des droits antérieurs relativement à nos marques de commerce ou à des marques similaires, ce qui pourrait nuire à notre capacité à vendre des produits sous ces marques ou à enregistrer ces dernières. De plus, nous avons enregistré des marques de commerce dans certains territoires étrangers et les lois de certains pays pourraient ne pas protéger nos droits de propriété intellectuelle dans la même mesure que celles en vigueur aux États-Unis ou au Canada. Nous ne détenons pas de droits de propriété industrielle et commerciale relativement à toutes nos marques dans tous les territoires, ce qui pourrait limiter la croissance future des ventes de certains produits de marques dans ces territoires. Par ailleurs, les mesures que nous avons prises pour protéger nos droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être appropriées pour éviter que des tiers cherchent à invalider nos marques de commerce ou à bloquer la vente de nos produits à la suite du non-respect des marques de commerce et des droits de propriété intellectuelle de tiers.

Dans certains cas, il pourrait être nécessaire d'intenter des poursuites pour protéger nos marques de commerce et d'autres droits de propriété intellectuelle, faire valoir nos droits ou nous défendre dans le cadre de réclamations de tiers alléguant que nous avons contrefait, que nous diluons, détournons ou ne respectons pas, de quelque façon que ce soit, les droits de propriété industrielle et commerciale ou d'autres droits de propriété intellectuelle de tiers. Toute poursuite intentée ou

réclamation présentée par Gildan ou contre nous, qu'elle soit fondée ou non et que nous en sortions gagnants ou perdants, pourrait entraîner des coûts importants et détourner nos ressources, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière, nos résultats opérationnels et nos flux de trésorerie. Toute réclamation en matière de propriété intellectuelle déposée contre nous pourrait entraîner la perte de nos droits de propriété intellectuelle ou les compromettre, nous assujettir à des obligations importantes, exiger que nous obtenions des licences à des conditions défavorables, si elles sont disponibles, et/ou nous obliger à donner une nouvelle image à nos produits et services. L'une ou l'autre de ces mesures pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, nos résultats opérationnels, notre situation financière et nos flux de trésorerie.

Nous avons une grande dépendance à l'égard de nos systèmes informatisés pour la conduite de nos activités commerciales

La Société compte énormément sur ses systèmes d'information. Nos systèmes d'information se composent d'une gamme complète de systèmes de chaîne d'approvisionnement et de systèmes financiers. Ces systèmes comprennent des applications de développement de produits, de planification, de fabrication, de distribution, de vente, de ressources humaines, d'analytique et d'information financière. Nous dépendons de nos systèmes d'information pour exercer nos activités et prendre des décisions clés. Ces activités consistent notamment à établir des prévisions de la demande, acheter des matières premières et des fournitures, concevoir des produits, planifier et gérer notre production, réaliser des ventes à nos clients, répondre aux demandes de clients et de fournisseurs et à d'autres demandes, gérer nos stocks, expédier des produits en temps opportun, gérer nos employés et obtenir un sommaire de nos résultats. Rien ne garantit que nous ne connaîtrons pas de problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information en raison de pannes de systèmes, de virus, d'incidents touchant la sécurité de l'information, d'incidents touchant la cyber sécurité, de désastres ou d'autres facteurs, ou en lien avec des mises à niveau de nos systèmes ou le déploiement de nouveaux systèmes. De plus, rien ne garantit que nous serons en mesure de modifier ou d'adapter rapidement nos systèmes afin de répondre à l'évolution des exigences liées à nos activités. Une panne majeure ou un ralentissement important de nos systèmes pourrait entraîner des retards opérationnels et d'autres répercussions pouvant avoir une incidence négative sur nos activités et nos résultats opérationnels.

Nous pourrions subir l'incidence négative d'atteintes à la protection des données et à la vie privée

Dans le cadre de nos activités, nous recueillons, utilisons et partageons régulièrement des renseignements sensibles et confidentiels sur nos employés, nos clients, nos partenaires commerciaux, nos fournisseurs et d'autres tierces parties. Ces pratiques sont fortement réglementées et les lois en matière de sécurité et de confidentialité des informations sont complexes et en constante évolution. Le non-respect de ces lois et de ces règlements pourrait entraîner des risques de poursuite et d'atteinte à la réputation. De plus, une panne ou la non-disponibilité d'un système informatique, un incident touchant la cybersécurité ou une violation de la sécurité des systèmes pourraient perturber les activités de la Société, causer la perte ou la corruption d'informations et de données commerciales ou un accès non autorisé à celles-ci, compromettre des renseignements confidentiels ou exposer la Société à une enquête des autorités de réglementation, à des litiges, à des amendes, à des pénalités contractuelles et à des pertes financières. Les différents systèmes technologiques que nous apportent les acquisitions d'entreprises augmentent le risque d'exposition et sa complexité. Nous employons une approche fondée sur les risques pour atténuer le risque lié à la protection des renseignements et le risque lié à la protection de la vie privée. Nous continuons d'investir dans nos pratiques de protection de la vie privée et de les améliorer, dans la protection contre les menaces à la protection de la vie privée et leur détection et dans les politiques, procédures et contrôles d'atténuation des risques, et dans les campagnes de sensibilisation pour resserrer la protection des données. La Société cherche à détecter tous les incidents et à enquêter sur ceux-ci, ainsi qu'à empêcher qu'ils se produisent ou se reproduisent. Les hauts dirigeants informent le comité de gouvernance et de responsabilité d'entreprise de tout enjeu majeur concernant la sécurité des données ou la protection de la vie privée chaque trimestre, présentent des rapports trimestriels sur la sécurité de l'information au comité d'audit et des finances et présentent des mises à jour stratégiques au conseil d'administration chaque année, et un processus est en place pour communiquer au besoin les questions qui nécessitent une attention urgente au conseil. Nous n'avons eu connaissance d'aucun enjeu important concernant la sécurité des données ou la protection de la vie privée au cours des trois dernières années, et les charges engagées par suite des atteintes à la protection des données et à la vie privée ont été négligeables pour cette période. Cependant, étant donné l'évolution rapide et le degré de sophistication des menaces liées à la sécurité et des lois sur la

protection de la vie privée, ainsi que notre dépendance à l'égard du partage de données de tiers, il est difficile de prévoir ou d'atténuer les conséquences d'un incident futur et il est possible que les coûts associés ne soient pas entièrement couverts par les assurances ou d'autres formes d'indemnités.

Nous dépendons de dirigeants clés et de notre capacité à attirer et/ou à retenir le personnel clé

La réussite de la Société repose sur l'apport continu de ses principaux dirigeants, dont certains possèdent des compétences et des expériences uniques et difficiles à remplacer à court terme. La perte ou l'interruption des services fournis par un dirigeant clé pourrait porter préjudice à la Société pendant la période qu'il faut pour remanier l'organisation ou pour permettre à un successeur d'assumer les responsabilités liées au poste de direction clé. La réussite future de la Société dépendra donc aussi de sa capacité à attirer, à embaucher et à retenir à son service des gestionnaires, y compris des responsables de la fabrication, des ventes et d'autres employés clés. Les employés chevronnés et hautement qualifiés sont en forte demande et la concurrence pour ces employés peut être intense, et notre capacité à les attirer, à les embaucher et à les retenir dépend de notre capacité à offrir une rémunération concurrentielle. Rien ne garantit, cependant, que nous serons en mesure de le faire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités.

L'évolution rapide de l'intelligence artificielle pourrait nuire à nos activités

Les capacités de l'intelligence artificielle (« IA ») continuent d'évoluer rapidement et deviennent de plus en plus accessibles au grand public, ce qui accroît le risque que l'IA puisse avoir un effet perturbateur sur nos activités. Si nous n'arrivons pas à suivre les progrès des nouvelles technologies telles que l'IA, cela pourrait nuire à notre avantage concurrentiel et avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

La mise en œuvre des nouvelles technologies et la dépendance à l'égard de celles-ci, y compris l'apprentissage machine et l'IA générative, au sein de la Société et par l'entremise des fournisseurs tiers, augmentent le risque que des failles dans les algorithmes, les processus ou les données aboutissent à des décisions inexactes et pourraient faire augmenter le coût des interruptions opérationnelles ou liées à la cybersécurité. La mise à contribution de ces nouvelles technologies qui évoluent rapidement pourrait aussi accroître d'autres risques, comme les risques d'atteinte indirecte aux droits de propriété intellectuelle ou à la vie privée, et entraîner des répercussions sociales ou éthiques, incluant les partis pris involontaires, susceptibles d'exacerber le risque d'atteinte à la réputation et de donner lieu à l'imposition d'amendes réglementaires ou de pénalités. De futures mesures législatives visant à limiter ou à autrement réglementer l'utilisation de ces technologies pourraient aussi entraver notre capacité à exercer nos activités en les utilisant, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur nos activités, notre situation financière et nos résultats opérationnels.

Il existe aussi un risque que l'IA puisse être utilisée pour porter atteinte à notre propriété intellectuelle, pour personnifier notre personnel, pour donner une fausse représentation de nos produits ou d'autres manières susceptibles de nuire à nos activités ou d'entacher notre réputation.

16.0 Définition et rapprochement des mesures financières non conformes aux PCGR et des ratios connexes

Pour évaluer notre performance opérationnelle et notre situation financière, nous utilisons des mesures financières et des ratios qui ne sont pas conformes aux PCGR. Les modalités et les définitions des mesures financières non conformes aux PCGR utilisées dans le présent rapport de gestion et un rapprochement de celles-ci avec les PCGR les plus directement comparables figurent ci-dessous. Les mesures financières non conformes aux PCGR sont présentées de manière cohérente pour toutes les périodes présentées dans le présent rapport de gestion. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS.

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Dans le présent rapport de gestion, nous utilisons des mesures financières non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice net ajusté, le bénéfice opérationnel ajusté, le bénéfice brut ajusté, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et le BAIIA ajusté, ainsi que des ratios non conformes aux PCGR, notamment le bénéfice dilué par action ajusté, la marge opérationnelle ajustée, la marge brute ajustée, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes et le rendement de l'actif net moyen ajusté (« RAN ajusté »). Ces mesures financières sont utilisées pour mesurer notre performance et notre situation financière d'une période à l'autre, ce qui exclut la variation provoquée par divers ajustements pouvant contribuer à fausser l'analyse des tendances au niveau de notre performance opérationnelle et parce que nous croyons que de telles mesures procurent des renseignements utiles sur notre performance financière et sur notre situation financière. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Nous utilisons également d'autres mesures financières non conformes aux PCGR, notamment les flux de trésorerie disponibles, le total de la dette, la dette nette, le ratio de levier financier de la dette nette et le fonds de roulement.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Tel que mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont chiffrés à 46 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (0,5 million de dollars en 2022, 8 millions de dollars en 2021). La rubrique 5.6.5 intitulée « Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du rapport de gestion présente une analyse détaillée de ces coûts.

Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur

Au quatrième trimestre de l'exercice 2021, nous avons crédité un montant de 32 millions de dollars au bénéfice du fait d'une reprise de perte de valeur de 56 millions de dollars et la radiation de certaines immobilisations incorporelles de 24 millions de dollars se rapportant à l'UGT Articles chaussants de la Société. Au quatrième trimestre de l'exercice 2022, nous avons comptabilisé une perte de valeur de 62 millions de dollars au titre de l'UGT Articles chaussants de la Société. Au quatrième trimestre de l'exercice 2023, nous avons comptabilisé une reprise de perte de valeur de 41 millions de dollars au titre de l'UGT Articles chaussants. Ces pertes de valeur et reprises de pertes de valeur servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Pertes nettes (profits nets) sur l'assurance

Les profits nets sur l'assurance de 77 millions de dollars (26 millions de dollars en 2022, 46 millions de dollars en 2021) pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023 se rapportent aux deux ouragans qui ont eu des répercussions sur les activités de la Société en Amérique centrale en novembre 2020. Les profits nets sur l'assurance se rapportent à la comptabilisation des recouvrements d'assurance pour les pertes liées à l'interruption des activités et des recouvrements d'assurance pour le matériel endommagé. Les profits sur l'assurance liés aux recouvrements pour les pertes liées à l'interruption des activités se sont élevés à 74 millions de dollars (néant en 2022, néant en 2021), sont comptabilisés dans les profits sur l'assurance et servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Les profits nets et les pertes nettes sur l'assurance se rapportent principalement aux recouvrements pour le matériel endommagé, les salaires et les avantages sociaux pour les employés inactifs se sont chiffrés à 3 millions de dollars (profit) (26 millions de dollars (profit) en 2022, 46 millions de dollars (profit)

en 2021), sont comptabilisés dans le coût des ventes et servent d'ajustement pour calculer le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits

Au quatrième trimestre de l'exercice 2019, la Société a lancé une initiative stratégique visant à réduire sensiblement le nombre d'unités de produits dans sa gamme de vêtements à imprimer. Au quatrième trimestre de l'exercice 2020, la Société a élargi la portée de cette initiative stratégique pour inclure une réduction importante du nombre d'unités de produits dans sa gamme de produits vendus au détail. Cette initiative stratégique a pour objectifs la cessation des activités de distribution à la pièce et l'abandon des styles et des unités de produits redondants et moins productifs entre les marques, ainsi que de simplifier le portefeuille de produits de la Société et de diminuer la complexité de ses activités de fabrication et de ses entrepôts de distribution. Cette initiative stratégique a notamment entraîné des réductions de valeur des stocks pour ramener la valeur comptable des unités de produits abandonnées à leur valeur de liquidation et la constitution de provisions pour les rendus sur ventes relatifs aux retours de produits liés aux unités de produits abandonnées et, au quatrième trimestre de l'exercice 2021, la réduction de valeur du matériel de production et d'autres actifs liés aux unités de produits abandonnées. L'incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits sert d'ajustement pour calculer le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Les charges liées à cette initiative pour les exercices 2021, 2022 et 2023 s'établissent comme suit :

- Les résultats de l'exercice 2021 comprennent des charges de 9 millions de dollars incluses dans le coût des ventes qui sont composées de réductions de valeur des stocks de 4 millions de dollars, principalement liées au plan d'abandon par la Société des gammes de produits de bas collants et de lingerie, et de la réduction de valeur du matériel de production et d'autres actifs liés aux unités de produits abandonnées de 5 millions de dollars pour le quatrième trimestre de 2021.
- Les résultats de l'exercice 2022 comprennent un profit de 1 million de dollars se rapportant au renversement d'une réserve liée aux initiatives stratégiques de la Société visant à réduire sensiblement le nombre d'unités de produits de sa gamme de produits.
- Aucun recouvrement n'a été comptabilisé pour l'exercice 2023.

Profit sur une cession-bail

Au premier trimestre de 2023, la Société a comptabilisé un profit de 25 millions de dollars (15,5 millions de dollars après avoir reflété une charge d'impôt de 9,5 millions de dollars) sur la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. L'incidence de ce profit sert d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires

Se rapporte aux coûts de séparation en ce qui concerne le départ de l'ancien chef de la direction de la Société en décembre 2023 et aux honoraires et charges connexes liés aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services liés à la course aux procurations en cours et aux questions concernant les actionnaires. La Société a inscrit une charge de 6,3 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023 qui se compose d'indemnités de cessation accumulées ainsi que de frais de services-conseils et honoraires juridiques, partiellement compensés par la reprise d'une charge de rémunération fondée sur des actions comptabilisée antérieurement.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur, l'incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail (nouveau en 2023), les coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires (nouveau en 2023) et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les		
	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
Bénéfice net	153,3	83,9	533,6	541,5	607,2
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	10,9	6,3	45,8	0,5	8,2
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur	(40,8)	62,3	(40,8)	62,3	(31,5)
Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits	—	—	—	(1,0)	8,8
Profit sur une cession-bail	—	—	(25,0)	—	—
Profits nets sur l'assurance	—	(25,6)	(77,3)	(25,9)	(46,0)
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires	6,3	—	6,3	—	—
Charge (recouvrement) d'impôt lié(e) aux ajustements qui précèdent	(0,5)	0,2	10,0	7,2	—
Recouvrement d'impôt lié à la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé ¹⁾	—	(9,9)	—	(9,9)	(8,6)
Bénéfice net ajusté	129,2	117,2	452,6	574,7	538,1
Bénéfice dilué par action	0,89	0,47	3,03	2,93	3,07
Bénéfice dilué par action ajusté ²⁾	0,75	0,65	2,57	3,11	2,72

1) Compte tenu d'un recouvrement d'impôt de néant (9,9 millions de dollars en 2022, 8,6 millions de dollars en 2021) au titre de la comptabilisation d'actifs d'impôt différé antérieurement décomptabilisés (au cours des exercices 2018 et 2017 aux termes du plan de réorganisation) à la suite de la réévaluation de la probabilité de réalisation de ces actifs d'impôt différé.

2) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté (à la perte nette ajustée) divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits de la Société et des profits nets sur l'assurance. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats financiers et pourraient fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits et des profits nets sur l'assurance susceptibles de varier d'une période à l'autre. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les		
	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
Bénéfice brut	236,6	234,8	880,1	992,4	940,2
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits	—	—	—	(1,0)	8,8
Profits nets sur l'assurance	—	(25,6)	(3,1)	(25,9)	(46,0)
Bénéfice brut ajusté	236,6	209,2	877,0	965,5	903,0
Ventes nettes	782,7	720,0	3 195,9	3 240,5	2 922,6
Provision pour les rendus sur ventes en prévision des retours de produits	—	—	—	—	—
Ventes nettes excluant la provision pour les rendus sur ventes en prévision des retours de produits liés aux unités de produits abandonnées.	782,7	720,0	3 195,9	3 240,5	2 922,6
Marge brute	30,2 %	32,6 %	27,5 %	30,6 %	32,2 %
Marge brute ajustée ¹⁾	30,2 %	29,1 %	27,4 %	29,8 %	30,9 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes excluant la provision pour les rendus sur ventes en prévision des retours de produits liés aux unités de produits abandonnées. Les ventes nettes excluant la provision pour les rendus sur ventes en prévision des retours de produits liés aux unités de produits abandonnées sont une mesure non conforme aux PCGR qui est prise en compte dans le dénominateur des ratios de la marge ajustée afin de renverser l'incidence intégrale des ajustements liés à la rationalisation des unités de produits.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires (nouveau en 2023). La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est non récurrent. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations susceptibles de varier d'une période à l'autre. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les		
	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
<i>(en millions de dollars)</i>					
Charges de vente et charges générales et administratives	88,3	73,6	330,4	326,3	311,6
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :					
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires	6,3	—	6,3	—	—
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	82,0	73,6	324,1	326,3	311,6
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes	11,3 %	10,2 %	10,3 %	10,1 %	10,7 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes ¹⁾	10,5 %	10,2 %	10,1 %	10,1 %	10,7 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions. Le bénéfice opérationnel ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, l'incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits de la Société, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail (nouveau en 2023) et les coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires (nouveau en 2023). La marge opérationnelle ajustée correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes excluant la provision pour les rendus sur ventes en prévision des retours de produits liés aux unités de produits abandonnées. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats financiers et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les		
	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
Bénéfice opérationnel	178,1	92,6	643,9	603,4	651,9
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :					
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	10,9	6,3	45,8	0,5	8,2
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur	(40,8)	62,3	(40,8)	62,3	(31,5)
Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits	—	—	—	(1,0)	8,8
Profit sur une cession-bail	—	—	(25,0)	—	—
Profits nets sur l'assurance	—	(25,6)	(77,3)	(25,9)	(46,0)
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires	6,3	—	6,3	—	—
Bénéfice opérationnel ajusté	154,5	135,6	552,9	639,3	591,4
Marge opérationnelle	22,8 %	12,9 %	20,1 %	18,6 %	22,3 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	19,7 %	18,8 %	17,3 %	19,7 %	20,2 %

1) Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes excluant la provision pour les rendus sur ventes en prévision des retours de produits liés aux unités de produits abandonnées. Les ventes nettes excluant la provision pour les rendus sur ventes en prévision des retours de produits liés aux unités de produits abandonnées sont une mesure non conforme aux PCGR qui est prise en compte dans le dénominateur des ratios de la marge ajustée afin de renverser l'incidence intégrale des ajustements liés à la rationalisation des unités de produits.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail (nouveau en 2023), les coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires (nouveau en 2023) et l'incidence de l'initiative stratégique visant la gamme de produits de la Société. La direction se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

	Périodes de trois mois closes les		Périodes de douze mois closes les		
	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
<i>(en millions de dollars)</i>					
Bénéfice net	153,3	83,9	533,6	541,5	607,2
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	10,9	6,3	45,8	0,5	8,2
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, déduction faite des réductions de valeur	(40,8)	62,3	(40,8)	62,3	(31,5)
Incidence des initiatives stratégiques visant la gamme de produits	—	—	—	(1,0)	8,8
Profit sur une cession-bail	—	—	(25,0)	—	—
Profits nets sur l'assurance	—	(25,6)	(77,3)	(25,9)	(46,0)
Coûts liés à la cessation d'emploi du chef de la direction et à des frais de services-conseils connexes en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires	6,3	—	6,3	—	—
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	30,8	28,0	121,6	124,9	135,4
Charges financières, montant net	21,2	13,3	79,7	37,0	27,3
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat	3,6	(4,6)	30,6	24,9	17,4
BAIIA ajusté	185,3	163,6	674,5	764,2	726,8

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	2023	2022	2021
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	546,6	413,5	617,5
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(154,9)	(182,4)	(187,8)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :			
(Cessions) acquisitions d'entreprises	—	(33,5)	164,0
Flux de trésorerie disponibles	391,7	197,6	593,7

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
Dette à long terme (y compris la partie courante)	985,0	930,0	600,0
Dette bancaire	—	—	—
Obligations locatives (y compris la partie courante)	98,1	94,0	109,1
Total de la dette	1 083,1	1 024,0	709,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(89,6)	(150,4)	(179,2)
Dette nette	993,4	873,6	529,9

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a établi un ratio cible de levier financier de la dette nette à la clôture de l'exercice qui équivaut à une ou deux fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs. Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets en raison principalement d'ajustements dans ce dernier liés à la comptabilisation des contrats de location. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	674,5	764,2	726,8
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :			
Acquisitions d'entreprises	—	—	22,8
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	674,5	764,2	749,6
Dette nette	993,4	873,6	529,9
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	1,5	1,1	0,7

¹⁾ Aux fins des conventions relatives aux prêts et aux effets, le ratio de la dette nette totale au BAIIA de la Société était de 1,6 au 31 décembre 2023. Se reporter à la section 8.2 du présent rapport de gestion.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Rendement de l'actif net moyen ajusté

La Société définit le rendement de l'actif net moyen ajusté (« RAN ajusté ») comme étant le ratio du rendement sur l'actif net moyen ajusté pour les cinq derniers trimestres. Le *rendement* correspond au bénéfice net ajusté, en excluant les charges financières nettes et l'amortissement des immobilisations incorporelles (en excluant les logiciels) déduction faite des recouvrements d'impôt y afférents. La moyenne est calculée comme la somme des cinq derniers trimestres divisée par cinq. L'actif net moyen ajusté correspond à la somme du total des actifs moyens, en excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie moyens, le montant net moyen de l'impôt sur le résultat différé et le cumul moyen des amortissements des immobilisations incorporelles en excluant les logiciels, moins le total moyen des passifs courants en excluant la partie courante des obligations locatives. L'actif net moyen ajusté et le rendement sont des mesures non conformes aux PCGR qui servent de composantes du RAN ajusté. La Société utilise le RAN ajusté en tant qu'indicateur de performance pour mesurer l'efficacité de son capital investi. La Société croit que le RAN ajusté est utile pour les investisseurs en tant que mesure de la performance et de l'efficacité de l'utilisation du capital que fait la Société. Le RAN ajusté n'est pas une mesure de la performance financière conforme aux IFRS et il est donc possible qu'il soit défini et calculé différemment par d'autres entreprises.

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
Total de l'actif moyen	3 565,7	3 344,4	3 050,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie moyens	(97,0)	(118,8)	(384,1)
Impôt différé moyen, montant net	(11,4)	(12,9)	(15,6)
Amortissement cumulatif moyen des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels	304,7	254,9	254,8
Total des passifs courants moyens, en excluant la partie courante des obligations locatives et de la dette	(432,7)	(485,3)	(400,1)
Actif net moyen ajusté	3 329,3	2 982,3	2 505,8

	Périodes de douze mois closes		
<i>(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)</i>	2023	2022	2021
Bénéfice net ajusté	452,6	574,7	538,1
Charges financières nettes (impôts de néant pour les trois exercices)	79,7	37,0	27,3
Amortissement des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels, montant net (impôts de néant pour les trois exercices)	8,3	13,8	12,8
Rendement	540,6	625,5	578,2
Rendement de l'actif net moyen ajusté (RAN ajusté)	16,2 %	21,0 %	23,1 %

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

Fonds de roulement

Le fonds de roulement est une mesure non conforme aux PCGR que la Société définit comme étant les actifs courants diminués des passifs courants. La direction estime que le fonds de roulement, en plus des autres mesures financières traditionnelles établies en conformité avec les IFRS, fournit de l'information qui est utile pour comprendre la situation financière de la Société. L'utilisation du fonds de roulement a pour but de présenter aux lecteurs la situation de la Société du point de vue de la direction en interprétant les tendances importantes et les activités qui influent sur la situation de trésorerie et la situation financière à court terme de la Société, notamment sa capacité à s'acquitter de ses passifs à court terme lorsqu'ils deviennent exigibles. Cette mesure n'est pas comparable aux mesures ayant un nom semblable utilisées par d'autres sociétés.

<i>(en millions de dollars)</i>	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	2 janvier 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89,6	150,4	179,2
Créances clients	412,5	248,8	330,0
Stocks	1 089,4	1 225,9	774,4
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	96,0	101,8	163,7
Créditeurs et charges à payer	(408,3)	(471,2)	(440,4)
Impôt sur le résultat à payer	(1,6)	(6,6)	(7,9)
Partie courante des obligations locatives	(14,2)	(13,8)	(15,3)
Partie courante de la dette à long terme	(300,0)	(150,0)	—
Fonds de roulement	963,4	1 085,3	983,7

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement existent entre les états financiers consolidés et ce tableau sommaire.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Société. Les états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et, le cas échéant, reflètent les meilleures estimations de la direction et reposent sur l'exercice de son meilleur jugement. Lorsqu'il était possible d'appliquer d'autres méthodes comptables, la direction a choisi celles qu'elle a jugées les plus appropriées dans les circonstances. La direction est responsable de l'exactitude, de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés, dans les limites raisonnables de leur importance relative, ainsi que du maintien d'un système de contrôles internes à l'égard de l'information financière, comme il est décrit à la rubrique intitulée « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » du rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. La direction est également responsable de la préparation et de la présentation des autres informations financières incluses dans le rapport annuel de 2023, et de leur cohérence avec les états financiers consolidés.

Le comité d'audit et des finances de la Société, qui est nommé annuellement par le conseil d'administration et qui se compose uniquement d'administrateurs indépendants, rencontre les membres de la direction ainsi que les auditeurs externes et les auditeurs internes afin de s'assurer que la direction s'acquitte de façon appropriée des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il examine également les états financiers consolidés ainsi que le rapport des auditeurs externes. Le comité d'audit et des finances soumet son rapport au conseil d'administration et recommande l'approbation des états financiers consolidés destinés aux actionnaires. Le comité d'audit et des finances étudie également la nomination des auditeurs externes ou le renouvellement de leur mandat, et soumet ses décisions à l'examen du conseil d'administration et à l'approbation des actionnaires.

Les états financiers consolidés ont été audités de façon indépendante par KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L., pour le compte des actionnaires, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Leur rapport expose la nature de leur audit et comporte l'expression de leur opinion sur les états financiers consolidés de la Société. De plus, les auditeurs ont produit un rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en date du 31 décembre 2023. Les auditeurs externes KPMG S.R.L./S.E.N.C.R.L. peuvent, sans aucune restriction, rencontrer les membres du comité d'audit et des finances du conseil d'administration.

(signé) Vincent Tyra

Vincent Tyra

Président et chef de la direction

(signé) Rhodri J. Harries

Rhodri J. Harries

Premier vice-président,
chef des services financiers et administratifs

Le 20 février 2024

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Les Vêtements de Sport Gildan Inc.

Opinion au sujet des états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société ») aux 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023, des états consolidés connexes du résultat net et du résultat global, des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés connexes des flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023, ainsi que des notes annexes, (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société au 31 décembre 2023, en nous fondant sur les critères que le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission a énoncés dans sa publication *Internal Control - Integrated Framework (2013)*. Dans notre rapport daté du 20 février 2024, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Un audit comprend la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation du caractère approprié des méthodes et des principes comptables retenus et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Questions critiques de l'audit

Les questions critiques de l'audit communiquées ci-après sont les questions découlant de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui ont été communiqués au comité d'audit, ou qui doivent l'être, et qui : 1) portent sur les comptes ou les informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés, et 2) font intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de la part de l'auditeur. La communication de questions critiques de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en communiquant les questions critiques de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur les questions critiques de l'audit ni sur les comptes ou les informations fournies auxquels elles se rapportent.

Évaluation et répartition des coûts des stocks

Tel qu'il est indiqué à la note 8 des états financiers consolidés, le solde des stocks au 31 décembre 2023 était de 1 089,4 millions de dollars, dont 923,9 millions de dollars au titre des produits en cours et des produits finis. Tel qu'il est indiqué à la note 3 c) des états financiers consolidés, les stocks sont présentés au plus faible du coût, déterminé selon le principe du premier entré, premier sorti, et de la valeur nette de réalisation. Comme la Société gère de façon quotidienne ses coûts de production et ses stocks en utilisant une méthode du coût de revient standard, des écarts surviennent entre ces coûts standard et les coûts de fabrication réels. Des ajustements sont donc nécessaires en fin de période pour évaluer les stocks à leur coût réel. Cela implique la combinaison de systèmes et de processus automatisés et non automatisés utilisant des données obtenues à partir de différents emplacements géographiques pour cumuler les écarts de fabrication à chaque étape du processus de fabrication verticalement intégré de la Société et identifier les coûts devant être immédiatement passés en charge dans le coût des ventes. Ces coûts comprennent les coûts supplémentaires engagés résultant d'activités en deçà de la capacité normale et les coûts anormaux. La Société applique ensuite un facteur de report des écarts, fondé sur le nombre de jours de stocks disponibles, à la lumière de la production antérieure la plus récente, pour estimer les écarts à inclure dans les stocks à la fin de la période. La détermination du facteur de report des écarts requiert des estimations.

Nous avons déterminé que l'évaluation des coûts directement liés à la conversion des matières premières en produits finis et la répartition des écarts de fabrication à la valeur comptable des stocks constituait une question critique de l'audit. Un degré plus élevé de jugement de la part de l'auditeur et d'effort accru d'audit ont été nécessaires pour tester les coûts inclus dans la valeur comptable des stocks et évaluer le facteur de report des écarts utilisé dans la répartition des écarts de fabrication, compte tenu de la complexité du processus.

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'établissement des coûts des stocks de la Société, y compris les contrôles relatifs 1) à l'identification des coûts devant être immédiatement passés en charges; et 2) à l'établissement du facteur de report des écarts. Nous avons testé l'admissibilité des coûts dans la comptabilisation des stocks en effectuant : 1) une évaluation de la nature des coûts inclus dans les stocks en examinant un échantillon de transactions comptabilisées dans les coûts de fabrication et en retraçant celles-ci jusqu'à la documentation sous-jacente; 2) une analyse des écarts de fabrication pour identifier l'existence des coûts devant immédiatement être passés en charge; et 3) une évaluation des changements dans les activités de production pour identifier les coûts devant immédiatement être passés en charges. Nous avons évalué le facteur de report des écarts sur la base du nombre de jours de stocks disponibles à la lumière de la production antérieure la plus récente, notamment en testant certaines des données prises en compte dans le calcul.

Évaluation de la valeur comptable des immobilisations incorporelles dans l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Articles chaussants

Tel qu'il est indiqué à la note 11 des états financiers consolidés, les soldes des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2023 se chiffraient au total à 245,3 millions de dollars, dont 136,8 millions de dollars au titre de l'UGT Articles chaussants. Tel qu'il est indiqué aux notes 3 h) et 3 y) des états financiers consolidés, la Société effectue des tests de dépréciation sur une base annuelle ou lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable d'une UGT pourrait dépasser sa valeur recouvrable, qui est déterminée en fonction de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la valeur recouvrable par la Société tient compte de certaines hypothèses, notamment les estimations des volumes de ventes, des prix de vente, des coûts des intrants et des charges de ventes et charges générales et administratives pour déterminer les bénéfices récurrents prévus ajustés en fonction des risques avant les charges financières, l'impôt sur le résultat, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (le « BAIIA ajusté ») et le multiple appliqué au BAIIA ajusté (le « multiple du BAIIA ajusté »). Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une reprise de perte de valeur de 40,8 millions de dollars au titre de l'UGT Articles chaussants.

Nous avons déterminé que l'évaluation de la valeur comptable des immobilisations incorporelles dans l'UGT Articles chaussants constituait une question critique de l'audit. Un degré plus élevé de jugement subjectif de la part de l'auditeur a été nécessaire pour évaluer les hypothèses susmentionnées ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. De plus, l'effort d'audit associé à l'évaluation du multiple du BAIIA ajusté nécessitait des compétences et des connaissances spécialisées,

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question critique de l'audit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement de certains contrôles internes à l'égard du processus d'évaluation de la dépréciation de la Société, y compris les contrôles relatifs 1) à la détermination du BAIIA ajusté et aux hypothèses sous-jacentes à sa détermination; et 2) à l'identification de sociétés comparables et à la détermination du multiple du BAIIA ajusté. Nous avons évalué le BAIIA ajusté de l'UGT Articles chaussants en comparant le BAIIA ajusté avec les résultats réels historiques. Nous avons demandé à des professionnels en évaluation possédant des compétences et des connaissances spécialisées de participer à la mission. Ces professionnels nous ont aidés à évaluer le multiple du BAIIA ajusté utilisé par la Société en le comparant aux multiples du BAIIA mis à la disposition du public pour des entités comparables;

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Nous agissons à titre d'auditeur de la Société depuis 1996.

Montréal, Canada

Le 20 février 2024

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT ET INDÉPENDANT

Aux actionnaires et au conseil d'administration de Les Vêtements de Sport Gildan Inc.

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société ») au 31 décembre 2023 en nous fondant sur les critères établis dans le document *Internal Control - Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Société a maintenu, dans tous ses aspects significatifs, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, selon les critères établis dans le document *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des états consolidés de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023, des états consolidés du résultat net et du résultat global, des variations des capitaux propres et des tableaux des flux de trésorerie connexes pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »), et dans notre rapport daté du 20 février 2024, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière ainsi que l'appréciation, incluse dans le « Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière » qui figure dans le rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit selon les normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs. Notre audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Notre audit a également comporté la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une société est un processus conçu pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société, 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les encaissements et décaissements de la Société ne soient faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. Aussi, la projection, sur des périodes futures, de quelque appréciation de l'efficacité est assujettie au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de circonstances, ou au risque de détérioration de la conformité aux principes directeurs et procédures.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Montréal, Canada

Le 20 février 2024

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 (en milliers de dollars US)

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 6)	89 642 \$	150 417 \$
Créances clients (note 7)	412 498	248 785
Stocks (note 8)	1 089 441	1 225 940
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	95 955	101 810
Total des actifs courants	1 687 536	1 726 952
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 9)	1 174 515	1 115 169
Actifs au titre de droits d'utilisation (note 10 a))	81 447	77 958
Immobilisations incorporelles (note 11)	261 419	229 951
Goodwill (note 11)	271 677	271 677
Impôt sur le résultat différé (note 19)	23 971	16 000
Autres actifs non courants	14 308	2 507
Total des actifs non courants	1 827 337	1 713 262
Total des actifs	3 514 873 \$	3 440 214 \$
Passifs courants		
Créditeurs et charges à payer	408 294 \$	471 208 \$
Impôt sur le résultat à payer	1 635	6 637
Partie courante des obligations locatives (note 10 b))	14 161	13 828
Partie courante de la dette à long terme (note 12)	300 000	150 000
Total des passifs courants	724 090	641 673
Passifs non courants		
Dette à long terme (note 12)	685 000	780 000
Obligations locatives (note 10 b))	83 900	80 162
Impôt sur le résultat différé (note 19)	18 118	—
Autres passifs non courants (note 13)	46 308	56 217
Total des passifs non courants	833 326	916 379
Total des passifs	1 557 416	1 558 052
Engagements, garanties et passifs éventuels (note 24)		
Capitaux propres (note 14)		
Capital social	271 213	202 329
Surplus d'apport	61 363	79 489
Résultats non distribués	1 611 231	1 590 499
Cumul des autres éléments du résultat global (note 15)	13 650	9 845
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la Société	1 957 457	1 882 162
Total des passifs et des capitaux propres	3 514 873 \$	3 440 214 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du conseil d'administration

(signé) Vincent Tyra

Vincent Tyra
Administrateur

(signé) Luc Jobin

Luc Jobin
Administrateur

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL
 Exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023
 (en milliers de dollars US, sauf les données par action)

	2023	2022
Ventes nettes (note 27)	3 195 911 \$	3 240 482 \$
Coût des ventes (note 17 c))	2 315 857	2 248 070
Bénéfice brut	880 054	992 412
Charges de vente et charges générales et administratives (note 17 a))	330 391	326 258
Profit sur une cession-bail (note 17e))	(25 010)	—
Profits nets sur l'assurance (note 17f))	(74 172)	—
Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions (note 18)	45 762	479
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles (note 11)	(40 770)	62 290
Bénéfice opérationnel	643 853	603 385
Charges financières, montant net (note 15 c))	79 670	36 957
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	564 183	566 428
Charge d'impôt sur le résultat (note 19)	30 603	24 888
Bénéfice net	533 580	541 540
Autres éléments du résultat global, après déduction de l'impôt sur le résultat connexe		
Couvertures de flux de trésorerie (note 15 d))	3 805	(54 964)
Gain actuariel sur les obligations au titre des avantages du personnel (note 13 a))	1 717	8 094
	5 522	(46 870)
Résultat global	539 102 \$	494 670 \$
Bénéfice par action (note 20)		
De base	3,03 \$	2,94 \$
Dilué	3,03 \$	2,93 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
 Exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023
 (en milliers ou en milliers de dollars US)

	Capital social		Surplus d'apport	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
	Nombre	Montant				
Solde au 2 janvier 2022	192 267	191 732 \$	58 128 \$	64 809 \$	1 604 736 \$	1 919 405 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	32 248	—	—	32 248
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	48	1 568	—	—	—	1 568
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	490	16 985	(3 440)	—	—	13 545
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles	229	5 556	(11 054)	—	—	(5 498)
Actions rachetées à des fins d'annulation (note 14 d))	(13 097)	(13 335)	—	—	(430 524)	(443 859)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises (note 14 e))	(228)	(177)	—	—	(8 081)	(8 258)
Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises	—	—	2 110	—	—	2 110
Dividendes déclarés	—	—	1 497	—	(125 266)	(123 769)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(12 558)	10 597	21 361	—	(563 871)	(531 913)
Couvertures de flux de trésorerie (note 15 d))	—	—	—	(54 964)	—	(54 964)
Gain actuariel (perte actuarielle) sur les obligations au titre des avantages du personnel (note 13 a))	—	—	—	—	8 094	8 094
Bénéfice net	—	—	—	—	541 540	541 540
Résultat global	—	—	—	(54 964)	549 634	494 670
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	179 709	202 329 \$	79 489 \$	9 845 \$	1 590 499 \$	1 882 162 \$
Rémunération fondée sur des actions	—	—	26 804	—	—	26 804
Actions émises aux termes du régime d'achat d'actions des membres du personnel	54	1 622	—	—	—	1 622
Actions émises à l'exercice d'options sur actions	2 054	65 226	(11 609)	—	—	53 617
Actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et aux DAA	856	17 638	(37 108)	—	—	(19 470)
Actions rachetées à des fins d'annulation (note 14 d))	(11 831)	(14 786)	—	—	(355 644)	(370 430)
Actions rachetées en vue du règlement d'UAI visant des actions émises (note 14 e))	(856)	(816)	—	—	(25 412)	(26 228)
Rémunération différée devant être réglée en UAI visant des actions émises	—	—	2 075	—	—	2 075
Dividendes déclarés	—	—	1 712	—	(133 509)	(131 797)
Transactions avec les actionnaires de la Société comptabilisées directement dans les capitaux propres	(9 723)	68 884	(18 126)	—	(514 565)	(463 807)
Couvertures de flux de trésorerie (note 15 d))	—	—	—	3 805	—	3 805
Gain actuariel (perte actuarielle) sur les obligations au titre des avantages du personnel (note 13 a))	—	—	—	—	1 717	1 717
Bénéfice net	—	—	—	—	533 580	533 580
Résultat global	—	—	—	3 805	535 297	539 102
Solde au 31 décembre 2023	169 986	271 213 \$	61 363 \$	13 650 \$	1 611 231 \$	1 957 457 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

LES VÊTEMENTS DE SPORT GILDAN INC.
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
 Exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023
 (en milliers de dollars US)

	2023	2022
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		
Bénéfice net	533 580 \$	541 540 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (note 21)	121 644	124 926
Charges de restructuration hors trésorerie liées aux immobilisations corporelles, aux actifs au titre de droits d'utilisation et aux logiciels (note 18)	18 142	(3 259)
Perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles (note 11)	(40 770)	62 290
(Profit) perte à la sortie d'immobilisations corporelles, y compris les recouvrements d'assurance liés aux immobilisations corporelles	(24 584)	(34 195)
Rémunération fondée sur des actions	26 957	32 393
Impôt sur le résultat différé	10 147	(151)
Autres (note 22 a))	(14 042)	(2 962)
Variations des soldes du fonds de roulement (note 22 c))	(84 468)	(307 094)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	546 606	413 488
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Achat d'immobilisations corporelles	(203 289)	(239 128)
Achat d'immobilisations incorporelles	(4 720)	(5 426)
Cessions d'entreprises (acquisitions) (note 5)	—	33 543
Produit d'une cession-bail, d'assurance lié aux immobilisations corporelles et d'autres sorties d'immobilisations corporelles	53 151	28 607
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(154 858)	(182 404)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
(Diminution) augmentation des montants prélevés aux termes de la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable	(95 000)	330 000
Paiement au titre des effets	(150 000)	—
Produit du prêt à terme à prélèvement différé	300 000	—
Paiement au titre des obligations locatives (note 10 b))	(24 894)	(16 559)
Dividendes versés	(131 797)	(123 769)
Produit tiré de l'émission d'actions	55 086	14 968
Rachat et annulation d'actions (note 14 d))	(360 479)	(449 158)
Rachats d'actions en vue du règlement d'UAI visant des actions émises (note 14 e))	(26 228)	(8 258)
Retenues d'impôt payées dans le cadre du règlement d'UAI visant des actions émises	(19 470)	(5 498)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(452 782)	(258 274)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie libellés en devises	259	(1 639)
(Diminution) augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	(60 775)	(28 829)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	150 417	179 246
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	89 642 \$	150 417 \$
Sommes versées en trésorerie au titre de ce qui suit (comprises dans les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles)		
Intérêts	66 398 \$	29 979 \$
Impôt sur le résultat, déduction faite des remboursements	24 340	26 527

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 22)

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023

(Les montants des tableaux sont en milliers ou en milliers de dollars américains, sauf les données par action, à moins d'indication contraire)

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (la « Société » ou « Gildan ») est située au Canada et a été constituée en société en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La Société a pour principale activité commerciale la confection et la vente de vêtements de sport, d'articles chaussants et de sous-vêtements. L'exercice de la Société prend fin le dimanche le plus près du 31 décembre de chaque année.

Le siège social de la Société est situé au 600, boulevard de Maisonneuve Ouest, bureau 3300, Montréal (Québec). Les présents états financiers consolidés aux 31 décembre 2023 (l'« exercice 2023 ») et 1^{er} janvier 2023 (l'« exercice 2022 ») et pour les exercices clos à ces dates comprennent les comptes de la Société et de ses filiales. La Société est une entité ouverte inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole GIL.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 20 février 2024.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants inscrits aux états consolidés de la situation financière :

- les instruments financiers dérivés qui sont évalués à la juste valeur;
- les obligations au titre des avantages du personnel liées aux régimes à prestations définies qui sont évaluées à la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies, déduction faite des paiements anticipés versés aux membres du personnel;
- les passifs au titre d'accords de paiements fondés sur des actions réglés en trésorerie qui sont évalués à la juste valeur et les accords de paiements fondés sur des actions classés dans les capitaux propres qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*;
- les stocks de produits finis abandonnés, les stocks endommagés et excédentaires qui sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation;
- les provisions au titre des coûts relatifs au démantèlement, à la remise en état de sites et aux contrats déficitaires qui sont mesurées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation;
- les actifs acquis et les passifs repris identifiables dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont initialement évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

c) Première application de normes comptables nouvelles ou modifiées

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a adopté les normes comptables nouvelles ou modifiées suivantes :

Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier Deux (modifications de l'IAS 12)

En mai 2023, l'International Accounting Standards Board a publié la réforme fiscale internationale – Modèle de règles types du Pilier Deux (modifications de l'IAS 12) sur la dispense obligatoire relative à la comptabilisation de l'impôt différé au titre de l'impôt minimum mondial. Les modifications prévoient une exception temporaire à l'obligation de comptabiliser l'impôt différé découlant d'une loi fiscale adoptée ou quasi adoptée qui met en œuvre le modèle de règles du Pilier Deux publié par l'OCDE et de présenter de l'information à son sujet, y compris la réglementation fiscale qui met en œuvre l'impôt national complémentaire qualifié décrit dans ces règles. Les modifications prévoient également des obligations d'informations ciblées dans les notes pour les entités concernées afin de permettre aux utilisateurs des états financiers de comprendre dans quelle mesure une entité sera touchée par l'impôt minimum, en particulier avant l'entrée en vigueur de la réglementation. Les modifications à l'IAS 12 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a mis à jour ses informations à fournir dans les présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Des lois relatives au Pilier Deux ont été adoptées en Belgique et au Royaume-Uni, où des filiales de la Société exercent leurs activités. La Société a appliqué l'exemption obligatoire et n'a pas comptabilisé d'actifs ni de passifs d'impôt sur le résultat différé découlant de ces lois.

Modifications à l'IAS 1 et à l'énoncé de pratiques sur les IFRS 2, Informations à fournir sur les méthodes comptables

En février 2021, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2, *Making Materiality Judgements* (Porter des jugements sur l'importance relative). Les modifications aident les entités à présenter des informations sur les méthodes comptables qui sont plus utiles pour les principaux utilisateurs des états financiers, comme suit :

- L'obligation de présenter les « principales » méthodes comptables selon l'IAS 1 est remplacée par une obligation de présenter les méthodes comptables « importantes ». Ainsi, une méthode comptable est importante si, lorsqu'on la prend en considération conjointement avec d'autres informations contenues dans les états financiers de l'entité, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elle influence les décisions que les principaux utilisateurs des états financiers à usage général prennent en se fondant sur ces états financiers.
- Des indications sont données dans l'énoncé de pratique sur les IFRS 2 pour expliquer et illustrer l'application du processus en quatre étapes d'évaluation de l'importance relative aux informations à fournir sur les méthodes comptables.

Les modifications doivent être appliquées de façon prospective. Les modifications à l'IAS 1 sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. Une application anticipée est permise. Lorsqu'une entité applique les modifications à l'IAS 1, elle est aussi autorisée à appliquer les modifications à l'énoncé de pratique sur les IFRS 2. La Société a mis à jour ses informations à fournir sur les méthodes comptables dans les présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Modifications à l'IAS 12, Impôt différé lié aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique

Le 7 mai 2021, l'IASB a modifié l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, afin de réduire le champ d'application de l'exemption relative à la comptabilisation initiale, de telle façon qu'elle ne s'applique plus aux transactions qui sont à l'origine de différences temporaires à la fois équivalentes et compensatoires. Les modifications sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La Société a mis à jour les informations fournies dans les présents états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. L'adoption de ces modifications a entraîné la présentation d'une majoration de 11,1 millions de dollars de l'actif d'impôt différé lié aux obligations locatives et du passif d'impôt différé lié aux actifs au titre de droits d'utilisation au 1^{er} janvier 2023, aux fins des informations fournies par voie de notes, ce qui n'a pas eu d'incidence sur le montant net de l'actif d'impôt différé comptabilisé.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme pour toutes les périodes présentées dans ces états financiers consolidés, sauf indication contraire.

a) Méthode de consolidation

i) Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par la Société. Les états financiers des filiales sont intégrés dans les états financiers consolidés depuis la date de la prise du contrôle jusqu'à la date de la perte du contrôle. Les méthodes comptables des filiales cadrent avec celles adoptées par la Société. Les transactions intragroupe, les soldes et les profits et pertes latents liés aux transactions effectuées entre les différentes sociétés du groupe sont éliminés.

Les principales filiales de la Société, leur territoire de constitution et la part en pourcentage détenue par la Société dans chacune de ces filiales sont comme suit :

Filiale	Territoire de constitution	Part en pourcentage
Gildan Activewear SRL	Barbade	100 %
Gildan Yarns, LLC	Delaware	100 %
Gildan USA LLC	Delaware	100 %
Gildan Honduras Properties, S. de R.L.	Honduras	100 %
Frontier Yarns, Inc.	Caroline du Nord	100 %
Gildan Activewear EU SRL	Belgique	100 %
Gildan Textiles de Sula, S. de R.L.	Honduras	100 %
G.A.B. Limited	Bangladesh	100 %
SDS International Limited	Bangladesh	100 %
Gildan Activewear (Eden) Inc.	Caroline du Nord	100 %
Gildan Hosiery Rio Nance, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Mayan Textiles, S. de R.L.	Honduras	100 %
Gildan Activewear Dominican Republic Textile Company Inc.	Barbade	100 %
Gildan Choloma Textiles, S. de R. L.	Honduras	100 %

La Société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la Société, ou ensemble plus de 20 % du total de l'actif consolidé et des ventes nettes consolidées de la Société au 31 décembre 2023 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Créances clients

Les créances clients sont constituées des sommes à recevoir dans le cadre normal des activités. Une correction de valeur pour pertes de crédit attendues est conservée pour refléter le risque de perte de valeur relatif aux créances clients en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue, qui tient compte des changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients selon les catégories de risque liés aux clients. Une provision pour pertes de crédit attendues est également constituée en fonction des antécédents en matière de recouvrement et du risque précis que présente chaque client. Les créances clients sont présentées déduction faite des corrections de valeur pour pertes de crédit attendues, des escomptes sur les ventes et des rendus sur ventes lorsque la Société a le droit de compenser les montants.

La Société peut vendre en permanence les créances clients de certains clients désignés à une institution financière tierce en contrepartie d'un paiement en trésorerie correspondant à la valeur nominale des créances vendues, diminuée d'un escompte applicable. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client, y compris le recouvrement, mais ne conserve aucun risque de crédit relativement à toute créance client qui a été vendue. Toutes les créances clients vendues conformément au contrat d'achat de créances sont sorties des états consolidés de la situation financière, car la vente des créances clients est admissible à la décomptabilisation. Le produit net en trésorerie reçu par la Société figure dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie à titre de flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. La différence entre la valeur comptable des créances clients vendues aux termes du contrat et la contrepartie en trésorerie reçue au moment du transfert est comptabilisée à titre de charges financières à l'état du résultat net et du résultat global.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c) Stocks

Les stocks sont présentés au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût des stocks repose sur le principe du premier entré, premier sorti et reflète les différents stades du cycle de production des stocks en fin de période. Les coûts des stocks comprennent le prix d'achat et d'autres coûts directement liés à l'acquisition de matières premières et des pièces de rechange détenues à des fins d'utilisation au cours du processus de fabrication, et le coût de produits finis achetés. Les coûts des stocks comprennent également les coûts directement liés à la conversion des matières en produits finis tels que les coûts de la main-d'œuvre directe et une répartition systématique des frais généraux de production fixes et variables, incluant la charge d'amortissement liée à la fabrication. La répartition des frais généraux de production fixes au coût des stocks est fondée sur la capacité normale des installations de production. Les coûts supplémentaires résultant d'activités en deçà de la capacité normale des installations de production sont exclus de la valeur comptable des stocks et imputés directement au coût des ventes. Par capacité normale, on entend la production moyenne devant être réalisée au cours de l'exercice dans des circonstances normales. La Société gère de façon quotidienne ses coûts de production et ses stocks en utilisant une méthode du coût de revient standard, selon laquelle le coût d'un produit est déterminé en utilisant des taux préétablis pour les matériaux, la main-d'œuvre et les frais généraux de production en fonction des spécifications de fabrication du produit. À la fin de la période, la Société évalue si les écarts entre les coûts standard et les coûts réels engagés sont liés à la conversion des matériaux en produits finis, ou s'ils représentent des coûts anormaux qui doivent être imputés directement au coût des ventes. La valeur comptable des stocks est alors ajustée pour tenir compte des écarts de fabrication liés aux stocks encore disponibles, et les écarts de fabrication liés aux stocks qui ont été vendus sont imputés au coût des ventes à l'aide d'une méthode de répartition qui utilise un facteur de report des écarts estimé établi en fonction du nombre de jours de stocks disponibles à la lumière de la production antérieure la plus récente. Le processus d'établissement des coûts des stocks de la Société nécessite la prise en compte d'une combinaison de systèmes et de processus automatisés et non automatisés utilisant des données obtenues à partir de différents emplacements géographiques pour cumuler les écarts de fabrication à chaque étape du processus de fabrication verticalement intégré de la Société et identifier les coûts devant être immédiatement passés en charges. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des produits finis dans les réseaux de vente normaux, ou le cas échéant, dans les réseaux de liquidation, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Les matières premières, les travaux en cours et les stocks de pièces de rechange ne sont pas dépréciés s'il est attendu que les produits finis dans lesquels ils seront incorporés seront vendus au coût ou au-dessus de celui-ci.

d) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs non courants qui sont classés comme des actifs détenus en vue de la vente sont présentés à l'état de la situation financière en tant qu'actifs courants lorsque leur valeur comptable doit être recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue, et lorsqu'une vente est considérée comme étant hautement probable. Les actifs détenus en vue de la vente sont établis au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente.

e) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût et sont par la suite comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et de tout cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou à la construction d'un actif. Le coût des actifs produits par la Société comprend le coût des matériaux, de la main-d'œuvre directe et de la préparation du site, les coûts initiaux de livraison et de manutention, les coûts d'installation et d'assemblage, de même que tous les autres coûts directement attribuables au transfert des actifs jusqu'à leur lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre leur exploitation de la manière prévue par la direction. Le coût des immobilisations corporelles inclut également, s'il y a lieu, les coûts d'emprunt, ainsi que l'estimation de la valeur actualisée des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'actif et à la remise en état du site sur lequel il est situé, et ce, à la fin de sa durée d'utilité. Ce coût est amorti sur la durée d'utilité de l'actif sous-jacent. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût d'autre matériel. Les coûts ultérieurs sont pris en compte dans la valeur comptable d'un actif ou comptabilisés en tant qu'actif distinct, selon le cas, uniquement lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs soient présents et que le coût de l'élément puisse être évalué de façon fiable. Lorsque les immobilisations corporelles sont remplacées, elles sont dépréciées en totalité. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé à l'état du résultat net et du résultat global.

3 INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Immobilisations corporelles (suite)

Les terrains ne sont pas amortis. Le coût de l'immobilisation corporelle, diminué de sa valeur résiduelle, le cas échéant, est amorti selon le mode linéaire sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments et améliorations ¹⁾	De 5 à 40 ans
Matériel de fabrication ²⁾	De 2 à 20 ans
Autre matériel	De 3 à 10 ans

1) La majorité des bâtiments de la Société est amortie sur une période de 30 à 40 ans.

2) La majorité du matériel de fabrication de la Société est amortie sur une période de 15 à 20 ans

Les actifs non encore utilisés dans le cadre des activités comprennent les dépenses engagées à ce jour au titre des constructions ou des agrandissements d'installations en cours et du matériel qui n'avait pas encore été mis en service à la date de clôture. Ces actifs ne sont amortis qu'à partir du moment où ils sont prêts pour utilisation.

f) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût, diminué du cumul des amortissements et de tout cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent les immobilisations incorporelles identifiables acquises et comprennent les contrats avec les clients et les relations clients, les conventions de mise sous licence, les marques de commerce et les ententes de non-concurrence. Les immobilisations incorporelles sont également composées des logiciels qui ne font pas partie intégrante du matériel connexe. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée correspondent à des immobilisations incorporelles contrôlées par la Société sans date d'expiration contractuelle ou légale; par conséquent, elles ne sont pas amorties, car il n'y a pas de limite prévisible à leur durée d'utilité économique. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont évaluées chaque année afin de déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée. Tout changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée est comptabilisé comme un changement d'estimation comptable sur une base prospective.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est déterminée sont amorties selon la méthode linéaire sur les durées d'utilité estimées qui suivent :

Actif	Durée d'utilité
Contrats avec les clients et relations clients	De 7 à 20 ans
Conventions de mise sous licence	De 3 à 10 ans
Logiciels	De 4 à 7 ans
Marques de commerce à durée de vie définie	5 ans
Ententes de non-concurrence	2 ans

La plupart des marques de commerce de la Société ne sont pas amorties, car elles sont considérées comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les coûts des projets de technologies de l'information qui sont directement attribuables à la conception et au test des logiciels identifiables et uniques, incluant les logiciels créés à l'interne, sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles lorsque les critères qui suivent sont remplis :

- il est faisable sur le plan de la technique d'achever le logiciel en vue de son utilisation;
- la direction a l'intention d'achever le logiciel et de l'utiliser;
- la Société possède la capacité d'utiliser le logiciel;
- il est possible de démontrer la façon dont le logiciel générera des avantages économiques futurs probables;
- les ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service le logiciel sont disponibles;
- les dépenses attribuables au logiciel au cours de son développement peuvent être évaluées de façon fiable.

Les autres dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont inscrites en tant que charges à l'état consolidé du résultat net et du résultat global à mesure qu'elles sont engagées.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Goodwill

Le goodwill est évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur, s'il y a lieu. Le goodwill découle de regroupements d'entreprises et est évalué comme étant l'excédent de la contrepartie transférée et du montant constaté de la participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise, le cas échéant, sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables d'une entreprise acquise.

h) Dépréciation d'actifs non financiers

Les actifs non financiers qui ont une durée d'utilité indéterminée, tels que le goodwill et les marques de commerce, ne sont pas exposés à l'amortissement et, par conséquent, sont soumis chaque année à des tests de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que l'actif pourrait avoir subi une dépréciation. Les actifs exposés à l'amortissement sont évalués à la clôture de chaque période afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation, ou si des événements ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée eu égard au montant par lequel la valeur comptable excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité d'un actif et sa juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur recouvrable est déterminée pour un actif pris individuellement à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs, auquel cas les actifs sont regroupés en fonction des plus petits groupes générant des entrées de trésorerie séparément identifiables (à savoir les unités génératrices de trésorerie, ou « UGT »).

Reprises de pertes de valeur

Une perte de valeur du goodwill n'est pas reprise. Les pertes de valeur des actifs non financiers autres que le goodwill comptabilisé au cours de périodes antérieures sont évaluées chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indications qui confirment que la perte a diminué ou bien qu'elle n'existe plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

i) Instruments financiers

La Société comptabilise initialement les instruments financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument. Au moment de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers ou ses passifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti ou à la juste valeur, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des instruments financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des instruments financiers.

Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés dans les catégories suivantes selon la raison pour laquelle les actifs financiers ont été acquis.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et/ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la Société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, de même que ses créances clients, certains autres actifs courants (à l'exclusion des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces) et les créances à long terme autres que les créances clients en tant qu'actifs financiers évalués au coût amorti. La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou lorsqu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Instruments financiers (suite)

Actifs financiers évalués à la juste valeur

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, incluant les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. Toutefois, dans le cas de placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, la Société peut choisir, au moment de la comptabilisation initiale, de présenter les profits et les pertes dans les autres éléments du résultat global. Pour de tels placements évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les profits et les pertes ne sont jamais reclassés dans le résultat net et aucune perte de valeur n'est comptabilisée dans le résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés dans le résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement. À l'heure actuelle, outre les instruments financiers dérivés, la Société ne détient aucun actif financier significatif évalué à la juste valeur.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes.

Passifs financiers évalués au coût amorti

Un passif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La Société classe actuellement dans les passifs financiers évalués au coût amorti les créanciers et charges à payer (à l'exclusion des instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture efficaces), ainsi que la dette à long terme portant intérêt à des taux variables et fixes.

Passifs financiers évalués à la juste valeur

Les passifs financiers à la juste valeur sont initialement évalués à leur juste valeur et sont réévalués chaque date de clôture, toute variation étant comptabilisée dans le bénéfice net. À l'heure actuelle, la Société ne détient aucun passif financier important évalué à la juste valeur.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers évalués à la juste valeur ont recours à la hiérarchie de la juste valeur suivante pour classer par ordre de priorité les données utilisées pour évaluer la juste valeur :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché.

Dépréciation d'actifs financiers

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues qui ont trait à des actifs financiers évalués au coût amorti. La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit que comporte l'instrument financier en question a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale. Autrement, la correction de valeur pour pertes relative à cet instrument financier correspond à un montant équivalant aux pertes de crédit attendues pour les douze mois à venir. La Société utilise la méthode simplifiée pour évaluer la correction de valeur pour pertes sur les créances clients selon les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Société a recours aux tendances historiques de la probabilité de défaut, à l'échéancier des recouvrements et au montant des pertes subies, après ajustement pour tenir compte du jugement de la direction quant à la question de savoir si la conjoncture et les conditions du crédit sont telles qu'il est probable que les pertes réelles soient plus élevées ou moins élevées que ne le portent à croire les tendances historiques. Les pertes sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net et portées en diminution des créances clients et autres créances dans un compte de correction de valeur.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

j) Instruments financiers dérivés et relations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour couvrir ses expositions aux risques de marché. À l'origine de la couverture, la Société établit une documentation formalisée décrivant la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, incluant les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture, ainsi que les méthodes qui serviront à évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La Société évalue, aussi bien au début de la couverture que de façon continue, si l'on s'attend à ce que les instruments de couverture soient efficaces pour compenser les variations de flux de trésorerie des éléments couverts respectifs pendant la période pour laquelle la couverture est désignée. Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le bénéfice net.

Les dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influencer sur le bénéfice net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée dans le cumul des autres éléments du résultat global comme faisant partie des capitaux propres. Le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le bénéfice net sous le même poste de l'état consolidé du résultat net et du résultat global que l'élément couvert, de la même période que celle au cours de laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le bénéfice net. Lorsqu'une transaction prévue couverte conduit à comptabiliser ultérieurement un actif non financier ou un passif non financier, le montant de la réserve de couverture de flux de trésorerie est sorti du cumul des autres éléments du résultat global et incorporé au coût initial ou à toute autre valeur comptable de l'actif ou du passif. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le bénéfice net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à maturité ou s'il est vendu, résilié, exercé ou si l'entité annule la désignation, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde du cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le bénéfice net.

k) Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

La Société offre des régimes collectifs à cotisations définies à ses membres du personnel admissibles, régimes aux termes desquels elle verse un montant équivalant aux cotisations des membres du personnel, jusqu'à concurrence d'un pourcentage établi de leur rémunération. Les cotisations de la Société à des portefeuilles de placements gérés par un fiduciaire ou à des associations de travailleurs sont comptabilisées en charges à mesure qu'elles sont engagées. Les membres du personnel bénéficient également d'avantages grâce à des régimes à cotisations définies administrés par les gouvernements des pays dans lesquels la Société exerce ses activités. Les cotisations de la Société à ces régimes sont comptabilisées pendant la période au cours de laquelle les services sont rendus.

Régimes à prestations définies

La Société conserve un passif au titre des obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi se rapportant aux employés actifs principalement des Caraïbes et de l'Amérique centrale, qui sont payables aux employés sous forme de montant forfaitaire au moment de la cessation d'emploi. Le passif est établi en fonction des meilleures estimations de la direction quant aux coûts finaux devant être engagés pour régler le passif, ainsi qu'en fonction d'un certain nombre d'hypothèses et de facteurs, notamment les tendances historiques, les hypothèses actuarielles et la conjoncture économique. Les passifs liés aux régimes à prestations définies sont inclus dans les autres passifs non courants, à l'état consolidé de la situation financière. Les coûts des services rendus, les coûts financiers et les coûts relatifs à l'incidence des modifications des programmes sont comptabilisés dans le coût des ventes à l'état consolidé du résultat net. Les écarts actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de changements dans les hypothèses actuarielles sont directement comptabilisés dans les autres éléments du résultat global dans la période au cours de laquelle ils surviennent, et sont immédiatement transférés dans les résultats non distribués sans qu'aucun reclassement dans le bénéfice net ne soit effectué au cours d'une période subséquente.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

l) Provisions

Coûts de démantèlement et de remise en état de sites

La Société comptabilise des obligations au titre du démantèlement et de la remise en état de sites liées à certains coûts futurs d'enlèvement et de remise en état de sites associés à la remise en état de certaines immobilisations corporelles si elle décidait de mettre un terme à quelques-unes de ses activités.

m) Capital social

Les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires et d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque la Société rachète ses propres actions, la contrepartie versée, incluant les coûts marginaux directement attribuables (après déduction de l'impôt sur le résultat), est déduite des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société jusqu'à ce que les actions soient annulées ou réémises. Lorsque les actions sont annulées, l'excédent de la contrepartie versée par rapport à la valeur comptable moyenne des actions rachetées aux fins d'annulation est imputé aux résultats non distribués.

n) Comptabilisation des produits

La Société tire des produits de la vente de produits finis, notamment des vêtements de sport, des articles chaussants et des sous-vêtements. La Société comptabilise les produits lorsqu'elle transfère le contrôle des produits finis à un client, ce qui se produit généralement au moment de l'expédition des produits finis à partir des installations de la Société. Dans certaines ententes, le contrôle est transféré et les produits sont comptabilisés au moment de la livraison des produits finis aux locaux du client.

Certaines ententes concernant la vente de produits finis prévoient des remises aux clients sur les prix, des droits de retour et/ou des rabais pour quantités selon le total des ventes sur une période prédéfinie, ce qui donne lieu à une contrepartie variable. Au moment de la vente, des estimations sont effectuées pour les articles donnant lieu à une contrepartie variable en fonction des modalités du programme ou de l'entente de vente. La contrepartie variable est estimée à l'établissement du contrat en utilisant la méthode du montant le plus probable et les produits sont comptabilisés uniquement dans la mesure où une annulation importante des produits ne devrait pas avoir lieu. L'estimation est fondée sur l'expérience passée, les tendances actuelles et d'autres facteurs connus. Les nouveaux programmes d'incitation à la vente, qui se rapportent à des ventes effectuées au cours des périodes antérieures, sont comptabilisés au moment du lancement du nouveau programme. Les ventes sont enregistrées après déduction des remises aux clients, des rabais et des montants estimés des rendus sur ventes, et excluent les taxes de vente. Une provision est comptabilisée pour les rendus prévus relativement aux ventes effectuées avant la fin de la période de présentation de l'information financière.

La contrepartie payable au client qui n'est pas considérée comme un bien ou un service distinct de celui-ci, comme les frais uniques payés aux clients pour le placement ou le lancement de produits, est comptabilisée comme une réduction du prix de transaction. La Société comptabilise la réduction des produits au moment où elle comptabilise les produits pour le transfert des marchandises connexes au client ou au moment où elle paie ou s'engage à payer la contrepartie, si celui-ci est postérieur.

o) Coût des ventes et bénéfice brut

Le coût des ventes comprend le coût de toutes les matières premières, les coûts de conversion à la fabrication, incluant la charge d'amortissement liée à la fabrication, les coûts d'approvisionnement, les frais liés au fret entrant et au transport entre nos installations, de même que les frais de transport des marchandises de nos installations jusqu'à celles de nos clients. Le coût des ventes comprend également le coût des produits finis achetés, les coûts liés aux activités d'achat, de réception et d'inspection, de même qu'à la gestion de la fabrication, aux services de fabrication des tiers, aux coûts de redevances fondées sur les ventes, à l'assurance, aux réductions de valeur des stocks et aux droits de douane. Le bénéfice brut correspond aux ventes nettes moins le coût des ventes. Le bénéfice brut de la Société n'est pas forcément comparable à celui présenté par d'autres sociétés, étant donné que certaines entités incluent les coûts d'entreposage et de manutention et/ou excluent du coût des ventes la charge d'amortissement, les frais de transport des marchandises jusque chez les clients et les coûts de redevances.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

p) Charges de vente et charges générales et administratives

Les charges de vente et charges générales et administratives comprennent les coûts d'entreposage et de manutention, les coûts liés au personnel de vente et au personnel administratif, les charges liées à la publicité et à la commercialisation, les coûts liés aux installations et au matériel loués pour les activités autres que la fabrication, les honoraires de professionnels, la charge d'amortissement liée aux activités autres que la fabrication et d'autres charges d'ordre général et administratif. Les charges de vente et charges générales et administratives comprennent également l'amortissement des immobilisations incorporelles.

q) Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont comptabilisés en charges à mesure qu'ils sont engagés ou lorsqu'une obligation juridique ou implicite existe. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et d'intégration engagés connexes à des acquisitions d'entreprises. Le type de charges comprises dans les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions peut inclure les indemnités de départ et de cessation d'emploi, incluant la résiliation des régimes d'avantages du personnel; les profits ou les pertes résultant de la réévaluation et de la sortie d'actifs détenus en vue de la vente; les réductions de valeur d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels relativement à des activités de sortie; les coûts d'abandon et de fermeture des installations, y compris les coûts liés au transfert physique de stocks et d'immobilisations corporelles à d'autres installations; les coûts liés à l'intégration des systèmes informatiques d'une entreprise acquise aux systèmes informatiques existants de Gildan; les honoraires juridiques, comptables ou autres (sauf les coûts d'émission de titres de créance ou de capitaux propres) engagés directement dans le cadre d'une acquisition d'entreprises; les profits résultant de l'acquisition d'entreprises, les pertes sur les acquisitions d'entreprises réalisées par étapes, les montants éventuels payables aux actionnaires vendeurs aux termes de leurs contrats de travail dans le cadre d'une acquisition d'entreprise et la réévaluation des passifs associés à la contrepartie éventuelle engagée dans le cadre d'une acquisition d'entreprise.

r) Approvisionnement en fil de coton et à base de coton

La Société conclut des contrats d'achat de fil de coton et à base de coton comportant des dates de livraison futures à des prix fixes afin de réduire les répercussions des fluctuations des prix du coton servant à la confection de ses produits. Ces contrats ne servent pas à des fins de négociation et ne sont pas considérés comme des instruments financiers, car ils sont conclus en vue d'acheter et de recevoir des approvisionnements en fonction des exigences prévues de la Société en matière d'utilisation et, par conséquent, ils ne sont pas évalués à la juste valeur. La Société s'engage à payer des prix fixes sur une partie de ses approvisionnements en fil de coton et à base de coton jusqu'à 18 mois à l'avance. Si le coût des prix que la Société s'est engagée à payer pour le fil de coton et à base de coton, plus les coûts estimés nécessaires pour terminer la production, sont supérieurs aux prix de vente en vigueur, une perte correspondant à l'excédent est comptabilisée à titre de charge dans le coût des ventes.

s) Aide gouvernementale

L'aide gouvernementale est comptabilisée uniquement lorsqu'il existe une assurance raisonnable que la Société se conformera à toutes les conditions connexes pour bénéficier de cette aide. L'aide gouvernementale liée aux charges opérationnelles, notamment les subventions et les crédits d'impôt, est comptabilisée en réduction des charges connexes. L'aide gouvernementale, incluant les subventions monétaires et non monétaires ainsi que les crédits d'impôt liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles, est comptabilisée en réduction du coût des immobilisations corporelles connexes et est constatée dans le bénéfice net en utilisant les mêmes méthodes, périodes et taux que pour les immobilisations corporelles connexes.

t) Charges financières (produits financiers)

Les charges financières (produits financiers) comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts, incluant les profits et/ou les pertes réalisés sur les swaps de taux d'intérêt désignés pour la comptabilité de couverture; les charges bancaires et autres charges financières; l'amortissement des frais liés à la facilité d'emprunt; les escomptes relatifs aux ventes de créances clients; les produits d'intérêts tirés de sommes investies, les intérêts sur les obligations locatives, l'accroissement des intérêts sur les provisions actualisées, les pertes nettes et/ou les profits nets de change, ainsi que les pertes et/ou les profits liés à des instruments financiers dérivés qui ne respectent pas les critères d'efficacité aux fins de la comptabilité de couverture.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

u) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé, et est incluse dans le bénéfice net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à une acquisition d'entreprise ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global. L'impôt exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'un exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des exercices antérieurs.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture, pour toutes les différences temporaires résultant d'écarts entre la valeur fiscale des actifs et des passifs et leur valeur figurant dans les états financiers. La Société comptabilise des actifs d'impôt différé au titre des pertes fiscales inutilisées ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable, de l'avis de la direction, que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont décomptabilisés lorsque la réalisation de l'avantage d'impôt connexe n'est plus probable.

L'impôt différé n'est pas comptabilisé relativement aux différences temporaires suivantes : la comptabilisation initiale d'actifs ou de passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice (la perte) comptable ou fiscal au moment de la transaction, et lorsque la Société contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible. De plus, aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporaires imposables qui résultent de la comptabilisation initiale du goodwill.

Lorsque la Société établit le montant de l'impôt courant et différé, elle prend en compte l'incidence des positions fiscales incertaines et la question de savoir si des impôts et intérêts additionnels peuvent être dus. Les provisions au titre des positions fiscales incertaines sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des montants que la Société peut espérer payer lorsque ces positions auront été finalement réglées. Les estimations que fait la Société et les hypothèses qu'elle pose à l'égard des actifs et des passifs d'impôt sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, par exemple lorsque des modifications sont apportées à la réglementation fiscale ou aux directives administratives, lorsque la Société réévalue le bien-fondé technique de sa position à la lumière de nouveaux renseignements, lorsque des incertitudes sont levées par suite soit de la conclusion de vérifications fiscales soit de l'expiration des délais de prescription.

v) Bénéfice par action

Le bénéfice de base par action est calculé en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le bénéfice dilué par action est calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation durant la période, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des options sur actions et des unités d'actions incessibles. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en supposant que toutes les actions ordinaires détenues en fiducie aux fins du règlement d'unités d'actions incessibles visant des actions émises ont été livrées, que toutes les options en circulation dilutives sont exercées, que tous les droits liés aux unités d'actions incessibles dilutives visant des actions nouvelles ont été acquis et que le produit de l'exercice ainsi que le montant de la rémunération à base d'actions non comptabilisée, qui est considéré être le produit supposé, servent à racheter des actions ordinaires à leur prix moyen pour la période. En ce qui concerne les unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles, seule la rémunération à base d'actions non comptabilisée est considérée être le produit supposé puisqu'aucun prix d'exercice n'est payé par le détenteur.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

w) Paiements fondés sur des actions

Options sur actions, droits à l'appréciation d'actions, unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles et unités d'actions incessibles visant des actions émises

Les options sur actions, les droits à l'appréciation d'actions (« DAA »), les unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles et les unités d'actions incessibles visant des actions émises constituent des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres, qui sont évalués à la juste valeur à la date de l'attribution. En ce qui a trait aux options sur actions et aux DAA, le coût de rémunération est mesuré selon le modèle d'évaluation des options Black et Scholes et il est comptabilisé en charges au cours de la période d'acquisition des droits rattachés à l'attribution. Quant aux unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles et aux unités d'actions incessibles visant des actions émises, le coût de rémunération est mesuré selon la juste valeur des actions ordinaires sous-jacentes à la date d'octroi et il est comptabilisé en charges au cours de la période d'acquisition des droits rattachés à l'attribution. Le coût de rémunération est comptabilisé dans le bénéfice net, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport. Toute contrepartie versée par les participants au régime à l'exercice d'options sur actions est créditée au capital social. Lors de l'exercice des options sur actions, de l'acquisition des droits relatifs aux unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles, et lors de la livraison des actions ordinaires pour le règlement des unités d'actions incessibles visant des actions émises et les DAA dont les droits sont en cours d'acquisition, les montants correspondants auparavant crédités au surplus d'apport sont transférés au capital social. Le nombre d'unités d'actions incessibles visant des actions émises remises aux participants lors du règlement est égal au nombre d'unités d'actions incessibles visant des actions émises attribuées, diminué des unités retenues pour satisfaire aux exigences légales au titre des retenues d'impôt des participants. Les options sur actions et les unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles qui sont dilutives et remplissent les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date de clôture sont prises en compte dans le calcul du résultat dilué par action, conformément à la note 3 aa) afférente aux présents états financiers consolidés.

Estimations liées aux renoncations et aux conditions de performance

L'évaluation de la charge de rémunération liée aux options sur actions, aux DAA, aux unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles et aux unités d'actions incessibles visant des actions émises est nette du nombre estimé de renoncations. Pour les tranches d'unités d'actions incessibles visant des actions nouvelles et d'unités d'actions incessibles visant des actions émises pouvant être émises selon des conditions de performance autres que des conditions de marché, le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits.

Régime d'unités d'actions différées

La Société offre un régime d'unités d'actions différées aux membres indépendants de son conseil d'administration, qui reçoivent une partie de leur rémunération sous forme d'unités d'actions différées (« UAD »). Ces UAD constituent des attributions réglées en trésorerie et sont initialement comptabilisées dans le bénéfice net selon la juste valeur à la date d'attribution. L'obligation au titre des UAD est incluse dans les créditeurs et charges à payer et est réévaluée à la juste valeur, selon le cours des actions ordinaires de la Société, chaque date de clôture.

Régimes d'achat d'actions à l'intention des employés

Dans le cas des régimes d'achat d'actions réservés aux membres du personnel, l'apport que verse la Société au nom des membres du personnel est comptabilisé à titre de charge de rémunération et un montant compensatoire est imputé au capital social. Toute contrepartie versée par les membres du personnel à l'achat d'actions ordinaires est également portée au crédit du capital social.

x) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si un contrat est un contrat de location ou s'il en contient un en déterminant si ce contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

x) Contrats de location (suite)

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au coût, qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajusté en fonction de tout paiement de loyer effectué au plus tard à la date de début, majoré de tous les coûts directs initiaux engagés et des coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de restauration de l'actif sous-jacent ou du site sur lequel il est situé, moins tout incitatif à la location reçu. L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date de début jusqu'à la fin de la durée de vie utile de l'actif au titre du droit d'utilisation ou de la durée du contrat de location, selon la première de ces dates. La durée du contrat de location comprend la prise en compte d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société est raisonnablement certaine d'exercer cette option. La durée des contrats de location varie de 1 à 16 ans pour les installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration. De plus, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers qui ne sont pas payés à la date de début, puis actualisée en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si celui-ci ne peut pas être déterminé, au moyen du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Les paiements de loyers comprennent principalement des paiements fixes (y compris en substance) et des paiements de loyer variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux. Les paiements de loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux ne sont pas inclus dans l'évaluation de l'obligation locative. L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs découlant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si la Société modifie son évaluation quant à l'exercice d'une option d'achat, de prorogation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est ainsi réévaluée, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été réduite à zéro.

La Société a choisi de recourir à une mesure de simplification consistant à ne pas comptabiliser l'actif au titre du droit d'utilisation et l'obligation locative se rapportant aux contrats de location à court terme d'une durée égale ou inférieure à 12 mois et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements de loyers versés aux termes de ces contrats de location sont inscrits en tant que charges selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

y) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation d'états financiers conformément aux IFRS exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées, ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques réalisés par la direction lors de l'application des méthodes comptables et qui ont l'incidence la plus significative sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont les suivants :

Détermination des unités génératrices de trésorerie

L'identification des UGT et le regroupement d'actifs dans les UGT respectifs reposent sur l'information actuellement disponible concernant l'expérience acquise sur l'utilisation réelle et les plans d'affaires futurs prévus. La direction a pris en considération divers facteurs pour déterminer ses UGT. Les UGT identifiées par la Société aux fins des tests de recouvrabilité et de dépréciation d'actifs non financiers sont les suivantes : Fabrication de textiles et couture et Articles chaussants. Ce sont celles qui représentent le plus bas niveau auquel le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un suivi aux fins de la gestion interne.

3. INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

y) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Impôt sur le résultat

La Société établit sa charge d'impôt et ses actifs et passifs d'impôt en se fondant sur des interprétations des lois fiscales applicables, incluant les traités fiscaux établis entre divers pays dans lesquels elle exerce ses activités, ainsi que les règles et règlements sous-jacents relatifs aux prix de cession interne. Ces interprétations font appel à des jugements et à des estimations qui peuvent être contestés lors de vérifications fiscales gouvernementales auxquelles la Société est régulièrement soumise. De nouvelles informations pourraient devenir disponibles, faisant en sorte que la Société change son jugement à l'égard du caractère approprié des actifs et passifs d'impôt existants. De tels changements auront une incidence sur le bénéfice net au cours de la période où ils surviennent.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Les principales sources d'incertitude relative aux estimations et qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours du prochain exercice sont les suivantes :

Recouvrabilité et dépréciation d'actifs non financiers

Le calcul de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité aux fins d'évaluation du montant recouvrable des actifs non financiers repose sur des hypothèses et des estimations importantes à l'égard d'une variété de facteurs, notamment les estimations des volumes de vente, des prix de vente, des coûts des intrants, des charges de vente et charges générales et administratives, des flux de trésorerie et des dépenses d'investissement et la sélection d'un multiple du bénéfice ou d'un taux d'actualisation approprié, qui font tous l'objet d'incertitudes et d'une subjectivité inhérentes. Ces hypothèses reposent sur des plans d'affaires annuels et d'autres résultats prévus, sur des multiples du bénéfice établis en utilisant des données de marché comparables à titre de référence, ainsi que des taux d'actualisation utilisés pour refléter les estimations fondées sur le marché à l'égard des risques associés aux flux de trésorerie projetés, en fonction de la meilleure information disponible à la date du test de dépréciation. Des changements dans les circonstances, notamment des progrès technologiques, des changements défavorables liés aux ententes de licence avec de tierces parties, une révision de la stratégie de l'entreprise, ou des changements dans les conditions économiques et les conditions du marché peuvent faire en sorte que la durée de vie utile réelle et les flux de trésorerie futurs diffèrent de manière significative de nos estimations et donnent lieu à une hausse de la charge d'amortissement ou à une perte de valeur. Les révisions apportées à la durée d'utilité estimée des actifs non financiers à durée d'utilité déterminée ou des flux de trésorerie futurs constituent une modification d'estimations comptables et elles sont appliquées prospectivement. Rien ne garantit que les estimations et les hypothèses utilisées dans le cadre des tests de dépréciation se révéleront être des prévisions exactes de l'avenir. Si, dans le futur, les résultats réels devaient varier de façon négative des meilleures estimations de la direction relativement aux hypothèses économiques clés et que les flux de trésorerie qui y sont associés devaient diminuer considérablement, la Société pourrait être tenue d'inscrire une perte de valeur significative ou des charges d'amortissement accéléré à l'égard de ses actifs non financiers. Se reporter à la note 11 pour en savoir davantage au sujet de la recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie de la Société.

Autres sources d'incertitude relative aux estimations

Le coût des stocks peut ne plus être recouvrable si les stocks sont abandonnés, endommagés, excédentaires, ou encore si leurs prix de vente ou les prévisions estimatives de la demande de produits fléchissent. Les stocks abandonnés, endommagés et excédentaires sont comptabilisés à la valeur nette de réalisation, car ces stocks sont vendus en deçà de leur coût dans les réseaux de liquidation. Pour déterminer la valeur nette de réalisation des produits finis, la Société prend en compte les taux de recouvrement récents et les conditions actuelles du marché dans ces réseaux. La Société examine régulièrement les quantités de stocks disponibles, les plans de production en cours et les prévisions de ventes futures, et la valeur des stocks est ramenée à la valeur nette de réalisation lorsqu'il est déterminé que les stocks ne sont plus entièrement recouvrables. Il existe une incertitude relative aux estimations liées à l'identification des stocks excédentaires utilisés dans l'établissement de la valeur nette de réalisation. Au 31 décembre 2023, une diminution ou une augmentation de 10 % des prix de vente prévus utilisés pour établir la valeur nette de réalisation des stocks abandonnés, endommagés et excédentaires n'entraînerait pas de diminution ni d'augmentation importante des stocks. Si les conditions actuelles du marché sont moins favorables que ce qui avait précédemment été prévu ou si la liquidation des stocks qui ne sont plus considérés comme étant entièrement recouvrables est plus difficile que prévu, des réductions de valeur supplémentaires pourraient devenir nécessaires.

4. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS N'AYANT PAS ENCORE ÉTÉ APPLIQUÉES

Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*

Le 23 janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à portée restreinte à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, afin de clarifier la manière de classer la dette et les autres passifs en tant que passifs courants ou non courants. Les modifications (qui touchent seulement la présentation des passifs dans l'état de la situation financière) clarifient que le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants doit être fonction des droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière de différer le règlement du passif pour au moins douze mois et indiquent explicitement que seuls les droits qui existent à la fin de la période de présentation de l'information financière influent sur le classement d'un passif; clarifient que le classement n'est pas touché par les attentes quant à l'exercice du droit de l'entité de différer le règlement du passif; et précisent que par règlement on entend le transfert à l'autre partie d'éléments de trésorerie, d'instruments de capitaux propres, d'autres actifs ou de services. Le 31 octobre 2022, l'IASB a publié *Passifs non courants assortis de clauses restrictives (modifications d'IAS 1)*. Ces modifications supplémentaires apportent des éclaircissements quant au traitement des effets sur le classement des clauses restrictives et les informations à fournir à leur sujet si une entité est tenue de respecter les clauses restrictives au plus tard à la date de clôture, et si elle est tenue de les respecter seulement après la date de clôture. Les modifications de 2020 et les modifications de 2022 (collectivement, les « modifications ») sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024, et ne devraient pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de la Société. L'adoption anticipée est permise.

5. CESSIONS D'ENTREPRISES

Frontier Yarns – troisième usine

Le 1^{er} août 2022, la Société a vendu une installation de filature située aux États-Unis, soit la plus petite des quatre installations acquises par la Société le 10 décembre 2021 dans le cadre de l'acquisition de Frontier Yarns. La vente comprenait la cession de stocks, de matériel, du goodwill et le transfert d'une participation locative et d'une obligation locative connexe. Le produit de disposition de 29,4 millions de dollars, dont une tranche de 1,5 million de dollars a été entérinée sous réserve de certaines questions ultérieures à la clôture, dépassait la valeur comptable des actifs nets vendus de 23,4 millions de dollars (dont 13,9 millions de dollars de goodwill attribué), ce qui a donné lieu à un profit avant impôt sur la sortie de 6,0 millions de dollars (1,0 million de dollars après impôt). Le profit avant impôt de 6,0 millions de dollars a été inclus à titre de recouvrement des coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions.

Autres

Au quatrième trimestre de l'exercice 2022, la Société a vendu ses stocks de bas collants diaphanes et les marques de commerce y afférentes pour un produit total de 6,4 millions de dollars, dont une tranche de 0,7 million de dollars a été entérinée, sous réserve du règlement de certaines questions ultérieures à la clôture. Le profit à la sortie de ces actifs était négligeable.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie étaient entièrement composés de soldes bancaires au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023.

7. CRÉANCES CLIENTS

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Créances clients	423 663 \$	264 179 \$
Correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(11 165)	(15 394)
	412 498 \$	248 785 \$

Au 31 décembre 2023, les créances clients traitées aux termes d'un contrat d'achat de créances s'élevaient à 270,9 millions de dollars (228,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023). La différence entre la valeur comptable des créances vendues aux termes du contrat et la contrepartie reçue au moment du transfert s'élevait à 17,5 millions de dollars pour l'exercice 2023 (5,1 millions de dollars en 2022) et a été comptabilisée dans les charges bancaires et autres charges financières. Se reporter à la note 26 pour obtenir de l'information additionnelle sur le contrat d'achat de créances.

7. CRÉANCES CLIENTS (suite)

L'évolution de la correction de valeur pour pertes de crédit attendues à l'égard des créances clients se présente comme suit :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	(15 394) \$	(13 704) \$
Reprise de perte de valeur (perte de valeur) des créances clients	3 859	(2 150)
Radiation (recouvrement) de créances clients	370	460
Solde à la clôture de l'exercice	(11 165) \$	(15 394) \$

La reprise de perte de valeur des créances clients pour l'exercice 2023 est principalement attribuable à une réduction des taux au titre des pertes de crédit attendues pour des clients précis, contrebalancée en partie par l'incidence de l'augmentation des créances clients en général. La perte de valeur des créances clients pour l'exercice 2022 était essentiellement imputable aux provisions spécifiques au titre des clients à risque élevé, en partie contrebalancée par la diminution des provisions liées aux clients à risque moins élevé en raison de la réduction des créances clients.

À partir de l'exercice 2023, la perte de valeur des créances clients a été incluse dans les charges de vente et charges générales et administratives (elle était auparavant présentée séparément à l'état du résultat net), et les périodes correspondantes ont été révisées de façon à respecter cette méthode de présentation.

8. STOCKS

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Matières premières et stocks de pièces de rechange	165 527 \$	251 700 \$
Travaux en cours	57 938	77 726
Produits finis	865 976	896 514
	1 089 441 \$	1 225 940 \$

Le montant des stocks constaté à titre de charge et inclus dans le coût des ventes s'est élevé à 2 241,2 millions de dollars pour l'exercice 2023 (2 164,0 millions de dollars en 2022). Pour l'exercice 2023, le coût des ventes comprend une charge de 12,3 millions de dollars (19,7 millions de dollars en 2022) liée à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation.

La Société a conclu un contrat pluriannuel pour l'achat de fil qui se termine en 2028 et qui est assorti d'exigences d'achat minimum qui seront en vigueur à partir du deuxième trimestre de l'exercice 2024. Au 31 décembre 2023, l'engagement de la Société aux termes de ce contrat s'établissait à 186,5 millions de dollars (238,5 millions de dollars en 2022).

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2023	Terrains	Bâtiments et améliorations	Matériel de fabrication	Autre matériel	Immobilisations non encore utilisées dans le cadre des activités	Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	130 940 \$	591 302 \$	1 205 601 \$	175 366 \$	172 754 \$	2 275 963 \$
Entrées	2 910	28 661	31 337	6 659	126 126	195 693
Transferts	—	11 024	97 684	4 921	(113 629)	—
Sorties ¹⁾	(4 281)	(29 501)	(20 662)	(14 718)	—	(69 162)
Solde au 31 décembre 2023	129 569 \$	601 486 \$	1 313 960 \$	172 228 \$	185 251 \$	2 402 494 \$
Cumul des amortissements						
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	— \$	263 383 \$	756 317 \$	141 094 \$	— \$	1 160 794 \$
Amortissement (note 21)	—	23 493	66 694	10 974	—	101 161
Sorties ¹⁾	—	(3 551)	(16 925)	(13 500)	—	(33 976)
Solde au 31 décembre 2023	— \$	283 325 \$	806 086 \$	138 568 \$	— \$	1 227 979 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2023	129 569 \$	318 161 \$	507 874 \$	33 660 \$	185 251 \$	1 174 515 \$

2022	Terrains	Bâtiments et améliorations	Matériel de fabrication	Autre matériel	Immobilisations non encore utilisées dans le cadre des activités	Total
Coût						
Solde au 2 janvier 2022	127 068 \$	582 643 \$	1 109 128 \$	171 147 \$	76 660 \$	2 066 646 \$
Entrées	4 321	22 578	48 665	8 375	158 595	242 534
Transferts	—	(8 128)	67 782	2 847	(62 501)	—
Sorties ¹⁾	(449)	(5 791)	(19 974)	(7 003)	—	(33 217)
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	130 940 \$	591 302 \$	1 205 601 \$	175 366 \$	172 754 \$	2 275 963 \$
Cumul des amortissements						
Solde au 2 janvier 2022	— \$	244 971 \$	699 988 \$	136 614 \$	— \$	1 081 573 \$
Amortissement (note 21)	—	23 872	67 185	11 257	—	102 314
Sorties ¹⁾	—	(5 460)	(10 856)	(6 777)	—	(23 093)
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	— \$	263 383 \$	756 317 \$	141 094 \$	— \$	1 160 794 \$
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2023	130 940 \$	327 919 \$	449 284 \$	34 272 \$	172 754 \$	1 115 169 \$

1) Les sorties comprennent la radiation de matériel se rapportant à la fermeture d'installations. Se reporter à la note 18 « Coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » pour en savoir plus à ce sujet. Pour l'exercice 2022, les sorties comprennent aussi du matériel de fabrication dont le coût et le cumul des amortissements s'élevaient respectivement à 7,8 millions de dollars et 2,0 millions de dollars, relativement à la vente de Frontier Yarns – troisième usine. Se reporter à la note 5 pour en savoir plus à ce sujet.

Avec prise d'effet le 3 janvier 2022, la Société a révisé la durée d'utilité estimée de certaines installations de fabrication de textiles en fonction d'un réexamen de leur utilisation attendue par la Société et de l'expérience récente quant à leur vie économique. Ces actifs, qui étaient auparavant amortis selon la méthode linéaire sur une période de 10 ans, ont été révisés pour être amortis selon la méthode linéaire sur une période de 15 ans. Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023, la modification de l'estimation a été effectuée sur une base prospective et a entraîné une réduction d'environ 5,0 millions de dollars de l'amortissement.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Les immobilisations non encore utilisées dans le cadre des activités comprennent les dépenses engagées à ce jour au titre des agrandissements d'installations en cours et du matériel qui n'avait pas encore été mis en service à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Au 31 décembre 2023, des obligations d'achat contractuelles d'environ 104,7 millions de dollars pour l'achat d'immobilisations corporelles étaient en cours (168,5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023).

10. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES

a) Actifs au titre de droits d'utilisation

Le tableau suivant présente les actifs au titre de droits d'utilisation de la Société :

	2023	2022
Solde au début de l'exercice	77 958 \$	92 447 \$
Entrées	18 502	11 688
Cessions d'entreprises	—	(8 426)
Réductions de valeur, pertes de valeur et amortissement accéléré	(1 657)	(2 974)
Amortissement (note 21)	(13 356)	(14 777)
Solde à la fin de l'exercice	81 447 \$	77 958 \$

b) Obligations locatives

Les contrats de location de la Société portent principalement sur des installations de fabrication, de vente, de distribution et d'administration.

Le tableau suivant présente les obligations locatives comptabilisées à l'état de la situation financière :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Courantes	14 161 \$	13 828 \$
Non courantes	83 900	80 162
	98 061 \$	93 990 \$

La location de certaines installations comprend des options de prorogation ou de résiliation que la Société peut exercer avant la fin de la période contractuelle non résiliable. La Société a fait preuve de jugement pour déterminer la durée des contrats de location avec options de renouvellement et de résiliation et a inclus ces options dans l'évaluation des obligations locatives lorsqu'il y a une certitude raisonnable de les exercer. La Société réévalue s'il y a une certitude raisonnable qu'elle exercera les options en cas d'événement important ou de changement important de circonstances sous son contrôle ayant une incidence sur les évaluations initiales effectuées. Au 31 décembre 2023, les paiements de loyers futurs potentiels non actualisés liés aux options de renouvellement qui n'étaient pas inclus dans l'évaluation des obligations locatives s'élevaient à 80,2 millions de dollars (58,8 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023).

Le tableau suivant présente les paiements de loyers minimaux futurs non actualisés en vertu des contrats de location non résiliables (y compris les contrats de location à court terme) au 31 décembre 2023 :

	31 décembre 2023
Moins de un an	20 775 \$
De un à cinq ans	66 052
Plus de cinq ans	49 413
	136 240 \$

10. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION ET OBLIGATIONS LOCATIVES (suite)
b) Obligations locatives (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, les charges liées aux contrats de location à court terme et aux contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur étaient de 3,2 millions de dollars (3,8 millions de dollars en 2022).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le total des sorties de fonds liées aux obligations locatives comptabilisées (y compris les intérêts) s'est élevé à 28,3 millions de dollars (19,7 millions de dollars en 2022), dont une tranche de 24,9 millions de dollars (16,6 millions de dollars en 2022) au titre des sorties de fonds liées aux activités de financement.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL
Immobilisations incorporelles

2023	Contrats avec les clients et relations clients	Marques de commerce	Conventions de mise sous licence	Logiciels	Accords de non- concurrence	Total
Coût						
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	224 489 \$	226 172 \$	70 450 \$	70 574 \$	1 790 \$	593 475 \$
Entrées	—	—	—	4 592	—	4 592
Sorties	—	—	—	(1 266)	(1 790)	(3 056)
Solde au 31 décembre 2023	224 489 \$	226 172 \$	70 450 \$	73 900 \$	— \$	595 011 \$
Cumul des amortissements						
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	184 421 \$	55 447 \$	68 398 \$	53 468 \$	1 790 \$	363 524 \$
Amortissement (note 21)	6 633	—	1 642	5 568	—	13 843
Sorties	—	—	—	(1 215)	(1 790)	(3 005)
Reprise de perte de valeur	(7 803)	(32 967)	—	—	—	(40 770)
Solde au 31 décembre 2023	183 251 \$	22 480 \$	70 040 \$	57 821 \$	— \$	333 592 \$
Valeur comptable au 31 décembre 2023	41 238 \$	203 692 \$	410 \$	16 079 \$	— \$	261 419 \$
2022						
Coût						
Solde au 2 janvier 2022	224 489 \$	226 172 \$	72 796 \$	67 157 \$	1 790 \$	592 404 \$
Entrées	—	—	—	5 205	—	5 205
Sorties	—	—	(2 346)	(1 788)	—	(4 134)
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	224 489 \$	226 172 \$	70 450 \$	70 574 \$	1 790 \$	593 475 \$
Cumul des amortissements						
Solde au 2 janvier 2022	148 132 \$	19 127 \$	66 929 \$	49 796 \$	1 790 \$	285 774 \$
Amortissement (note 21)	11 194	—	2 561	5 397	—	19 152
Sorties	—	—	(1 967)	(1 725)	—	(3 692)
Réductions de valeur et pertes de valeur	25 095	36 320	875	—	—	62 290
Solde au 1 ^{er} janvier 2023	184 421 \$	55 447 \$	68 398 \$	53 468 \$	1 790 \$	363 524 \$
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2023	40 068 \$	170 725 \$	2 052 \$	17 106 \$	— \$	229 951 \$

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL (suite)

Immobilisations incorporelles (suite)

Au cours de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé une reprise de perte de valeur de 40,8 millions de dollars (perte de valeur de 62,3 millions de dollars en 2022) relativement aux immobilisations incorporelles (à durée d'utilité déterminée et indéterminée) acquises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises précédentes.

La valeur comptable des actifs générés à l'interne relativement aux logiciels s'établissait à 11,7 millions de dollars au 31 décembre 2023 (13,6 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023). Au 31 décembre 2023, les logiciels comprenaient une tranche de 1,2 million de dollars (4,4 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023) d'immobilisations non encore utilisées dans le cadre des activités.

Goodwill

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	271 677 \$	283 815 \$
Goodwill acquis (cédé)	—	(13 892)
Ajustement de la répartition du prix d'acquisition	—	1 754
Solde à la clôture de l'exercice	271 677 \$	271 677 \$

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie

Le goodwill acquis par voie d'acquisitions d'entreprises et les immobilisations incorporelles ont été affectés aux UGT de la Société, comme suit :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Textiles et couture		
Goodwill	271 677 \$	271 677 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée (à l'exclusion des logiciels)	15 134	19 282
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	93 400	93 400
	380 211 \$	384 359 \$
Articles chaussants		
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée (à l'exclusion des logiciels)	26 514 \$	22 838 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée	110 292	77 325
	136 806 \$	100 163 \$

Pour évaluer si le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ont subi une dépréciation, la valeur comptable des UGT (incluant le goodwill et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée) est comparée à leur valeur recouvrable. Les principales hypothèses de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie comprennent les volumes de vente, les prix de vente, les coûts des intrants, et les charges générales et administratives estimés pour déterminer le BAIIA ajusté prévu ainsi que le multiple appliqué au BAIIA ajusté prévu. Le multiple du BAIIA ajusté a été établi en ayant recours à des données de marché comparables à titre de référence.

La Société a effectué son test de dépréciation annuel du goodwill et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023. La valeur recouvrable estimée de l'UGT Textiles et couture excédait sa valeur comptable. Par conséquent, aucune perte de valeur n'a été identifiée. La valeur recouvrable estimée de l'UGT Articles chaussants excédait sa valeur comptable; ainsi, la Société a comptabilisé une reprise de perte de valeur de 40,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 relativement aux immobilisations incorporelles (à durée d'utilité déterminée et indéterminée) acquises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises précédentes. Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023, la valeur comptable de l'UGT Articles chaussants excédait sa valeur recouvrables estimée, ce qui s'est soldé par une perte de valeur de 62,3 millions de dollars relativement aux immobilisations incorporelles (à durée d'utilité déterminée et indéterminée) acquises dans le cadre d'acquisitions d'entreprises précédentes.

11. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET GOODWILL (suite)

Recouvrabilité des unités génératrices de trésorerie (suite)

Valeur recouvrable des UGT Textiles et couture et Articles chaussants

La Société a déterminé la valeur recouvrable des UGT Textiles et couture et Articles chaussants en fonction de la méthode de la juste valeur diminuée des coûts de sortie. L'évaluation de la juste valeur a été classée au niveau 3. Les justes valeurs des UGT Textiles et couture et Articles chaussants reposaient sur un multiple appliqué au BAIIA ajusté en fonction des risques (tel que le BAIIA ajusté est défini à la note 25) pour le prochain exercice, qui prend en compte des projections financières approuvées par la haute direction. Les valeurs attribuées aux hypothèses clés représentent l'évaluation par la direction des tendances futures et sont fondées sur des données historiques provenant de sources externes et internes.

UGT Textiles et couture

Pour l'UGT Textiles et couture, aucun changement raisonnablement possible des hypothèses clés ayant servi à établir la valeur recouvrable ne se traduirait par une dépréciation du goodwill ou des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée.

UGT Articles chaussants

À la lumière des résultats du test de dépréciation effectué le 31 décembre 2023, la valeur recouvrable de l'UGT de 365,3 millions de dollars (265,5 millions de dollars en 2022) est supérieure à sa valeur comptable, ce qui s'est soldé par l'identification d'une reprise de perte de valeur de 40,8 millions de dollars.

La juste valeur de l'UGT Articles chaussants reposait sur un multiple appliqué au BAIIA ajusté prévu ajusté en fonction des risques (se reporter à la définition du BAIIA ajusté à la note 25). Les hypothèses clés utilisées pour estimer la valeur recouvrable de l'UGT Articles chaussants sont le BAIIA ajusté prévu ajusté en fonction des risques pour le prochain exercice et le multiple de 7,5 pour les tests au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023. Une diminution du BAIIA ajusté prévu ajusté en fonction des risques de 10 % de l'UGT Articles chaussants, combinée à une diminution du multiple du BAIIA ajusté par un facteur de 1, donnerait lieu à une reprise de perte de valeur du même montant.

12. DETTE À LONG TERME

	Taux d'intérêt effectif ¹⁾	Montant en principal		Date d'échéance
		31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023	
Partie non courante de la dette à long terme				
Facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, portant intérêt au taux variable américain ^{2) 3)}	6,4 %	235 000 \$	330 000 \$	Mars 2027
Prêt à terme, portant intérêt au taux variable américain payable mensuellement ^{2) 4)}	4,6 %	300 000	300 000	Juin 2026
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,91 % payable semestriellement ⁵⁾	2,9 %	100 000	100 000	Août 2026
Effets à payer, portant intérêt au taux SOFR ajusté majoré d'un écart de 1,57 % payable trimestriellement ^{5) 6)}	2,9 %	50 000	50 000	Août 2026
		685 000 \$	780 000 \$	
Partie courante de la dette à long terme				
Effets à payer, portant intérêt à un taux fixe de 2,70 % payable semestriellement ⁵⁾	2,7 %	—	100 000	Échus et remboursés en août 2023
Effets à payer, portant intérêt au taux du LIBOR ajusté majoré d'un écart de 1,53 % payable trimestriellement ^{5) 7)}	2,7 %	—	50 000	Échus et remboursés en août 2023
Prêt à terme à prélèvement différé, portant intérêt au taux variable américain payable mensuellement ^{2) 4)}	7,0 %	300 000	—	Mai 2024
		300 000 \$	150 000 \$	
Dettes à long terme		985 000 \$	930 000 \$	

1) Représente le taux d'intérêt effectif annualisé pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, incluant l'incidence sur la trésorerie des swaps de taux d'intérêt, le cas échéant.

2) Avances au taux de financement à un jour garanti (SOFR), portant intérêt au SOFR à terme ajusté (comprend un ajustement du taux de référence de 0 % à 0,25 %) majoré d'un écart se situant entre 1 % et 3 %.

3) La facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable consentie non garantie de 1 milliard de dollars de la Société prévoit une prorogation annuelle, sous réserve de l'approbation des prêteurs. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans la convention relative à la facilité de crédit et ses modifications). De plus, un montant de 36,0 millions de dollars (43,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023) a été affecté à cette facilité pour couvrir diverses lettres de crédit.

4) Le contrat de prêt à terme non garanti est non renouvelable et peut être remboursé par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sans pénalité. L'écart ajouté au SOFR à terme ajusté est fonction du ratio de la dette nette totale au BAIIA (tel que défini dans les conventions relatives aux prêts à terme et leurs modifications).

5) Les effets non garantis émis auprès d'investisseurs qualifiés sur le marché des placements privés aux États-Unis peuvent être remboursés par anticipation en totalité ou en partie en tout temps, sous réserve du paiement d'une pénalité pour remboursement anticipé comme le prévoit la convention d'achat d'effets.

6) Le taux SOFR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,57 %.

7) Le taux LIBOR ajusté est déterminé en fonction des effets à taux variable qui portent intérêt à un taux variable majoré d'un écart de 1,53 %.

Le 25 mars 2022, la Société a modifié et prolongé sa facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable non garantie de 1 milliard de dollars pour en proroger la date d'échéance à mars 2027. Dans le cadre de la modification, le taux de référence LIBOR a été remplacé par le taux de financement à un jour garanti à terme (le « SOFR à terme ») et la facilité renouvelable comprend une structure de prêt liée à la durabilité, aux termes de laquelle les marges applicables sont ajustées en fonction de l'atteinte de certains objectifs en matière de durabilité, ce qui a commencé en 2023.

Le 25 mars 2022, la Société a modifié son contrat de prêt à terme de 300 millions de dollars afin de remplacer le taux de référence LIBOR par le taux de référence SOFR à terme.

Le 30 juin 2022, la Société a modifié sa convention d'achat d'effets afin d'y inclure les clauses définissant les solutions de rechange au taux LIBOR pour remplacer le LIBOR par le SOFR à terme ajusté, le SOFR simple quotidien ajusté ou tout autre taux pertinent choisi par les détenteurs d'effets et la Société dans le cadre d'un changement de taux de référence ou d'une adoption par anticipation.

12. DETTE À LONG TERME (suite)

Au cours de l'exercice 2022, la Société a appliqué la mesure de simplification prévue par l'IFRS 9 relativement aux modifications devant être apportées à la facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable, au prêt à terme et aux swaps de taux d'intérêt connexes en raison de la réforme des taux d'intérêt de référence.

Le 26 mai 2023, la Société a modifié son prêt à terme de 300 millions de dollars pour y inclure un prêt à terme à prélèvement différé supplémentaire de 300 millions de dollars d'une durée de un an à compter de la date d'entrée en vigueur. Toutes les autres modalités du contrat sont demeurées inchangées.

La Société a remboursé la partie courante des effets à payer, qui sont arrivés à échéance en août 2023.

Aux termes de la facilité de crédit renouvelable, du prêt à terme et des effets, la Société est tenue de se conformer à certaines clauses restrictives, notamment le maintien de ratios financiers. La Société se conformait à toutes les clauses restrictives financières en date du 31 décembre 2023.

13. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Obligations au titre des avantages du personnel – Indemnités de départ prévues par la loi et indemnités compensatrices de préavis ^{a)}	31 003 \$	42 127 \$
Obligations au titre des avantages du personnel – Régime à cotisations définies ^{b)}	4 225	3 383
Provisions ^{c)}	11 080	10 707
	46 308 \$	56 217 \$

a) Obligations au titre des indemnités de départ prévues par la loi et des indemnités compensatrices de préavis

	2023	2022
Obligations à l'ouverture de l'exercice	42 127 \$	42 931 \$
Coût des services rendus	16 700	18 166
Coût financier	8 767	8 543
Gain actuariel ¹⁾	(1 717)	(8 094)
Profit de change	(501)	(626)
Prestations versées	(34 373)	(18 793)
Obligations à la clôture de l'exercice	31 003 \$	42 127 \$

1) Le gain actuariel de l'exercice 2023 et de l'exercice 2022 s'explique surtout par des changements dans les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les obligations au titre des indemnités de départ prévues par la loi.

Les hypothèses importantes pour le calcul des obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi comprenaient l'utilisation d'un taux d'actualisation variant de 10,0 % à 11,4 % (8,5 % à 11,0 % en 2022) et de taux d'augmentation de la rémunération de 8,0 % à 9,5 % (8,0 % à 10,5 % en 2022). Une augmentation de 1 % des taux d'actualisation se traduirait par une diminution correspondante de 4,7 millions de dollars pour les obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi tandis qu'une diminution de 1 % des taux d'actualisation entraînerait une augmentation correspondante de 5,7 millions de dollars pour les obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi. Une augmentation de 1 % des taux d'augmentation de la rémunération donnerait lieu à une augmentation correspondante de 6,0 millions de dollars pour les obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi tandis qu'une diminution de 1 % des taux d'augmentation de la rémunération utilisés entraînerait une diminution correspondante de 5,1 millions de dollars des obligations liées aux indemnités de départ prévues par la loi.

Le montant cumulatif des pertes actuarielles comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 s'élevait à 24,8 millions de dollars (26,5 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023). Ces montants ont été reclassés dans les résultats non distribués pendant la période au cours de laquelle ils ont été comptabilisés.

b) Régime à cotisations définies

Au cours de l'exercice 2023, la charge au titre du régime à cotisations définies s'est élevée à 5,4 millions de dollars (4,7 millions de dollars en 2022).

13. AUTRES PASSIFS NON COURANTS (suite)

c) Provisions

Le tableau qui suit présente les provisions au titre des coûts relatifs au démantèlement et à la remise en état de sites de la Société :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice	10 707 \$	13 189 \$
Changements dans les estimations faites au cours de l'exercice	(41)	(2 689)
Accroissement des intérêts	414	207
Solde à la clôture de l'exercice	11 080 \$	10 707 \$

Les provisions au 31 décembre 2023 comprennent les coûts futurs estimés relatifs au démantèlement et à la remise en état de sites pour certains actifs situés dans les installations de fabrication de textile et de confection de chaussettes de la Société pour lesquels le moment du règlement est incertain, mais a été estimé à plus de 10 ans.

14. CAPITAUX PROPRES

a) Régime de droits des actionnaires

La Société possède un régime de droits des actionnaires qui vise à donner au conseil d'administration et aux actionnaires du temps supplémentaire pour évaluer toute offre publique d'achat non sollicitée des actions de la Société et, le cas échéant, pour chercher d'autres avenues leur permettant d'optimiser la valeur pour les actionnaires.

b) Cumul des autres éléments du résultat global (« CAÉRG »)

Le cumul des autres éléments du résultat global comprend les changements de la juste valeur de la tranche efficace des instruments de couverture des flux de trésorerie admissibles pour lesquels la transaction couverte n'avait pas encore eu lieu à la fin de l'exercice.

c) Capital social

Autorisé

Actions ordinaires autorisées en nombre illimité et sans valeur nominale. Actions privilégiées de premier rang en nombre illimité et sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et ne comportant pas droit de vote. Actions privilégiées de second rang en nombre illimité et sans valeur nominale, pouvant être émises en séries et ne comportant pas droit de vote. Au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023, aucune des actions privilégiées de premier rang et de second rang n'avait été émise.

Émis

Au 31 décembre 2023, 169 986 477 actions ordinaires (179 709 339 actions ordinaires au 1^{er} janvier 2023) étaient émises et en circulation, déduction faite de 8 245 actions ordinaires (8 129 actions ordinaires au 1^{er} janvier 2023) qui ont été achetées et sont détenues en fiducie comme le décrit la note 14 e).

d) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 22 février 2022, la Société a obtenu l'aval de la Bourse de Toronto (la « TSX ») pour modifier son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuelle, qui a commencé le 9 août 2021, de sorte à augmenter le nombre maximum d'actions ordinaires pouvant être rachetées, le faisant passer de 9 926 177 actions ordinaires, soit 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2021 (date de référence de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités), à 19 477 744 actions ordinaires, ce qui représente 10 % du flottant de la Société au 31 juillet 2021.

14. CAPITAUX PROPRES (suite)

d) Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (suite)

En août 2022, la Société a obtenu l'approbation de la TSX pour renouveler son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 9 août 2022, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 9 132 337 actions ordinaires, représentant 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2022 (date de référence de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités). Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, la Société était autorisée à faire des achats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités pendant la période allant du 9 août 2022 au 8 août 2023 conformément aux exigences de la TSX.

En août 2023, la Société a obtenu l'approbation de la TSX pour renouveler son programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités à compter du 9 août 2023, en vue de racheter, aux fins d'annulation, au plus 8 778 638 actions ordinaires, représentant environ 5 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société au 31 juillet 2023 (date de référence du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités). La Société est autorisée à faire des achats aux termes du renouvellement de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités jusqu'au 8 août 2024 conformément aux exigences de la TSX. Les rachats peuvent être réalisés au moyen de transactions sur le marché libre sur la TSX et la Bourse de New York (« NYSE ») ou dans des systèmes de négociation canadiens parallèles, si admissibles, ou par d'autres moyens autorisés par les organismes de réglementation des valeurs mobilières, notamment des applications prédéterminées, des placements dispensés de prospectus, des ententes privées aux termes d'une ordonnance d'exemption relative aux offres publiques de rachat émises par les organismes de réglementation des valeurs mobilières et des rachats de blocs d'actions ordinaires. Le volume de négociation quotidien moyen d'actions ordinaires sur la TSX pour les six mois se terminant le 31 juillet 2023 était de 370 447. En conséquence, la Société peut racheter, en plus des rachats effectués sur d'autres bourses, dont la NYSE, jusqu'à 92 611 actions ordinaires chaque jour par l'intermédiaire des installations de la TSX, ce qui correspond à 25 % du volume de négociation quotidien moyen des transactions effectuées sur la TSX pour la période de six mois décrite précédemment, et ce, conformément aux modalités de la TSX.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 11 830 618 actions ordinaires pour un coût total de 370,4 millions de dollars, dont 14,8 millions de dollars ont été imputés au capital social et 355,6 millions de dollars aux résultats non distribués.

e) Actions ordinaires achetées dans le cadre du règlement des unités d'actions incessibles « UAI » visant des actions émises

La Société a créé une fiducie aux fins de régler l'acquisition des droits rattachés aux UAI visant des actions émises. Pour les UAI visant des actions émises qui doivent être réglées en actions ordinaires plutôt qu'en trésorerie, la Société donne l'instruction au fiduciaire d'acheter des actions ordinaires de la Société sur le marché libre et de les détenir en fiducie pour le compte et au nom des détenteurs des UAI visant des actions émises jusqu'à ce qu'elles soient livrées pour le règlement, lorsque les droits rattachés aux UAI visant des actions émises deviennent acquis. Aux fins comptables, les actions ordinaires sont considérées comme étant détenues en fiducie et comptabilisées comme une réduction temporaire du nombre d'actions ordinaires en circulation et du capital social. À la livraison des actions ordinaires pour le règlement des UAI visant des actions émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente et le montant dans le surplus d'apport est transféré au capital social. Au 31 décembre 2023, un total de 8 245 actions ordinaires achetées au titre du règlement des UAI visant des actions émises étaient considérées comme étant détenues en fiducie et comptabilisées comme une réduction temporaire du nombre d'actions ordinaires en circulation et du capital social (8 129 actions ordinaires au 1^{er} janvier 2023).

f) Surplus d'apport

Le poste surplus d'apport sert à enregistrer le cumul de la charge de rémunération relativement aux transactions liées à la rémunération fondée sur des actions réglées en instruments de capitaux propres. Lors de l'exercice des options sur actions, à l'acquisition des droits relatifs aux UAI visant des actions nouvelles et à la livraison des actions ordinaires pour le règlement des unités d'actions incessibles visant des actions émises et des DAA dont les droits sont en cours d'acquisition, les montants correspondants auparavant crédités au surplus d'apport sont transférés au capital social, à l'exception de la portion du paiement fondé sur des actions que la Société règle sur la base de leur montant net lorsqu'elle est tenue, en vertu des lois fiscales de retenir un montant pour l'obligation de retenue d'impôt d'un membre du personnel, auquel cas les montants correspondants auparavant crédités au surplus d'apport sont transférés aux créanciers et charges à payer.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs

Les valeurs comptables ainsi que les justes valeurs des actifs et des passifs financiers figurant à l'état consolidé de la situation financière, se présentaient comme suit :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Actifs financiers		
Coût amorti		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 642 \$	150 417 \$
Créances clients	412 498	248 785
Actifs financiers inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	45 136	48 274
Créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants	12 863	118
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Actifs financiers dérivés inclus dans les charges payées d'avance, les acomptes et les autres actifs courants	15 797	23 765
Passifs financiers		
Coût amorti		
Créditeurs et charges à payer ¹⁾	403 534 \$	462 496 \$
Dettes à long terme – portant intérêt à des taux variables	885 000	730 000
Dettes à long terme – portant intérêt à des taux fixes ²⁾	100 000	200 000
Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Instruments financiers dérivés inclus dans les créditeurs et charges à payer	4 760	8 712

1) Les créditeurs et charges à payer comprennent un montant de 12,5 millions de dollars (26,9 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023) aux termes d'ententes de financement de la chaîne d'approvisionnement (affacturage inversé) conclues avec une institution financière, en vertu desquelles les montants que la Société doit à certains fournisseurs peuvent être recouvrés par ces derniers auprès d'une institution financière avant leur échéance initiale. Ces soldes sont classés dans les créditeurs et charges à payer et les paiements connexes, dans les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, étant donné que l'objectif principal de l'entente est de fournir du financement au fournisseur et non pas à la Société, que l'entente ne prolonge pas de façon importante les modalités de paiement au-delà des modalités normales convenues avec les autres fournisseurs et qu'aucun report supplémentaire ou sûreté spéciale porté en garantie de ces paiements n'est inclus dans l'entente. Les créditeurs et charges à payer comprennent également des soldes à payer de 49,0 millions de dollars (35,7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023) découlant essentiellement d'un délai d'une semaine entre le recouvrement des créances vendues et la remise hebdomadaire à la banque qui est la contrepartie aux termes de notre contrat d'achat de créances, dont il est question à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

2) La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes s'élevait à 98,6 millions de dollars au 31 décembre 2023 (197,1 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023).

Actifs et passifs financiers à court terme

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers à court terme se rapprochait de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments, car ils portent intérêt à des taux variables ou parce que les modalités s'y rattachant sont comparables à celles du marché actuel pour des instruments similaires.

Actifs non courants et dette à long terme portant intérêt à des taux variables

La juste valeur des créances à long terme autres que les créances clients, comprises dans les autres actifs non courants, et de la dette à long terme portant intérêt à des taux variables de la Société, se rapproche également de leur valeur comptable respective, car les taux d'intérêt utilisés pour évaluer leur valeur comptable se rapprochent des taux d'intérêt actuels sur le marché.

Dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes est déterminée au moyen de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés et en utilisant des taux d'actualisation basés sur le rendement à l'échéance pour des émissions similaires. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes a été évaluée en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à des taux fixes, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

a) Instruments financiers – valeurs comptables et justes valeurs (suite)

Instruments dérivés

Les instruments financiers dérivés sont désignés comme instruments de couverture efficaces et sont composés de contrats à terme, de contrats d'option et de contrats de swap liés aux devises et aux marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des effets non garantis. La juste valeur de ces contrats à terme est évaluée au moyen d'une technique d'évaluation généralement acceptée, soit la valeur actualisée de la différence entre la valeur du contrat à l'échéance selon le taux inscrit au contrat et la valeur du contrat à l'échéance selon le taux qu'une contrepartie utiliserait pour renégocier les mêmes modalités de contrat à la date d'évaluation dans les conditions actuelles. La juste valeur des contrats d'option est évaluée au moyen de modèles d'évaluation des options utilisant diverses données combinant des cours du marché et des données corroborées par le marché, incluant des estimations relatives à la volatilité et des écarts de crédit ajustés en fonction des options. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est déterminée en fonction des données de marché, en évaluant la différence entre le taux fixe du marché et la courbe à terme pour les taux d'intérêt variables applicables.

Durant l'exercice 2022 et la majeure partie de l'exercice 2023, la Société avait également un swap sur le rendement total (« SRT ») en cours, destiné à diminuer les variations du bénéfice net associé aux unités d'actions différées qui sont réglées en trésorerie. Le SRT n'était pas désigné comme un instrument de couverture et, par conséquent, l'ajustement de la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière est comptabilisé dans les charges de vente et charges générales et administratives. La juste valeur du SRT est évaluée selon le cours des actions ordinaires de la Société, chaque date de clôture. Le SRT a une durée de un an, peut être prorogé annuellement et le contrat permet une résiliation anticipée au gré de la Société. Au 31 décembre 2023, le montant nominal du SRT en cours était d'aucune action (362 608 actions au 1^{er} janvier 2023) et la valeur comptable et la juste valeur incluses dans les créditeurs et charges à payer était de néant (4,7 millions de dollars inclus dans les charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants au 1^{er} janvier 2023).

Les instruments financiers dérivés ont été évalués en fonction des données du niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs. Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers dérivés, la Société prend en compte le risque de crédit qui lui est propre et le risque de crédit des autres parties.

b) Instruments financiers dérivés – comptabilité de couverture

Au cours des exercices 2023 et 2022, la Société a conclu des contrats à terme, des contrats d'option et des contrats de swap liés aux devises et aux marchandises visant à minimiser les risques associés aux rentrées et aux sorties de fonds prévues en d'autres monnaies que le dollar américain et à gérer son exposition aux variations des prix des marchandises, ainsi que de swaps de taux d'intérêt variable-fixe, afin de fixer les taux d'intérêt variables d'une portion désignée des emprunts aux termes du contrat de prêt et des billets non garantis.

Les contrats de change à terme ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et étaient admissibles à la comptabilité de couverture. Les contrats de change à terme en cours au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023 consistaient principalement en des contrats visant à réduire les risques liés aux fluctuations du dollar canadien, de l'euro, du dollar australien, de la livre sterling et du peso mexicain, contre le dollar américain.

La plupart des contrats à terme, des contrats d'option et des contrats de swap liés aux marchandises ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et étaient admissibles à la comptabilité de couverture. Les contrats liés aux marchandises en cours au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023 consistaient essentiellement en des contrats à terme, des tunnels et des contrats de swap pour réduire l'exposition aux variations des prix des marchandises.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
b) Instruments financiers dérivés – comptabilité de couverture (suite)

Les swaps de taux d'intérêt variable-fixe ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et étaient admissibles à la comptabilité de couverture. Les swaps de taux d'intérêt variable-fixe en cours au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023 ont servi à fixer les taux d'intérêt variables des paiements d'intérêts désignés d'une portion de la dette à long terme de la Société.

Le tableau qui suit résume les engagements de vente et d'achat de devises (couvertures de flux de trésorerie) de la Société au 31 décembre 2023 :

	Montant nominal de référence équivalent en devise	Taux de change moyen	Montant nominal de référence équivalent en dollars US	Valeur comptable et juste valeur		Échéance
				Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	Créditeurs et charges à payer	0 à 12 mois
Contrats de change à terme						
Vente GBP/Achat USD	25 399	1,2506	31 765 \$	25 \$	(585) \$	(560) \$
Vente EUR/Achat USD	40 866	1,0987	44 901	63	(640)	(577)
Vente CAD/Achat USD	52 285	0,7506	39 243	33	(362)	(329)
Achat CAD/Vente USD	41 199	0,7384	30 422	735	—	735
Vente AUD/Achat USD	15 011	0,6681	10 029	21	(261)	(240)
Vente MXN/Achat USD	325 633	0,0543	17 687	—	(980)	(980)
			174 047 \$	877 \$	(2 828) \$	(1 951) \$

Le tableau qui suit résume les engagements de vente et d'achat de devises (couvertures de flux de trésorerie) de la Société au 1^{er} janvier 2023 :

	Montant nominal de référence équivalent en devise	Taux de change moyen	Montant nominal de référence équivalent en dollars US	Valeur comptable et juste valeur		Échéance
				Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	Créditeurs et charges à payer	0 à 12 mois
Contrats de change à terme						
Vente GBP/Achat USD	39 600	1,2000	47 520 \$	686 \$	(1 023) \$	(337) \$
Vente EUR/Achat USD	42 544	1,0513	44 726	328	(1 355)	(1 027)
Vente CAD/Achat USD	47 531	0,7534	35 812	707	(56)	651
Achat CAD/Vente USD	30 497	0,7662	23 367	17	(815)	(798)
Vente AUD/Achat USD	12 258	0,6836	8 379	153	(122)	31
Vente MXN/Achat USD	63 776	0,0469	2 989	—	(242)	(242)
Achat EUR/Vente USD	3 137	1,0592	3 323	56	(14)	42
			166 116 \$	1 947 \$	(3 627) \$	(1 680) \$

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
b) Instruments financiers dérivés – comptabilité de couverture (suite)

Le tableau qui suit résume les contrats liés aux marchandises (couvertures des flux de trésorerie) de la Société en cours au 31 décembre 2023 :

	Type de marchandises	Montant nominal de référence ¹⁾	Valeur comptable et juste valeur		Échéance
			Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	Créditeurs et charges à payer	0 à 12 mois
Contrats à terme	Coton	144,6 millions de livres	4 583 \$	(1 745) \$	2 838 \$
Contrats de swaps et contrats d'options	Énergie	2,9 millions de gallons	153	(187)	(34)
			4 736 \$	(1 932) \$	2 804 \$

1) Les montants nominaux ne sont pas en milliers.

Le tableau qui suit résume les contrats liés aux marchandises (couvertures des flux de trésorerie) de la Société en cours au 1^{er} janvier 2023 :

	Type de marchandises	Montant nominal de référence ¹⁾	Valeur comptable et juste valeur		Échéance
			Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	Créditeurs et charges à payer	0 à 12 mois
Contrats à terme	Coton	118,9 millions de livres	5 105 \$	— \$	5 105 \$
Contrats de swaps et contrats d'options	Énergie	1,7 million de gallons	253	(358)	(105)
			5 358 \$	(358) \$	5 000 \$

1) Les montants nominaux ne sont pas en milliers.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
b) Instruments financiers dérivés – comptabilité de couverture (suite)

Le tableau qui suit résume les contrats de swaps de taux d'intérêt variable-fixe (couvertures des flux de trésorerie) en cours au 31 décembre 2023 :

Montant nominal de référence des emprunts	Date d'échéance	Payeur / Receveur	Taux fixe	Taux variable	Valeur comptable et juste valeur	
					Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	Créditeurs et charges à payer
Prêt à terme ¹⁾						
50 000	30 avril 2024	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,44 %	SOFR	646 \$	— \$
25 000	30 avril 2025	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,06 %	SOFR	1 130	—
50 000	30 avril 2025	Payeur taux fixe / receveur taux variable	0,70 %	SOFR	2 414	—
25 000	30 juin 2026	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,52 %	SOFR	439	—
25 000	30 juin 2026	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,17 %	SOFR	1 593	—
25 000	30 juin 2026	Payeur taux fixe / receveur taux variable	3,20 %	SOFR	373	—
Effets non garantis						
50 000	25 août 2026	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,12 %	SOFR	3 589	—
					10 184 \$	— \$

1) Les montants nominaux des contrats de swaps de taux d'intérêt qui viennent à échéance en 2025 et en 2026 sont des prorogations des contrats de swaps de taux d'intérêt de 125 millions de dollars initialement conclus pour le prêt à terme de 300 millions de dollars.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
b) Instruments financiers dérivés – comptabilité de couverture (suite)

Le tableau qui suit résume les contrats de swaps de taux d'intérêt variable-fixe (couvertures des flux de trésorerie) en cours au 1^{er} janvier 2023 :

Montant nominal de référence des emprunts	Date d'échéance	Payeur / Receveur	Taux fixe	Taux variable	Valeur comptable et juste valeur	
					Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	Créditeurs et charges à payer
Prêt à terme ¹⁾						
75 000 \$	30 avril 2023	Payeur taux fixe / receveur taux variable	2,85 %	LIBOR américain	435 \$	— \$
50 000	30 avril 2024	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,51 %	LIBOR américain	2 124	—
25 000	30 avril 2025	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,06 %	LIBOR américain	1 839	—
50 000	30 avril 2025	Payeur taux fixe / receveur taux variable	0,78 %	LIBOR américain	3 346	—
25 000	30 juin 2026	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,59 %	LIBOR américain	443	—
25 000	30 juin 2026	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,23 %	LIBOR américain	1 999	—
Effets non garantis						
50 000	25 août 2023	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,18 %	LIBOR américain	1 394	—
50 000	25 août 2026	Payeur taux fixe / receveur taux variable	1,34 %	LIBOR américain	4 880	—
					16 460 \$	— \$

1) Les montants nominaux des contrats de swaps de taux d'intérêt qui viennent à échéance en 2025 et en 2026 sont des prorogations des contrats de swaps de taux d'intérêt de 100 millions de dollars initialement conclus pour le prêt à terme de 300 millions de dollars.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
b) Instruments financiers dérivés – comptabilité de couverture (suite)

Le tableau qui suit résume les éléments couverts de la Société au 31 décembre 2023 :

	Valeur comptable de l'élément couvert		Variation de la valeur utilisée pour calculer la partie inefficace de la couverture	Réserve -couverture de flux de trésorerie (CAÉRG)
	Actifs	Passifs		
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de change				
Ventes prévues	— \$	— \$	(1 945) \$	1 945 \$
Charges prévues	—	—	736	(736)
Risque marchandises				
Achats prévus	—	—	4 733	(4 733)
Risque de taux d'intérêt				
Paiements d'intérêts prévus	—	—	10 126	(10 126)
	— \$	— \$	13 650 \$	(13 650) \$

Aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le bénéfice net, car la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisée pour calculer la partie inefficace était identique ou inférieure à la variation de la valeur des instruments de couverture employée pour déterminer la partie inefficace.

Le tableau qui suit résume les éléments couverts de la Société au 1^{er} janvier 2023 :

	Valeur comptable de l'élément couvert		Variation de la valeur utilisée pour calculer la partie inefficace de la couverture	Réserve -couverture de flux de trésorerie (CAÉRG)
	Actifs	Passifs		
Couvertures de flux de trésorerie				
Risque de change				
Ventes prévues	— \$	— \$	(1 359) \$	1 359 \$
Charges prévues	—	—	(750)	750
Risque marchandises				
Achats prévus	—	—	(4 112)	4 112
Risque de taux d'intérêt				
Paiements d'intérêts prévus	—	—	16 066	(16 066)
	— \$	— \$	9 845 \$	(9 845) \$

Aucune partie inefficace n'a été comptabilisée dans le bénéfice net, car la variation de la valeur de l'instrument de couverture utilisée pour calculer la partie inefficace était identique ou inférieure à la variation de la valeur des instruments de couverture employée pour déterminer la partie inefficace.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)
c) Charges financières, montant net

	2023	2022
Charges d'intérêts sur des passifs financiers comptabilisés au coût amorti ¹⁾	53 360 \$	25 619 \$
Charges bancaires et autres charges financières	22 314	10 524
Accroissement des intérêts sur les obligations locatives actualisées	3 429	3 097
Accroissement des intérêts sur les provisions actualisées	414	47
Perte (profit) de change	153	(2 330)
	79 670 \$	36 957 \$

1) Déduction faite des coûts d'emprunt inscrits à l'actif de 6,8 millions de dollars (2,3 millions de dollars en 2022) selon un taux de capitalisation moyen de 5,39 % (3,22 % en 2022).

d) Composantes de couverture des autres éléments du résultat global

	2023	2022
Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		
Risque de change	(3 334) \$	10 965 \$
Risque marchandises associé aux prix	15 758	46 056
Risque de taux d'intérêt	2 682	18 628
Impôt sur le résultat	33	(110)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global aux stocks, relativement au risque marchandises associé aux prix	(6 913)	(114 989)
Montants reclassés des autres éléments du résultat global au bénéfice net, relativement au risque de change, au risque marchandises et au risque de taux d'intérêt, et inclus dans ce qui suit :		
Ventes nettes	1 802	(11 904)
Coût des ventes	58	22
Charges de vente et charges générales et administratives	1 198	316
Charges financières, montant net	(7 437)	(4 100)
Impôt sur le résultat	(42)	152
Autres éléments du résultat global	3 805 \$	(54 964) \$

La variation de l'élément valeur temps des contrats d'option et des contrats de swap désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour réduire l'exposition aux variations des prix des marchandises n'était pas significative pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023. La variation de l'élément à terme des dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie pour réduire le risque de change n'était pas significative pour les exercices clos les 31 décembre 2023 et 1^{er} janvier 2023.

Une tranche d'environ 10,1 millions de dollars des profits nets présentés dans le cumul des autres éléments du résultat global au 31 décembre 2023 devrait être reclassée dans les stocks ou dans le bénéfice net au cours des douze prochains mois.

16. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le Régime incitatif à long terme (le « RILT ») de la Société comporte des options sur actions, des droits à l'appréciation d'actions (« DAA ») et des unités d'actions incessibles. Aux termes du RILT, le conseil d'administration peut attribuer aux dirigeants et à d'autres membres du personnel clés de la Société et de ses filiales des options sur actions, des DAA, des unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») et des unités d'actions incessibles non dilutives (les « UAI visant des actions émises »). Le nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à l'exercice des options sur actions et à l'acquisition des droits rattachés aux UAI visant des actions nouvelles est établi à 13 797 851 dans le cadre du RILT. Au 31 décembre 2023, du nombre autorisé d'actions ordinaires, 2 105 337 actions ordinaires pouvaient encore être émises aux termes de ce régime.

16. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

Le prix d'exercice à payer pour acquérir chaque action ordinaire visée par une option sur actions ou des DAA est établi par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires de la Société le jour de bourse précédant immédiatement la date d'attribution réelle. Les droits rattachés à la plupart des options sur actions deviennent acquis en tranches égales à compter des deuxième, troisième, quatrième et cinquième anniversaires de la date d'attribution. Les droits rattachés à toutes les options sur actions attribuées au cours de l'exercice 2020 sont devenus acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution et sont assujettis à des conditions d'acquisition liées au rendement dans certains cas. Les droits rattachés aux DAA attribués au cours de l'exercice 2020 sont devenus acquis au troisième anniversaire de la date d'attribution, et ils étaient assujettis à des conditions d'acquisition liées au rendement. Ainsi, 75 % des droits rattachés aux DAA ont été acquis et 25 % ont fait l'objet d'une renonciation. Il n'y a eu aucune attribution d'options sur actions ni de DAA depuis l'exercice 2020.

Les porteurs d'UAI visant des actions nouvelles et d'UAI visant des actions émises ont droit à des dividendes déclarés par la Société, qui sont constatés sous forme d'attributions supplémentaires à base de titres de participation d'une valeur équivalente aux dividendes versés sur les actions ordinaires. Les conditions d'acquisition des attributions supplémentaires à base de titres de participation sont assujetties aux mêmes objectifs de rendement et autres modalités que les attributions à base de titres de participation sous-jacentes. Les attributions supplémentaires liées aux UAI visant des actions nouvelles en circulation et aux UAI visant des actions émises devant être réglées en actions ordinaires sont créditées au surplus d'apport lorsque les dividendes sont déclarés.

a) Options sur actions

Les options sur actions en circulation ont été les suivantes :

Options sur actions émises en dollars canadiens et devant être exercées sur la TSX

	Nombre	Prix d'exercice pondéré (en dollars CA)
Options sur actions en circulation le 2 janvier 2022	1 236	36,85 \$
Variations survenues dans les options sur actions en circulation		
Exercées	(490)	37,35
Options sur actions en circulation le 1 ^{er} janvier 2023	746	36,52
Variations survenues dans les options sur actions en circulation		
Exercées	(463)	33,01
Options sur actions en circulation le 31 décembre 2023	283	42,27 \$

Options sur actions émises en dollars américains et devant être exercées sur la NYSE

	Nombre	Prix d'exercice pondéré (en dollars US)
Options sur actions en circulation le 2 janvier 2022	1 988	27,21 \$
Variations survenues dans les options sur actions en circulation		
Attribuées	—	—
Options sur actions en circulation le 1 ^{er} janvier 2023	1 988	27,21
Variations survenues dans les options sur actions en circulation		
Renoncées	(213)	30,00
Exercées	(1 591)	26,62
Options sur actions en circulation le 31 décembre 2023	184	29,01 \$

Au 31 décembre 2023, 282 737 options en circulation, émises en dollars canadiens et devant être exercées sur la TSX, étaient exerçables au prix d'exercice moyen pondéré de 42,27 \$ CA (745 902 options à 36,52 \$ CA au 1^{er} janvier 2023), et 184 664 options en circulation, émises en dollars américains et devant être exercées sur la NYSE, étaient exerçables au prix d'exercice moyen pondéré de 29,01 \$ US (601 186 options à 29,01 \$ US au 1^{er} janvier 2023).

Dans le cas des options sur actions exercées au cours de l'exercice 2023, le prix moyen pondéré à la date d'exercice à la TSX s'est élevé à 40,72 \$ (39,02 \$ CA en 2022) et le prix moyen pondéré à la date d'exercice à la NYSE s'est élevé à 33,06 \$ US (néant en 2022).

16. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

a) Options sur actions (suite)

Le tableau qui suit présente un sommaire des informations sur les options sur actions émises, en circulation et exerçables au 31 décembre 2023 :

Fourchette des prix d'exercice	Options émises et en circulation		Options exerçables
	Nombre	Durée de vie contractuelle résiduelle (en années)	Nombre
42,27 \$ CA	283	2	283
29,01 \$ US	184	1	184
	467		467

La charge de rémunération relative aux options sur actions incluse dans le bénéfice opérationnel pour l'exercice 2023 s'est élevée à 2,1 millions de dollars (2,5 millions de dollars en 2022). La contrepartie a été imputée au surplus d'apport. Lorsque les actions sous-jacentes sont émises aux membres du personnel, les montants déjà crédités au surplus d'apport sont virés au capital social.

b) Droits à l'appréciation d'actions (« DAA »)

Au 31 décembre 2023, il n'y avait aucun droit à l'appréciation d'actions toujours en circulation (824 406 en 2022). Au cours de l'exercice 2023, 618 304 droits à l'appréciation d'actions ont été acquis et réglés par la livraison d'actions et 206 102 droits à l'appréciation d'actions ont fait l'objet d'une renonciation. La charge de rémunération relative aux DAA incluse dans le bénéfice opérationnel pour l'exercice 2023 s'est élevée à 1,4 million de dollars (1,5 million de dollars en 2022). La contrepartie a été imputée au surplus d'apport.

c) Unités d'actions incessibles

Une UAI visant des actions nouvelles représente le droit qu'a une personne de recevoir une action ordinaire à la date d'acquisition des droits connexes sans avoir à verser de contrepartie monétaire à la Société. Toutes les UAI visant des actions nouvelles attribuées à ce jour sont assorties de droits devenant acquis au cours d'une période de quatre à cinq ans.

Les UAI visant des actions nouvelles en circulation ont été les suivantes :

	Nombre	Juste valeur moyenne pondérée par unité
UAJ visant des actions nouvelles en circulation le 2 janvier 2022	23	32,55 \$
Variations survenues dans les UAI visant des actions nouvelles en circulation		
Attribuées	48	34,67
Attribuées au titre de dividendes déclarés	2	30,48
UAJ visant des actions nouvelles en circulation le 1 ^{er} janvier 2023	73	33,91
Variations survenues dans les UAI visant des actions nouvelles en circulation		
Attribuées	3	29,12
Attribuées au titre de dividendes déclarés	2	30,98
Renoncées	(17)	29,95
UAJ visant des actions nouvelles en circulation le 31 décembre 2023	61	34,69 \$

16. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

c) Unités d'actions incessibles (suite)

Au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023, de toutes les UAI visant des actions nouvelles qui étaient en circulation, on n'en comptait aucune qui était acquise.

La charge de rémunération relative aux UAI visant des actions nouvelles incluse dans le bénéfice opérationnel correspond à une charge de 0,4 million de dollars pour l'exercice 2023 (0,4 million de dollars en 2022). La contrepartie a été imputée au surplus d'apport. Lorsque les actions sous-jacentes sont émises aux membres du personnel, les montants déjà crédités au surplus d'apport sont virés au capital social.

Les UAI visant des actions émises en circulation ont été les suivantes :

	Nombre	Juste valeur moyenne pondérée par unité
UAJ visant des actions émises en circulation au 2 janvier 2022	1 946	29,50 \$
Variations survenues dans les UAI visant des actions émises en circulation		
Attribuées	672	38,28
Attribuées au titre de dividendes déclarés	47	30,79
Réglées – actions ordinaires	(229)	30,69
Réglées – paiement de retenues d'impôt à la source	(146)	31,30
Renoncées	(201)	34,40
UAJ visant des actions émises en circulation au 1 ^{er} janvier 2023	2 089	31,63
Variations survenues dans les UAI visant des actions émises en circulation		
Attribuées	845	32,12
Unités supplémentaires au titre des conditions d'acquisition liées au rendement	493	27,36
Attribuées au titre de dividendes déclarés	53	31,09
Réglées – actions ordinaires	(810)	27,08
Réglées – paiement de retenues d'impôt à la source	(524)	27,65
Renoncées	(630)	34,12
UAJ visant des actions émises en circulation au 31 décembre 2023	1 516	33,26 \$

Les UAI visant des actions émises comportent les mêmes caractéristiques que les UAI visant des actions nouvelles à l'exception de la période d'acquisition des droits qui ne doit pas excéder trois ans, et que le règlement peut être effectué en trésorerie en fonction du cours de l'action de la Société à la date d'acquisition des droits ou par la livraison d'actions ordinaires achetées sur le marché libre, au gré de la Société. Les UAI visant des actions émises sont réglées en actions ordinaires achetées sur le marché libre, et dans la mesure où la Société est tenue en vertu de lois fiscales de retenir un montant pour l'obligation de retenue d'impôt d'un membre du personnel associée au paiement fondé sur des actions, la Société règle les UAI visant des actions émises sur la base de leur montant net.

Les UAI visant des actions émises qui sont en circulation et ont été attribuées aux cadres supérieurs avant l'exercice 2022 sont assujetties à des conditions d'acquisition qui dépendent de l'atteinte d'objectifs de rendement stratégiques, qui sont établis en fonction du plan stratégique à long terme de la Société. Les UAI visant des actions émises qui sont en circulation et ont été attribuées aux cadres supérieurs au cours de l'exercice 2022 sont assujetties à des conditions d'acquisition qui dépendent de la performance financière et du cours de l'action de la Société par rapport à celle d'un groupe de référence de sociétés nord-américaines cotées en Bourse. De plus, jusqu'à deux fois le nombre de droits rattachés au nombre réel d'UAJ visant des actions émises attribuées peuvent être acquis en cas de performance financière exceptionnelle. Au 31 décembre 2023 et au 1^{er} janvier 2023, de toutes les UAI visant des actions émises qui étaient en circulation, il n'y en avait aucune qui était acquise.

La charge de rémunération relative aux UAI visant des actions émises incluse dans le bénéfice opérationnel pour l'exercice 2023 s'est élevée à 22,9 millions de dollars (27,8 millions de dollars en 2022). La contrepartie a été imputée au surplus d'apport. Lorsque les actions ordinaires sous-jacentes sont livrées aux membres du personnel pour le règlement au moment de l'acquisition des droits, les montants déjà crédités au surplus d'apport sont virés au capital social.

16. RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

d) Régime d'unités d'actions différées

La Société offre un régime d'unités d'actions différées aux membres indépendants de son conseil d'administration qui doivent recevoir au moins 50 % du montant annuel de leur rémunération forfaitaire sous forme d'unités d'actions différées (les « UAD »). La valeur de ces UAD correspond au cours des actions ordinaires de la Société à la date de règlement de la rémunération forfaitaire ou des jetons de présence. Les porteurs d'UAD ont droit à des dividendes déclarés par la Société, qui sont constatés sous forme d'attributions supplémentaires d'une valeur équivalente aux dividendes versés sur les actions ordinaires. Les UAD attribuées dans le cadre du régime sont rachetables, et leur valeur est payable en trésorerie seulement après que l'administrateur a cessé d'exercer ses fonctions en tant qu'administrateur de la Société. Au 31 décembre 2023, 410 646 UAD (385 403 UAD au 1^{er} janvier 2023) valant 13,6 millions de dollars (10,6 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023) étaient en circulation. Ce montant est inclus dans les créditeurs et charges à payer selon une juste valeur de 33,06 \$ par UAD (27,40 \$ par UAD au 1^{er} janvier 2023). L'obligation relative aux UAD est rajustée chaque trimestre en fonction du cours des actions ordinaires de la Société. La Société inclut le coût du régime d'UAD, qui s'est élevé à 2,0 millions de dollars pour l'exercice 2023 (2,5 millions de dollars en 2022) dans les charges de vente et charges générales et administratives.

Les variations survenues dans les UAD en circulation ont été les suivantes :

	2023	2022
UAD en circulation à l'ouverture de l'exercice	385	313
Attribuées	80	82
Attribuées en fonction des dividendes déclarés	10	7
Rachetées	(64)	(17)
UAD en circulation à la clôture de l'exercice	411	385

e) Régimes d'achat d'actions des membres du personnel

La Société offre des régimes d'achat d'actions à l'intention des membres du personnel qui permettent à ceux qui y sont admissibles d'autoriser des retenues à la source pouvant représenter jusqu'à 10 % de leur salaire en vue d'acquiescer, à partir du capital-actions non émis, des actions ordinaires de la Société à un prix équivalant à 90 % du cours de l'action alors en vigueur, tel qu'il est défini dans les régimes. Les membres du personnel qui ont acquis des actions après le 1^{er} janvier 2008 aux termes des régimes doivent les conserver pendant au moins deux ans. La Société a réservé 5 000 000 d'actions ordinaires en vue de leur émission aux termes des régimes. Au 31 décembre 2023, 4 377 663 actions ordinaires pouvaient encore être émises aux termes de ces régimes. Les coûts de rémunération inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives s'établissent à 0,2 million de dollars (0,1 million de dollars en 2022) relativement aux régimes d'achat d'actions des membres du personnel.

17. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA NATURE DES CHARGES

a) Charges de vente et charges générales et administratives

	2023	2022
Charges de vente	68 460 \$	78 520 \$
Charges administratives	151 905	147 075
Frais de distribution	110 026	100 663
	330 391 \$	326 258 \$

b) Charges au titre des avantages du personnel

	2023	2022
Salaires et autres avantages à court terme	583 860 \$	631 619 \$
Paiements fondés sur des actions	27 118	32 401
Avantages postérieurs à l'emploi	52 114	33 608
	663 092 \$	697 628 \$

17. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES À LA NATURE DES CHARGES (suite)

c) Coût des ventes

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Une charge de 12,3 millions de dollars liée à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation.
- Un profit net sur l'assurance de 3,1 millions de dollars se rapportant principalement aux recouvrements d'assurance comptabilisés au coût de remplacement du matériel endommagé en excédant de la radiation de la valeur comptable nette des immobilisations corporelles.

Pour l'exercice clos le 1^{er} janvier 2023, le coût des ventes inclut les éléments suivants :

- Une charge de 19,7 millions de dollars liée à la réduction de valeur des stocks à la valeur nette de réalisation.
- Des profits nets sur l'assurance de 25,9 millions de dollars liés à deux ouragans qui ont frappé en Amérique centrale en novembre 2020. Le profit net sur l'assurance reflète des coûts de 7,0 millions de dollars (qui se rapportent principalement aux réparations et à d'autres coûts et charges), qui ont été plus que contrebalancés par les recouvrements d'assurance connexes de 32,9 millions de dollars. Les profits sur l'assurance se rapportent principalement à l'excédent des recouvrements d'assurance à recevoir, qui correspondent au coût de remplacement du matériel endommagé, sur la valeur comptable nette des immobilisations corporelles radiées.

d) Aide gouvernementale

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, un montant de 19,6 millions de dollars (18,1 millions de dollars en 2022) a été comptabilisé dans le coût des ventes à l'état consolidé du résultat net et du résultat global relativement à l'aide gouvernementale pour les coûts de production.

e) Cession-bail

Au cours du premier trimestre de l'exercice 2023, la Société a conclu une entente visant la cession-bail d'un de ses centres de distribution aux États-Unis. Le produit de la cession de 51,0 millions de dollars, qui représente la juste valeur du centre de distribution, a été comptabilisé dans le tableau consolidé des flux de trésorerie au poste « Produit de la cession-bail d'immobilisations corporelles et produit tiré d'autres sorties d'immobilisations corporelles », dans les activités d'investissement. La Société a inscrit un actif au titre de droits d'utilisation de 3,9 millions de dollars et une obligation locative de 15,5 millions de dollars à la date de passation du contrat. De plus, un profit avant impôt sur la vente de 25,0 millions de dollars (15,5 millions de dollars après impôt) a été comptabilisé en tant que profit sur une cession-bail dans les états consolidés du résultat net et du résultat global.

f) Profits nets sur l'assurance

Au deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Société a finalisé une entente avec son assureur pour fermer ses réclamations d'assurance liées aux deux ouragans survenus en Amérique centrale en novembre 2020 et a reçu un paiement final de 74,0 millions de dollars au titre des réclamations d'assurance, relativement à la partie des réclamations qui concerne l'interruption des activités. Ce paiement a donné lieu à la comptabilisation d'un profit correspondant au poste « Profits nets sur l'assurance » de l'état consolidé du résultat net et du résultat global.

18. COÛTS DE RESTRUCTURATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES À DES ACQUISITIONS

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont présentés dans le tableau qui suit. Ils sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises.

	2023	2022
Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel	16 638 \$	971 \$
Coûts de sortie, de relocalisation et autres coûts	10 936	2 179
Perte nette (profit net) à la sortie, à la réduction de valeur et à l'amortissement accéléré d'immobilisations corporelles, d'actifs au titre de droits d'utilisation et de logiciels liés aux activités de sortie	18 142	(3 259)
Coûts de transaction connexes à des acquisitions	46	588
	45 762 \$	479 \$

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour l'exercice 2023 se rapportent aux éléments suivants : un montant de 27,5 millions de dollars lié au regroupement et à la fermeture des installations de fabrication en Amérique centrale au deuxième trimestre de 2023, un montant de 11,4 millions de dollars lié à la fermeture d'une installation de filature aux États-Unis au quatrième trimestre de l'exercice 2023, un montant de 3,7 millions de dollars lié à la fermeture, en décembre 2022, d'une installation de filature aux États-Unis et aux coûts de sortie liés à la résiliation du contrat de location d'une installation de filature déjà fermée, ainsi qu'un montant de 3,2 millions de dollars lié à d'autres coûts, y compris les coûts engagés pour l'achèvement d'activités de restructuration amorcées au cours de l'exercice 2022.

Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour l'exercice 2022 se rapportent aux éléments suivants : un montant de 4,8 millions de dollars lié à la fermeture d'une installation de filature aux États-Unis; un montant de 2,6 millions de dollars au titre de l'amortissement accéléré d'actifs au titre de droits d'utilisation liés à des installations qui ne sont plus utilisées; des indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel de 0,6 million de dollars liés à la fermeture d'un centre de distribution aux États-Unis, ainsi qu'un montant de 1,9 million de dollars lié à l'achèvement d'activités de restructuration amorcées antérieurement, facteurs contrebalancés en partie par un profit de 6,0 millions de dollars sur les cessions d'entreprises (se reporter à la note 5 des états financiers consolidés) et par un profit de 3,4 millions de dollars sur la vente d'une ancienne installation de fabrication au Mexique.

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt diffère du montant qui serait calculé en appliquant les taux d'impôt combinés fédéral et provinciaux au bénéfice avant l'impôt sur le résultat. Les raisons de cet écart et l'incidence fiscale connexe se présentent comme suit :

	2023	2022
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	564 183 \$	566 428 \$
Taux d'impôt applicable prévu par la loi	26,5 %	26,5 %
Impôt sur le résultat au taux applicable prévu par la loi	149 508	150 103
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat imputable aux éléments suivants :		
Incidence de taux d'impôt différents et d'impôts sur le résultat additionnels dans d'autres territoires	(141 387)	(132 436)
Impôts et autres ajustements relativement aux années d'imposition antérieures	(2 824)	321
Comptabilisation d'économies d'impôt liées aux pertes fiscales et aux différences temporaires précédemment décomptabilisées	—	(9 938)
Non-comptabilisation des économies d'impôt liées aux pertes fiscales et aux différences temporaires	24 798	13 151
Incidence des frais non déductibles et autres	508	3 687
Total de la charge d'impôt sur le résultat	30 603 \$	24 888 \$
Taux d'impôt effectif moyen	5,4 %	4,4 %

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Le taux d'impôt applicable prévu par la loi de la Société correspond au taux combiné canadien en vigueur dans les territoires où elle exerce ses activités.

La charge d'impôt sur le résultat se présente comme suit :

	2023	2022
Impôt exigible, incluant un recouvrement de 2 848 \$ (1 283 \$ en 2022) relativement aux années d'imposition antérieures	20 456 \$	25 039 \$
Impôt sur le résultat différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	(14 645)	(4 968)
Comptabilisation d'économies d'impôt liées aux pertes fiscales et aux différences temporaires précédemment décomptabilisées	—	(9 938)
Non-comptabilisation des économies d'impôt liées aux pertes fiscales et aux différences temporaires	24 768	13 151
Ajustements relativement aux années d'imposition antérieures	24	1 604
	10 147	(151)
Total de la charge d'impôt sur le résultat	30 603 \$	24 888 \$

Au cours de l'exercice 2023, la Société a comptabilisé à nouveau un montant de néant (9,9 millions de dollars en 2022) au titre des actifs d'impôt sur le résultat différé aux États-Unis, qui avait précédemment été décomptabilisé au cours de l'exercice 2017, en vertu du plan de réorganisation et se rapportait à des actifs d'impôt sur le résultat d'impôt différé, dont le recouvrement est désormais plus probable qu'improbable.

Les principales composantes des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé de la Société se rapportent aux différences temporaires et aux pertes fiscales inutilisées ci-dessous :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Actifs d'impôt sur le résultat différé		
Pertes autres qu'en capital	119 187 \$	111 792 \$
Réserves et charges à payer non déductibles	15 233	14 837
Immobilisations corporelles	17 470	16 063
Obligation locative	16 448	14 800
Immobilisations incorporelles	6 737	3 427
Autres éléments	10 202	10 189
	185 277	171 108
Actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés	(130 425)	(105 658)
Actifs d'impôt sur le résultat différé	54 852 \$	65 450 \$
Passifs d'impôt sur le résultat différé		
Actifs au titre de droits d'utilisation	(12 312) \$	(11 102) \$
Immobilisations corporelles	(36 687)	(38 348)
Passifs d'impôt sur le résultat différé	(48 999) \$	(49 450) \$
Impôt sur le résultat différé	5 853 \$	16 000 \$

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Les variations des actifs et des passifs d'impôt sur le résultat différé sont comme suit :

	2023	2022
Solde à l'ouverture de l'exercice, montant net	16 000 \$	17 726 \$
Comptabilisé dans l'état du résultat net		
Pertes autres qu'en capital	7 394	10 133
Réserves et charges à payer non déductibles	396	(11 218)
Immobilisations corporelles	3 069	797
Actifs au titre de droits d'utilisation et obligation locative	438	
Immobilisations incorporelles	3 310	888
Autres	14	2 459
Actifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés	(24 768)	(2 908)
	(10 147)	151
Acquisitions d'entreprises	—	(1 754)
Autres	—	(123)
Solde à la clôture de l'exercice, montant net	5 853 \$	16 000 \$

Les actifs et les passifs différé sont présentés à l'état de la situation financière comme suit :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Actifs d'impôt sur le résultat différé	23 971 \$	16 000 \$
Passifs d'impôt sur le résultat différé	18 118	—
Impôt sur le résultat différé	5 853 \$	16 000 \$

En date du 31 décembre 2023, la Société détient des crédits d'impôt, des pertes en capital et autres qu'en capital reportées en avant et d'autres différences temporaires déductibles pouvant servir à réduire le bénéfice imposable futur à des fins fiscales, ce qui représente un avantage d'impôt d'environ 130,4 millions de dollars, pour lequel aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé (105,7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023), car les critères de comptabilisation de l'actif d'impôt n'étaient pas satisfaits. Les crédits d'impôt et les pertes en capital et autres qu'en capital reportées en avant viennent à échéance entre 2027 et 2043. L'actif d'impôt différé comptabilisé relativement aux pertes reportées repose sur des projections de la rentabilité future de la Société.

La Société a des passifs d'impôt sur le résultat différé non comptabilisés à l'égard des profits non distribués de ses filiales exerçant leurs activités à l'étranger, pour lesquels elle n'a pas l'intention à l'heure actuelle de rapatrier ces profits. Si les attentes ou les intentions changent à l'avenir, la Société pourrait être assujettie à un passif d'impôt additionnel au moment de la distribution de ce bénéfice sous forme de dividendes ou autrement. En date du 31 décembre 2023, un passif d'impôt sur le résultat différé d'environ 70 millions de dollars résulterait de la reconnaissance des différences temporaires imposables d'environ 650 millions de dollars.

19. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (suite)

Des lois relatives au Pilier Deux ont été adoptées en Belgique et au Royaume-Uni, où des filiales de la Société exercent leurs activités. Dans ces juridictions, les lois relatives au Pilier Deux comprennent une règle d'inclusion du revenu et un impôt complémentaire minimum national, qui seront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. La Belgique a également adopté la règle relative aux profits insuffisamment imposés, qui sera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2024. Les filiales de la Société en Belgique et au Royaume-Uni sont assujetties à un taux d'impôt effectif d'au moins 15 %. En outre, ces filiales ne détiennent aucune participation dans des entités qui exercent leurs activités dans des juridictions où le taux d'impôt est bas. Par conséquent, nous prévoyons que la règle d'inclusion du revenu et l'impôt complémentaire minimum national n'auront pas d'incidence défavorable importante sur le taux d'impôt effectif global de la Société. Toutefois, en vertu de la règle relative aux profits insuffisamment imposés de la Belgique, les profits de la Société qui proviennent de ses activités dans des juridictions où le taux d'impôt est bas, en particulier la Barbade (où la Société est assujettie à un taux d'impôt effectif inférieur à 15 %), seront assujettis à un impôt complémentaire du Pilier Deux en Belgique pour l'exercice de la Société qui sera ouvert le 29 décembre 2025, à moins que d'autres juridictions adoptent des lois relatives au Pilier Deux.

La Société exerce des activités dans certaines juridictions qui prévoient adopter des lois relatives au Pilier Deux en 2024, lesquelles, si elles sont adoptées, auront préséance sur la règle relative aux profits insuffisamment imposés de la Belgique pour ce qui est de l'imposition des profits de la Société provenant de ses activités dans des juridictions où le taux d'impôt est bas. Plus précisément, le Canada a publié un projet de loi relatif au Pilier Deux qui aurait pour effet d'instaurer une règle d'inclusion du revenu et un impôt complémentaire minimum national qui s'appliqueraient aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. La règle d'inclusion du revenu proposée au Canada s'appliquerait aux profits de la Société provenant de ses activités dans des juridictions où le taux d'impôt est bas, en particulier à la Barbade, où la Société gagne la majeure partie de ses profits mondiaux, et assujettirait ces profits à un taux d'impôt effectif de 15 % pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2023. Par ailleurs, la Barbade a également publié un projet de loi en réponse au Pilier Deux, qui aurait pour effet d'assujettir les profits de la Société à la Barbade à un taux d'impôt effectif d'environ 15 % pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024.

Si le Canada ou la Barbade devaient adopter leurs projets de loi, le bénéfice de la Société à la Barbade serait assujetti à un taux d'impôt effectif de 15 %, ce qui rendrait la règle relative aux profits insuffisamment imposés de la Belgique inapplicable. Dans tous les cas, si les lois relatives au Pilier Deux s'étaient appliquées en 2023, le taux d'impôt effectif moyen de la Société aurait été d'environ 18 %.

La Société surveille de près l'évolution du dossier dans les différentes juridictions où elle exerce ses activités, notamment les détails spécifiques de mise en œuvre des lois relatives au Pilier Deux et d'autres lois ou programmes, afin de continuer à évaluer l'incidence globale de ces lois sur le taux d'impôt effectif et les résultats opérationnels de la Société.

20. BÉNÉFICE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente un rapprochement du bénéfice de base par action et du bénéfice (de la perte) dilué(e) par action :

	2023	2022
Bénéfice net – de base et dilué	533 580 \$	541 540 \$
Bénéfice de base par action		
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	175 938	184 128
Bénéfice de base par action	3,03 \$	2,94 \$
Bénéfice dilué par action		
Nombre moyen pondéré de base d'actions ordinaires en circulation	175 938	184 128
Plus l'effet dilutif des options sur actions, des UAI visant des actions nouvelles et des actions ordinaires détenues en fiducie	286	404
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation	176 224	184 532
Bénéfice dilué par action	3,03 \$	2,93 \$

Sont exclues du calcul ci-dessus pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 : 282 737 options sur actions (282 737 en 2022) et aucune UAI visant des actions nouvelles (25 614 en 2022) qui étaient réputées être antidilutives.

21. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2023	2022
Amortissement des immobilisations corporelles (note 9)	101 161 \$	102 314 \$
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation (note 10)	13 356	14 777
Ajustement au titre de la variation de l'amortissement incluse dans les stocks à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	(6 716)	(11 317)
Amortissement des immobilisations incorporelles, en excluant les logiciels (note 11)	8 275	13 755
Amortissement des logiciels (note 11)	5 568	5 397
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles compris dans le bénéfice net	121 644 \$	124 926 \$

22. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE
a) Ajustements visant à rapprocher le bénéfice net et les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles – autres éléments

	2023	2022
(Profit net latent) perte nette latente sur change et sur dérivés financiers	(484)	(352)
Écarts temporaires entre le règlement de dérivés financiers et le transfert des profits et des pertes différés dans le cumul des autres éléments du résultat global aux stocks et au bénéfice net	6 250	(11 253)
Autres actifs non courants	(11 787)	1 654
Autres passifs non courants	(8 021)	6 989
	(14 042) \$	(2 962) \$

b) Variations des transactions sans effet de trésorerie

	2023	2022
Entrées nettes d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles comprises dans les créditeurs et charges à payer	(7 775) \$	1 522 \$
Produit tiré de la sortie d'immobilisations corporelles et de logiciels compris dans les autres actifs courants	(446)	157
Ajouts d'actifs au titre de droits d'utilisation compris dans les obligations locatives	16 717	2 960
Rachats d'actions aux fins d'annulation compris dans les créditeurs et charges à payer	9 951	(5 299)
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au capital social provenant d'actions émises ou distribuées à l'acquisition des droits rattachés aux unités d'actions incessibles et à l'exercice d'options sur actions	29 247	8 996
Rémunération différée créditée au surplus d'apport	(2 075)	(2 110)
Valeur attribuée hors trésorerie créditée au surplus d'apport au titre de dividendes attribués à des unités d'actions incessibles	1 712	1 497

c) Variations des soldes du fonds de roulement

	2023	2022
Créances clients	(161 893) \$	77 940 \$
Impôt sur le résultat	(4 841)	(1 571)
Stocks	143 215	(448 838)
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	(1 956)	29 915
Créditeurs et charges à payer	(58 993)	35 460
	(84 468) \$	(307 094) \$

23. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société, directement ou indirectement, incluant les membres de l'équipe de la haute direction et du conseil d'administration. Les montants comptabilisés dans le bénéfice net au titre de la rémunération des principaux dirigeants s'établissent comme suit :

	2023	2022
Avantages à court terme	5 950 \$	7 894 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	199	181
Indemnités de départ ¹⁾	4 431	—
Paiements fondés sur des actions	18 376	24 826
	28 956 \$	32 901 \$

1) En raison de la cessation d'emploi de M. Glenn J. Chamandy à titre de président et chef de la direction et administrateur de la Société, la Société a comptabilisé une charge nette de 4,4 millions de dollars au quatrième trimestre de l'exercice 2023.

Les montants inclus dans les créditeurs et charges à payer pour l'attribution d'unités de rémunération fondée sur des actions aux principaux dirigeants se présentent comme suit :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
UAD	13 576 \$	10 560 \$

Autres

Au cours de l'exercice 2023, la Société a engagé des dépenses liées à un avion et à d'autres services de 1,6 million de dollars (1,9 million de dollars en 2022) auprès de sociétés contrôlées par l'ancien président et chef de la direction de la Société. Les paiements relatifs à ces dépenses sont effectués conformément aux modalités de l'entente conclue par les parties liées. Au 31 décembre 2023, le montant comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer se rapportant à l'utilisation de l'avion et à d'autres services s'est élevé à 0,3 million de dollars (0,1 million de dollars au 1^{er} janvier 2023).

24. ENGAGEMENTS, GARANTIES ET PASSIFS ÉVENTUELS

a) Réclamations et litiges

La Société est partie à des réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal de ses activités. Elle ne prévoit pas que le règlement de ces questions aura un effet défavorable important sur sa situation financière ou ses résultats opérationnels.

b) Garanties

La Société ainsi que certaines de ses filiales ont accordé à des tiers des garanties financières, des lettres de crédit de soutien irrévocables ainsi que des cautionnements afin de les indemniser au cas où la Société et certaines de ses filiales manqueraient à leurs obligations contractuelles. En date du 31 décembre 2023, l'obligation éventuelle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 131,5 millions de dollars (153,0 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023), dont 15,2 millions de dollars étaient liés à des cautionnements et 116,3 millions de dollars, à des garanties financières ainsi qu'à des lettres de crédit de soutien (17,3 millions de dollars et 135,7 millions de dollars au 1^{er} janvier 2023, respectivement).

Au 31 décembre 2023, la Société n'avait inscrit aucun passif à l'égard de ces garanties puisqu'elle ne prévoit faire aucun paiement au titre des éléments susmentionnés.

25. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital consiste à disposer de suffisamment de liquidités pour poursuivre sa stratégie de croissance interne et procéder à des acquisitions ciblées, en maintenant un solide profil de crédit et une structure du capital qui reflètent un ratio de levier financier cible tel qu'il est mentionné plus loin.

Le capital de la Société se compose de la dette nette et des capitaux propres. La dette nette se compose de la dette portant intérêt, moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital de la Société est affecté au financement des besoins en fonds de roulement, des dépenses d'investissement, des acquisitions d'entreprises, du versement de dividendes ainsi que des rachats d'actions. La Société finance actuellement ces besoins à même ses flux de trésorerie autogénérés au moyen de montants prélevés sur ses facilités d'emprunt à long terme.

Comme principale mesure de suivi de son levier financier, la Société se sert du ratio de levier financier de la dette nette. La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette au BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs, sur une base pro forma pour refléter les acquisitions d'entreprises réalisées au cours de la période des douze derniers mois consécutifs, comme si elles avaient eu lieu au début de la période des douze derniers mois consécutifs. Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur du goodwill et des immobilisations incorporelles et la reprise de perte de valeur des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance liés aux deux ouragans qui ont frappé les installations de la Société en Amérique centrale, et d'autres ajustements considérés comme étant de nature non récurrente. La Société a établi une cible de fin d'exercice pour le ratio de levier financier de la dette nette qui équivaut à une ou deux fois le BAIIA ajusté. Au 31 décembre 2023, le ratio de levier financier de la dette nette de la Société était de 1,5 fois (1,1 fois au 1^{er} janvier 2023).

Dans l'optique de maintenir ou d'ajuster sa structure de capital, la Société, avec l'approbation de son conseil d'administration, peut émettre ou rembourser une dette à long terme, émettre des actions, racheter des actions, verser des dividendes ou entreprendre d'autres activités jugées appropriées selon les circonstances spécifiques. Plusieurs facteurs seront pris en compte par le conseil d'administration pour décider de la déclaration de dividendes trimestriels en trésorerie ou de l'approbation de programmes de rachat d'actions, notamment les bénéfices actuels et futurs de la Société, ses flux de trésorerie, ses exigences en matière de capital, ainsi que les restrictions réglementaires et juridiques actuelles et/ou futures. Rien ne garantit la déclaration de futurs dividendes trimestriels en trésorerie. Le 21 février 2023, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,186 \$ par action. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a versé un total de 131,8 millions de dollars en dividendes, ce qui correspond à des dividendes déclarés de 0,744 \$ par action ordinaire. Le 20 février 2024, le conseil d'administration a approuvé une majoration de 10 % du montant du dividende trimestriel actuel et a déclaré un dividende en trésorerie de 0,205 \$ par action pour toutes les actions ordinaires émises et en circulation de la Société, de manière équitable et proportionnelle, aux détenteurs inscrits en date du 13 mars 2024. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a racheté, aux fins d'annulation, un total de 11 830 618 actions ordinaires aux termes de ses offres publiques de rachat dans le cours normal des activités pour un coût total de 370,4 millions de dollars.

La Société n'est pas soumise à des exigences concernant son capital imposées par une autorité de réglementation.

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

En raison de la nature des activités qu'exerce la Société et en raison des instruments financiers qu'elle détient, la Société est exposée à des risques découlant de ses instruments financiers, dont le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix des marchandises, ainsi que les risques liés aux variations du cours de ses actions ordinaires aux termes de ses régimes de rémunération fondée sur des actions.

La Société peut à l'occasion recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques liés aux fluctuations des taux de change, des prix des marchandises, des taux d'intérêt et du cours de ses propres actions ordinaires. Le recours à des instruments financiers dérivés est réglementé par la Politique de gestion des risques financiers de la Société, approuvée par le conseil d'administration, et est géré par le comité de gestion des risques financiers. La Politique de gestion des risques financiers de la Société stipule que les instruments financiers dérivés doivent uniquement être utilisés pour couvrir ou atténuer l'exposition financière existante qui constitue un risque commercial pour la Société et s'il est établi que les instruments dérivés constituent le moyen le plus efficace et le plus économique d'atténuer l'exposition de la Société au risque de liquidité, au risque de change et au risque de taux d'intérêt, ainsi qu'aux risques liés aux prix des marchandises. Les limites de couverture, de même que les limites inhérentes à la notation de crédit et à l'exposition de la contrepartie sont définies dans la Politique de gestion des risques financiers de la Société, en fonction du type de risque atténué. Les instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés à des fins spéculatives.

À l'établissement de chaque contrat dérivé de couverture désigné, la Société désigne formellement la relation de couverture, ainsi que son objectif en matière de gestion des risques et sa stratégie de couverture, et elle constitue une documentation structurée. Cette documentation précise l'instrument de couverture, l'élément couvert, la nature du risque couvert et la façon dont la Société va procéder pour apprécier si la relation de couverture satisfait aux contraintes d'efficacité de la couverture, incluant son analyse des sources d'inefficacité de la couverture et la façon dont le ratio de couverture est déterminé.

Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque que la Société subisse une perte imprévue si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles, et il provient essentiellement des créances clients de la Société. La Société peut également être exposée au risque de crédit en raison de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie et de ses instruments financiers dérivés. Elle gère ce risque en ne traitant qu'avec des institutions financières nord-américaines et européennes hautement cotées. Le risque de crédit de la Société peut en plus être exacerbé lorsque la conjoncture économique et les conditions financières sont mauvaises. Le montant des créances clients de la Société et son exposition au risque de crédit fluctuent tout au long de l'exercice, en raison de la nature saisonnière des ventes et d'autres facteurs. La moyenne des créances clients et du montant du risque de crédit de la Société pour une période intermédiaire pourrait être considérablement supérieure au solde à la date de clôture de cette période de présentation de l'information financière.

Aux termes d'un contrat d'achat de créances, la Société peut vendre en permanence les créances clients de certains clients désignés à une institution financière tierce en contrepartie d'un paiement en trésorerie correspondant à la valeur nominale des créances vendues, diminuée d'un escompte applicable. La Société conserve les responsabilités liées au traitement de créances client, y compris le recouvrement, mais ne conserve aucun risque de crédit relativement à toute créance client qui a été vendue. Toutes les créances clients vendues conformément au contrat d'achat de créances sont sorties des états consolidés de la situation financière, car la vente des créances clients est admissible à la décomptabilisation. Le contrat d'achat de créances, qui permet la vente de créances clients d'un maximum de 400 millions de dollars à la fois, vient à échéance le 18 juin 2024, sous réserve de prorogations annuelles.

Le risque de crédit inhérent aux créances clients de la Société est concentré, puisqu'elle réalise la majeure partie de ses ventes auprès d'un groupe relativement petit de distributeurs de vente en gros et de détaillants du marché de masse et d'autres détaillants. Au 31 décembre 2023, 81 % des créances clients de la Société (72 % en 2022) étaient exigibles auprès de ses dix plus importants clients débiteurs. Les principaux clients débiteurs de la Société sont situés aux États-Unis. Le reste des soldes de créances clients est réparti entre un plus grand nombre de débiteurs situés dans plusieurs régions géographiques, dont le Canada, l'Europe, l'Asie-Pacifique et l'Amérique latine.

La Société évalue si les créances clients sont recouvrables, et ce, en fonction du modèle fondé sur la perte de crédit attendue, qui tient compte des changements de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale des créances clients selon les catégories de risques liés aux clients. La qualité du crédit est évaluée en tenant compte de la situation financière et du dossier de paiement des clients de la Société, ainsi que d'autres facteurs.

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

Pour déterminer la correction de valeur pour pertes de crédit attendues, la Société applique la méthode simplifiée selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, et calcule les pertes de crédit attendues selon les pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La Société utilise une matrice de calcul, qui distingue ses clients en fonction de leurs caractéristiques économiques et attribue des taux au titre des pertes de crédit attendues en fonction du nombre de jours dont les créances clients sont en souffrance. Les taux au titre des pertes de crédit attendues sont fondés sur l'historique des pertes de crédit de la Société, ajusté en fonction de facteurs prospectifs du contexte économique.

La plupart des clients traitent avec la Société ou avec ses filiales depuis plusieurs années. Certains distributeurs de vente en gros ont un levier financier important et dépendent fortement des modalités du crédit commercial que leur accordent quelques grands fournisseurs, dont la Société, ainsi que du financement par emprunt externe, incluant des prêts bancaires garantis par les créances clients et les stocks donnés en nantissement. Le levier financier de ces clients peut limiter leur capacité à refinancer une dette existante ou à obtenir du financement supplémentaire, voire les empêcher d'en obtenir, et pourrait avoir un impact sur leur capacité à respecter les clauses restrictives de leur entente de crédit et d'autres obligations. Le profil et la solvabilité des détaillants du marché de masse et des autres détaillants clients de la Société varient énormément de l'un à l'autre.

L'octroi de crédit aux clients est un exercice hautement subjectif et repose sur une évaluation de la situation financière de chaque client et de son dossier de paiement. La Société a instauré divers contrôles internes afin d'atténuer le risque de crédit, incluant un service du crédit dédié qui recommande les limites de crédit et les modalités de paiement des clients, qui sont examinées et approuvées sur une base trimestrielle par la haute direction des bureaux de représentation principaux de la Société à Christ Church, à la Barbade. Les services du crédit passent régulièrement en revue les cotes de crédit externes et les états financiers des clients, s'ils sont disponibles, et, dans certains cas, ils obtiennent des références de banques ou d'autres parties. Les nouveaux clients sont assujettis à un processus d'examen approfondi et d'approbation préalable. À l'occasion et lorsque les circonstances le justifient, la Société et ses clients concluent temporairement des transactions qui sont réglées par anticipation. Même si les contrôles et procédés qu'emploie la Société en matière de crédit parviennent à atténuer le risque de crédit, ils ne peuvent pas l'éliminer complètement et rien ne garantit qu'ils puissent demeurer efficaces ou que les pertes sur créances de la Société continueront d'être comme par le passé.

Le tableau qui suit indique, par région géographique, le montant des créances clients de la Société qui l'exposaient au risque de crédit aux dates indiquées :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Créances clients par région		
États-Unis	355 521 \$	198 949 \$
Canada	19 672	13 279
Europe et autres pays	37 305	36 557
Total des créances clients	412 498 \$	248 785 \$

Le classement chronologique des créances clients était le suivant aux dates indiquées :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
Non en souffrance	399 317 \$	239 218 \$
En souffrance depuis 0 à 30 jours	12 321	10 842
En souffrance depuis 31 à 60 jours	6 150	3 907
En souffrance depuis 61 à 120 jours	2 147	6 837
En souffrance depuis plus de 121 jours	3 728	3 375
Créances clients	423 663	264 179
Moins la correction de valeur pour pertes de crédit attendues	(11 165)	(15 394)
Total des créances clients	412 498 \$	248 785 \$

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque potentiel que la Société ne puisse s'acquitter de ses obligations financières à leur échéance.

La Société gère le risque de liquidité en ajustant sa structure de capital et son levier financier, tel que précisé à la note 25 afférente aux présents états financiers consolidés. De plus, la Société gère ce risque en surveillant continuellement ses flux de trésorerie réels et projetés, en tenant compte du caractère saisonnier de ses ventes et de ses encaissements, ainsi que de l'échéancier prévu des dépenses d'investissement.

Dans le cadre de sa gestion du risque de liquidité, la Société dépend de la trésorerie, des emprunts et des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles pour combler ses besoins en financement. La Société peut également avoir besoin d'un accès continu aux marchés des capitaux pour soutenir ses activités et réaliser ses plans stratégiques. Toute entrave à la capacité de la Société à respecter les clauses restrictives et les modalités contenues dans ses conventions relatives à la dette à long terme, de même qu'à sa capacité à accéder aux marchés des capitaux, ou le défaut d'une institution financière qui participe aux facilités de crédit bancaires renouvelables à long terme de la Société, ou encore une perception défavorable de sa situation financière ou de ses perspectives par les marchés des capitaux pourraient avoir une incidence importante sur sa capacité de financement future. De plus, l'accès de la Société aux marchés des capitaux et à un financement à des modalités et à des taux d'intérêt raisonnables pourrait être affecté par les conditions économiques et du marché du crédit, notamment un ralentissement économique prolongé et des récessions.

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances en fonction de la date d'échéance contractuelle des passifs financiers de la Société. Tous les engagements figurent dans les états consolidés de la situation financière, à l'exception des obligations d'achat et des paiements minimaux de redevances, qui figurent dans le tableau des obligations contractuelles qui suit. Les montants correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés.

<i>(en millions de dollars)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 exercice	De 1 à 3 exercices	De 4 à 5 exercices	Plus de 5 exercices
Créditeurs et charges à payer	408,3 \$	408,3 \$	408,3 \$	— \$	— \$	— \$
Dette à long terme	985,0	985,0	300,0	450,0	235,0	—
Obligations d'achat et autres obligations	—	502,3	327,8	99,7	74,8	—
Obligations locatives	98,1	136,2	20,8	39,7	26,3	49,4
Total des obligations contractuelles	1 491,4 \$	2 031,8 \$	1 056,9 \$	589,4 \$	336,1 \$	49,4 \$

Tel que précisé à la note 24, la Société a accordé à des tiers des garanties financières, des lettres de crédit de soutien irrévocables ainsi que des cautionnements afin de les indemniser au cas où la Société et certaines de ses filiales manqueraient à leurs obligations contractuelles. En date du 31 décembre 2023, l'obligation éventuelle maximale aux termes de ces garanties s'élevait à 131,5 millions de dollars, dont 15,2 millions de dollars étaient liés à des cautionnements et 116,3 millions de dollars, à des garanties financières ainsi qu'à des lettres de crédit de soutien.

Risque de change

La majeure partie des flux de trésorerie et des actifs et passifs financiers de la Société sont libellés en dollars américains, le dollar américain étant sa monnaie fonctionnelle et de présentation. Le risque de change se limite essentiellement à la portion des opérations commerciales de la Société libellée en monnaies autres que le dollar américain, soit essentiellement ses ventes et les frais de distribution associés aux clients situés à l'extérieur des États-Unis, certains achats de matériel, de même que les charges de son siège social au Canada. Le risque auquel la Société est exposée provient surtout des variations du cours de change du dollar américain par rapport au dollar canadien, à la livre sterling, à l'euro, au dollar australien, au peso mexicain et au yuan chinois. Dans le cas des opérations conclues par la Société en monnaies étrangères, les fluctuations respectives des cours de change de ces monnaies par rapport au dollar américain font en sorte que les flux de trésorerie et les montants des ventes et des charges de vente et charges générales et administratives inscrits à l'état consolidé du résultat net et du résultat global, ainsi que les montants des immobilisations corporelles inscrits à l'état consolidé de la situation financière, varient d'une période à l'autre et par rapport aux budgets d'exploitation et aux projections. Des variations additionnelles des résultats sont également générées par la conversion, aux cours de change en vigueur à chaque date de présentation de l'information financière, des actifs et passifs monétaires libellés dans d'autres monnaies que le dollar américain, conversion dont l'incidence est présentée à titre de profit ou de perte de change dans l'état du résultat net et état du résultat global, au titre des charges financières, montant net.

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque de change (suite)

La Société engage également une partie de ses coûts de fabrication en monnaies étrangères, soit principalement des charges salariales payées en lempiras honduriens, en pesos dominicains, en cordobas nicaraguayens et en takas bangladais. Des variations significatives du cours de change de ces monnaies par rapport au dollar américain dans le futur pourraient avoir une incidence importante sur les résultats opérationnels de la Société.

En gérant son risque de change, la Société cherche à minimiser son exposition nette aux flux de trésorerie en monnaies étrangères. Pour ce faire, elle effectue des transactions avec des tiers en dollars américains chaque fois que cela est possible et utile, et elle détient une trésorerie et des équivalents de trésorerie et contracte des emprunts dans cette monnaie. La Société surveille la valeur de ses flux de trésorerie nets en monnaies étrangères et établit des prévisions à cet égard. De plus, elle autorise à l'occasion l'utilisation d'instruments financiers dérivés d'une durée maximale de trois ans, tels que des contrats de change à terme, afin de couvrir de façon économique une partie de ses flux de trésorerie en monnaies étrangères. En date du 31 décembre 2023, la Société avait des contrats de change à terme en cours, qui consistaient essentiellement en des contrats visant la vente et l'achat de dollars canadiens, la vente d'euros, la vente de livres sterling, la vente de dollars australiens ainsi que la vente de pesos mexicains contre des dollars américains. Les contrats et d'autres contrats de change en cours qui ont été réglés au cours de l'exercice 2023 ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Les risques sous-jacents aux contrats de change et au risque couvert sont identiques et, par conséquent, la Société a établi un ratio de 1:1 pour l'ensemble des couvertures de risque de change.

Les tableaux suivants indiquent les principaux éléments inscrits à l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2023 qui exposent la Société au risque de change découlant des instruments financiers :

<i>(en millions de dollars US)</i>	31 décembre 2023						
	CAD	GBP	EUR	AUD	MXN	CNY	BDT
Trésorerie et équivalents de trésorerie	— \$	2,6 \$	5,9 \$	2,7 \$	2,7 \$	2,7 \$	6,9 \$
Créances clients	18,7	1,0	21,3	3,5	6,2	0,6	—
Charges payées d'avance, acomptes et autres actifs courants	0,4	—	1,1	—	0,1	0,1	8,4
Créditeurs et charges à payer	(6,6) \$	(0,7) \$	(6,6) \$	(0,6) \$	(3,2) \$	(1,6) \$	(13,0) \$

Compte tenu de l'exposition de la Société au risque de change découlant des instruments financiers présentés dans le tableau ci-dessus et de l'incidence des instruments financiers dérivés en cours et désignés comme instruments de couverture efficaces, et en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées, toute variation des cours de change à la suite d'une appréciation de 5 % du dollar américain aurait fait (diminuer) augmenter le bénéfice et les autres éléments du résultat global comme suit :

<i>(en millions de dollars US)</i>	Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023						
	CAD	GBP	EUR	AUD	MXN	CNY	BDT
Incidence sur le bénéfice avant l'impôt sur le résultat	(0,6) \$	(0,1) \$	(1,1) \$	(0,3) \$	(0,3) \$	(0,1) \$	(0,1) \$
Incidence sur les autres éléments du résultat global avant l'impôt sur le résultat	0,4	1,5	2,0	0,5	0,8	—	—

Un recul hypothétique de 5 % du dollar américain au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 aurait eu une incidence équivalente, mais contraire, sur les montants en monnaies étrangères indiqués ci-dessus, en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées.

26. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (suite)

Risque marchandises

La Société est exposée au risque marchandises associé aux prix du coton et aux fluctuations du prix du coton, puisque la plupart de ses produits sont entièrement fabriqués de coton ou d'un mélange de coton et de fibres synthétiques. La Société est aussi exposée au risque de fluctuations des prix du pétrole brut et des produits pétrochimiques, puisque ceux-ci influencent le coût des fibres de polyester qui sont également utilisées pour fabriquer bon nombre de ses produits. La Société achète du coton auprès de marchands tiers, du fil à base de coton auprès de manufacturiers de fil tiers et des fibres de polyester auprès de manufacturiers de polyester tiers. La Société s'expose au risque lié aux fluctuations des prix sur ces achats. Afin d'atténuer les effets des fluctuations des prix du coton, du pétrole brut et des produits pétrochimiques utilisés dans la confection de ses produits, la Société conclut des contrats visant à fixer, jusqu'à 18 mois à l'avance, les prix de ses achats de coton, de fil de coton et de fibres de polyester qui lui seront livrés ultérieurement. Ces contrats ne sont pas utilisés à des fins de spéculation et ne sont pas considérés comme des instruments financiers devant être comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Société. En excluant l'incidence des contrats à prix fixe, une variation de 0,01 \$ du prix de la livre de coton aurait une incidence d'environ 6,0 millions de dollars sur le coût annuel des matières premières de la Société, selon les niveaux de production actuels.

De plus, les variations des prix du pétrole brut ou du pétrole influent aussi sur les coûts liés à la consommation d'énergie de la Société et peuvent aussi influencer les frais de transport et le coût des éléments connexes utilisés dans ses activités, notamment les autres matières premières qu'elle utilise pour fabriquer ses produits comme les produits chimiques, les colorants et les garnitures. La Société achète généralement ces matières premières aux prix du marché.

Afin de gérer son exposition aux variations des prix des marchandises, la Société a également la possibilité de recourir à des instruments financiers dérivés, notamment à des contrats à terme et à des contrats d'option. Ces contrats sont comptabilisés à la juste valeur dans les présents états financiers consolidés, conformément aux normes comptables relatives aux instruments financiers. Au cours de l'exercice 2023, la Société a conclu des contrats dérivés liés aux marchandises tel qu'indiqué à la note 15. Les risques sous-jacents aux contrats dérivés liés aux marchandises et au risque couvert sont identiques et, par conséquent, la Société a établi un ratio de 1:1 pour l'ensemble des couvertures des contrats dérivés liés aux marchandises. Étant donné la forte corrélation entre les prix des contrats à terme sur marchandises et son prix d'achat, la Société n'a pas été exposée à aucune inefficacité importante au chapitre des couvertures hormis ce qui est indiqué à la note 15 d).

Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt découlant de son prêt à terme de 300 millions de dollars, de son prêt à terme à prélèvement différé de 300 millions de dollars, des emprunts sur sa facilité de crédit bancaire à long terme renouvelable de 1 milliard de dollars et de ses billets non garantis de 50 millions de dollars, qui portent tous intérêt au SOFR à terme ajusté majoré d'une marge.

La Société fixe généralement les taux des emprunts fondés sur le SOFR à terme ajusté pour des périodes allant de un à trois mois. Les taux d'intérêt des montants prélevés aux termes de ces conventions de prêt et de tout emprunt futur varieront et sont imprévisibles. L'augmentation des taux d'intérêt sur les titres d'emprunt nouvellement émis pourrait entraîner une hausse considérable des charges financières.

La Société peut se servir d'instruments financiers dérivés qui fixeraient effectivement les coûts de ses emprunts actuels et futurs pendant une longue période. La Société a des swaps de taux d'intérêt variable-fixe en cours pour couvrir jusqu'à concurrence de 225 millions de dollars son exposition au risque de taux d'intérêt variable relativement à une partie désignée de certaines conventions de prêt à long terme. Les swaps de taux d'intérêt sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Se reporter à la note 15 b) pour obtenir plus d'information.

Comme il est expliqué à la note 12 des présents états financiers consolidés, la Société a modifié sa facilité renouvelable et son contrat de prêt à terme afin de remplacer le taux de référence LIBOR par le taux de financement à un jour garanti à terme (le « SOFR à terme »). De plus, la convention d'achat d'effets précédemment modifiée afin d'y inclure les clauses définissant les solutions de rechange au taux LIBOR pour remplacer le LIBOR a été modifiée au troisième trimestre de l'exercice 2023 pour passer au SOFR à terme. Par ailleurs, la Société a négocié avec ses contreparties le remplacement des taux de référence dans les swaps de taux d'intérêt.

En fonction de la valeur des instruments financiers portant intérêt au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, une hausse hypothétique de 0,5 point de pourcentage des taux d'intérêt au cours de cette période aurait fait diminuer le bénéfice avant l'impôt sur le résultat de 3,4 millions de dollars. Une baisse hypothétique de 0,5 point de pourcentage des taux d'intérêt aurait eu un effet équivalent, mais contraire, sur le bénéfice avant l'impôt sur le résultat, en supposant que toutes les autres variables demeurent inchangées.

27. VENTILATION DES PRODUITS

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

	2023	2022
Vêtements de sport	2 667 958 \$	2 762 533 \$
Articles chaussants et sous-vêtements	527 953	477 949
	3 195 911 \$	3 240 482 \$

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

	2023	2022
États-Unis	2 858 120 \$	2 846 810 \$
Canada	112 426	122 518
International	225 365	271 154
	3 195 911 \$	3 240 482 \$

28. INFORMATIONS À FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DE L'ENTITÉ

Les immobilisations corporelles et incorporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation ainsi que le goodwill sont attribués selon les régions suivantes :

	31 décembre 2023	1 ^{er} janvier 2023
États-Unis	542 005 \$	560 854 \$
Canada	60 519	59 604
Honduras	350 003	380 825
Caraïbes	484 373	440 511
Asie-Pacifique	320 142	223 307
Autres	32 016	29 654
	1 789 058 \$	1 694 755 \$

Les clients de la Société comptant pour au moins 10 % du total de ses ventes nettes pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 1^{er} janvier 2023 se présentaient comme suit :

	2023	2022
Client A	22,4 %	18,1 %
Client B	16,3 %	18,6 %
Client C	7,6 %	10,7 %

La Société gère ses activités comme un secteur opérationnel à présenter.